



RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021

Partie consacrée à la gestion de la crise COVID-19

(état des lieux du 01.01.2021 au 31.12.2021)

TABLE DES MATIERES

1. GOUVERNANCE (fonctionnement des autorités, communication)	4
2. PRINCIPALES DECISIONS CANTONALES ET FEDERALES	5
3. COVID-19 ET GESTION DE CRISE.....	41
3.1 EMCC.....	41
3.2 Office du médecin cantonal et vaccination.....	44
3.3 Campagne de vaccination.....	49
3.4 Aspects épidémiologiques ; prévention, suivi, lutte contre l'infection.....	54
POLITIQUES PUBLIQUES ET MESURES PRISES	
4. SANITAIRE	57
4.1 Institutions de santé, dont CHUV.....	57
4.2 EMS.....	62
4.3 Institutions d'aide et de soins à domicile.....	63
4.4 Accueil des personnes vulnérables	64
5. ECONOMIE	66
5.1 Soutien aux entreprises.....	66
5.2 Etablissements publics.....	68
5.3 Marché du travail.....	69
6. SOCIAL.....	72
6.1 Aides individuelles	72
6.2 Logements d'urgence	73
6.3 Protection de l'enfance	74
7. SECURITE	77
7.1 Application des législations d'urgence.....	77
7.2 Pénitencier.....	78
8. FORMATION	79
8.1 Enseignement obligatoire	79
8.2 Enseignement post-obligatoire	81
8.3 Enseignement tertiaire	82
9. ACCUEIL DE JOUR.....	84
10. CULTURE	85
11. SPORT	87
12. MOBILITE	88
13. FISCALITE	89
14. DROITS POLITIQUES.....	91
15. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION.....	92
15.1 Ressources humaines.....	92
15.2 Télétravail.....	96
15.3 Mesures de protection sanitaires sur le lieu de travail.....	98
16. NUMERIQUE	99
17. JUSTICE.....	100
18. ENERGIE ET ENVIRONNEMENT.....	104
19. IMPACTS FINANCIERS	105

1. GOUVERNANCE (fonctionnement des autorités, communication)

Il est fait ici référence aux explications générales et développements figurant dans le rapport 2020, qui ont pour partie conservé leur actualité en 2021, sachant que cette dernière a vu la poursuite de la gestion de la crise liée à la pandémie, sous ses multiples aspects (sanitaires, économiques, sociaux). L'année 2021 a débuté à nouveau sous l'empire de l'état de nécessité, arrêté par le Conseil d'Etat en novembre 2020. L'année 2021 s'est caractérisée par la mise en œuvre des mesures d'exécution et d'accompagnement des diverses et multiples décisions de la Confédération, au fil des événements dictés par la pandémie et aux effets de cette dernière, en fonction de la propagation des nouveaux variants. Cette situation s'est traduite par des mesures de durée limitée, dites de resserrement ou à l'inverse de desserrement, ainsi que par des mesures de soutien aux secteurs touchés, prorogées et le cas échéant adaptées.

L'activité du Conseil d'Etat s'est accrue évidemment du traitement des dossiers liés à la pandémie, intégré à son processus de décision ordinaire, sensiblement alourdi sans qu'il soit nécessaire de le dédoubler d'une organisation de gestion de crise stricto sensu comme ce fut le cas lors des phases aiguës de la pandémie en 2020. À cette forte implication du Conseil d'Etat dans les dossiers COVID, notamment dans la communication relative à la prévention de la propagation de l'épidémie, s'est ajoutée l'intense collaboration avec les instances en charge des opérations (notamment l'Office du médecin cantonal et l'EMCC) ainsi que les autorités fédérales et conférences suisses des chef.fe.s de départements concernés. Le Conseil d'Etat a tenu 30 séances ordinaires ainsi que 5 séances extraordinaires en 2021. La pandémie de COVID a été évoquée lors de chacune d'elles.

L'année 2021 a, fort heureusement et contrairement à la précédente, vu le Grand Conseil être opérationnel sans discontinuité.

A l'heure où ce rapport est bouclé (fin février 2022), le Conseil fédéral a levé la majorité des mesures prises au titre de la lutte contre le COVID, tout comme le canton, après une cinquième vague ayant conduit à un pic d'infections extrêmement élevé dû au variant Omicron au tournant de l'année. La situation reste cependant sous surveillance étroite, tant au niveau fédéral que cantonal. Comme il a déjà eu l'occasion de l'indiquer précédemment, le Conseil d'Etat tirera, une fois la situation stabilisée, un bilan général de la gestion de la pandémie sur sol vaudois, des mesures prises ainsi que des enseignements de cette expérience hors du commun.

1.1 Communication en lien avec la gestion de la pandémie COVID-19

Les plates-formes numériques de l'État (web et réseaux sociaux) ont relayé les informations liées à la gestion de la pandémie, à la vaccination et ont été mises à jour tout au long de l'année pour répondre aux questions des citoyens.

La page d'accueil du site internet de l'État (www.vd.ch) continue de jouer le rôle de portail pour l'ensemble des informations générales et spécifiques. Deux pages dédiées à la vaccination ont été lancées. La première présente la campagne « *Je me vaccine, pour que la vie reprenne* » (vd.ch/jemevaccine) et met à disposition des ressources pour y contribuer (affiches, kit réseaux sociaux). L'autre page répond aux questions fréquentes sur la vaccination (vd.ch/vaccination), et donne les informations pratiques des différents centres de vaccinations, fixes et itinérants, du canton.

En termes quantitatifs, **depuis le 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre**, ont été comptabilisés :

- **81 communications COVID** (communiqués de presse, décisions du Conseil d'État (Cf. détail en annexe))

- **14 points de presse ou conférences de presse**

- **site web de l'État** : Sur l'année 2021, on comptabilise 43 millions de pages vues par un même utilisateur (vues uniques). Parmi les 20 pages les plus consultées du site vd.ch en 2021 : six pages appartiennent aux pages dédiées au COVID-19. La page la plus visitée de la thématique coronavirus étant la page dédiée à la vaccination (3e page la plus consultée de l'ensemble du site en 2021).

- **Sur les réseaux sociaux de l'État**, on comptabilise deux Facebook live sur la vaccination les 29 juin et 8 novembre, 10 conférences de presse COVID-19 diffusées en direct et en vidéo sur YouTube. 124 publications sur LinkedIn, 120 sur Twitter, 78 sur Facebook, 41 sur Instagram. Cette analyse est réalisée à partir de la plateforme Talkwalker, pour la période sous revue. Elle prend en compte toutes les publications émises depuis les plateformes de l'État de Vaud comprenant un mot-clé lié ou hashtag lié au COVID-19.

Par ailleurs, afin de compléter sa communication auprès de la population, le gouvernement vaudois a poursuivi la publication, dans la presse locale et régionale, d'annonces d'intérêt public et sanitaire. Conformément à l'EMPD d'aide à la diversité des médias, il a aussi lancé un plan d'annonces spécifiques incitant au vote pour les scrutins fédéraux.

1.2 Plateformes de la police cantonale

Sur les comptes sociaux de la Police cantonale vaudois, on comptabilise en 2021, 821 publications sur les réseaux sociaux dont 192 pour Facebook, 182 pour Instagram, 378 pour Twitter et 69 pour LinkedIn.

Publications sur le COVID : 21 publications sur Facebook (dont 12 publications de prévention/information et 9 points presse). Cela correspond donc à 11% de la communication sur Facebook POLCANT en 2021

Environ 750'000 personnes ont été touchées. L'engagement indicateur qui est la somme des réactions, clics, commentaires et partage est d'environ 45'000. On compte plus de 1'500 commentaires.

2. PRINCIPALES DECISIONS FEDERALES ET CANTONALES

La section suivante reprend les communications et décisions du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral, dans la forme qui était la leur au moment de la publication.

2.1. Communiqués de presse, décrets et arrêtés adoptés par le Conseil d'Etat

02.01.21 - Fin du régime d'exception dans le canton de Vaud

Compte tenu de l'évolution du taux de reproduction du virus COVID-19 dans le Canton de Vaud, désormais supérieur au seuil de 1 (0.9 dès mardi) et en progression depuis jeudi 31 décembre 2020, le Conseil d'Etat arrête la fin du régime d'exception, à l'instar d'autres cantons romands, et le renforcement des restrictions sanitaires découlant du droit fédéral. Ce nouveau régime prendra effet dimanche 3 janvier 2021 à minuit et sera en principe appliqué jusqu'au 22 janvier, conformément à ce prévoit l'ordonnance fédérale.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/fin-du-regime-dexception-dans-le-canton-de-vaud-1609608260/>

05.01.21 - Le Canton de Vaud ouvre quatre centres de vaccination le 11 janvier

Après une première phase de vaccination entamée le 30 décembre dans les EMS par les équipes mobiles, le Canton de Vaud ouvre, le 11 janvier, quatre centres de vaccination destinés aux personnes vulnérables ne vivant pas en institution. La prise de rendez-vous sera possible dès le jeudi 7 janvier. L'objectif de la stratégie de vaccination de la Suisse et du canton reste de protéger en premier lieu les personnes les plus vulnérables.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-ouvre-quatre-centres-de-vaccination-le-11-janvier-1609851347/>

07.01.21 - Nouvelles variantes du COVID : le Canton de Vaud intensifie et élargit les mesures de quarantaine

De nouvelles variantes du coronavirus, plus contagieuses, ont été découvertes au Royaume-Uni et en Afrique du Sud. La souche du Royaume-Uni a été détectée en Suisse et circule sur le territoire vaudois. Le canton de Vaud prend des mesures afin de contenir la propagation de ces nouvelles souches dans la population. Les mesures de quarantaine sont désormais élargies.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/nouvelles-variantes-du-coronavirus-le-canton-de-vaud-intensifie-et-elargit-les-mesures-de-quaranta/>

14.01.21 – Point presse - Dispositif cantonal sur les plans sanitaire et économique

Le Conseil d'Etat a pris acte des décisions annoncées mercredi 13 janvier 2021 par le Conseil fédéral. Il en mesure l'impact significatif sur des pans entiers de l'économie et sur la population vaudoise ; il comprend l'inquiétude et les interrogations qu'elles peuvent générer. Le Conseil d'Etat a anticipé dans une large mesure ces annonces et, dans sa séance du 13 janvier, il a substantiellement adapté et renforcé le dispositif cantonal destiné à lutter contre la pandémie sur les plans sanitaire et économique. Il présente l'ensemble des mesures d'ores et déjà arrêtées.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/point-de-presse-COVID-du-14-janvier-2021-dispositif-cantonal-sur-les-plans-sanitaire-et-economique/>

14.01.21 - Une fiscalité inclusive en mode COVID

Marquée par la COVID-19, l'année 2020 a confirmé la nécessité, pour la Direction générale de la fiscalité (DGF), d'être une administration inclusive. Le Centre d'appels téléphoniques (CAT) de l'Administration cantonale des impôts (ACI) a été extrêmement sollicité avec plus de 222'000 appels et courriels de contribuables, alors que plus de 52'000 visiteuses et visiteurs ont été accueillis aux guichets et réceptions. Les prestations en ligne qui sont accessibles en tout temps et par tous ont été plébiscitées. Une personne malvoyante a effectué en direct une démonstration sur leur accessibilité. En dépit de la pandémie, au 1er janvier 2021, 86,02% des contribuables ont été taxés pour 2019, un chiffre jamais atteint jusqu'ici. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/une-fiscalite-inclusive-en-mode-COVID-1610954079.pdf>

15.01.21 - L'école vaudoise garde ses objectifs et soutient les élèves mis en difficulté par la pandémie

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) maintient son engagement pris en novembre 2020 pour que l'année scolaire se déroule de manière aussi normale que possible. Le nombre de cas dans les écoles est monitoré et la vigilance est accrue par rapport à la nouvelle variante du virus. Les gestes barrières et les mesures sanitaires restent efficaces ; une fermeture des lieux de formation n'est pour l'heure pas souhaitable, de même que le passage à l'enseignement à distance. Pour pallier les manques constatés suite à la fermeture du printemps dernier, des soutiens sous forme de suivis individuels, d'appuis ou encore de cours intensifs se sont maintenant déployés sur le temps scolaire et en dehors. Ces soutiens ont représenté un investissement d'un million de francs pour 2020 et nécessiteront encore des moyens supplémentaires en 2021.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquel/lecole-vaudoise-garde-ses-objectifs-et-soutient-les-eleves-mis-en-difficulte-par-la-pandemie-161070/>

15.01.21 - Centres de vaccination de Payerne et Rennaz : ouverture des rendez-vous

Dès lundi 18 janvier, il sera possible de prendre des rendez-vous pour les centres cantonaux de vaccination de l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) à Payerne et de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) à Rennaz. Ils ouvriront leurs portes le 25 janvier. Le dispositif cantonal comptera ainsi six centres de vaccination destinés aux personnes âgées de plus de 75 ans ne vivant pas en institution et aux personnes vulnérables. Des équipes mobiles sillonnent le canton pour vacciner les résidents des EMS et institutions.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquel/centres-de-vaccination-de-payerne-et-rennaz-ouverture-des-rendez-vous-1610714851/>

21.01.21 - Coronavirus : découverte d'un cluster dans un hôtel de Villars

Mercredi 20 janvier 2021 dans la journée, le médecin cantonal a pris des mesures d'isolement et de quarantaine suite à la découverte d'un cluster dans un hôtel de la station vaudoise de Villars-Gryon.
https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/Communique_presse/com-210121-cluster-COVID-Villars.pdf

22.01.21 - La campagne de vaccination vaudoise accélère selon le rythme prévu

Depuis le 30 décembre 2020, quelque 14'000 personnes parmi les plus vulnérables ont reçu la première injection de vaccin. S'adaptant à la disponibilité des doses, le dispositif cantonal va monter en puissance dans les prochaines semaines pour atteindre l'objectif de 5'000 injections par jour au cours du mois de mars. À cet effet, le canton ouvre deux centres de vaccinations supplémentaires lundi prochain. Un grand centre sur le site de Beaulieu à Lausanne, et deux autres dans le canton, seront mis en service dès que les vaccins seront disponibles en suffisance.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquel/la-campagne-de-vaccination-vaudoise-accelere-selon-le-rythme-prevu-1611317927/>

26.01.21 - Formation vaudoise en période de COVID-19 : Vigilance, transparence et stratégie évolutive

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et l'Office du Médecin cantonal (OMC) précisent la nouvelle stratégie de tests rapides dans les lieux de formation vaudois. Cette vigilance accrue et basée sur des critères élargis vise à permettre d'éviter, sauf en cas d'ultime recours, la fermeture des lieux de formation. Les chiffres actuels démontrent que la situation est maîtrisée et ne sont pas alarmants. Toutefois, la situation qui dure depuis près d'un an est difficile pour l'ensemble du système éducatif et ses acteurs. La communication et la compréhension des décisions sont au cœur des préoccupations des autorités qui ont répondu ces jours aux préoccupations des Associations de parents d'élèves vaudois (APE).
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquel/vigilance-transparence-et-strategie-evolutive-1611668272/>

Arrêté 27.01.21 : aide d'urgence temporaire aux étudiants précarisés par les conséquences économiques de la pandémie suite à la fin de l'échéance du DÉCRET du 3.11.20 du Grand Conseil. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003062>

EMPD du 03.02.21 prorogeant la validité du décret du 30 juin 2020 relatif à la pérennisation des mesures sur l'organisation des régimes sociaux cantonaux et l'adaptation des structures d'hébergement médico-social, pendant la phase de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19). <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003063>

04.02.21 - COVID-19 : Le canton de Vaud organise des tests de dépistage du coronavirus à large échelle

Conformément à la stratégie de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), le canton de Vaud organise une campagne de tests à large échelle, prioritairement dans les stations des Alpes vaudoises, en prévision des relâches. Dès vendredi matin 5 février, la population de Villars pourra se faire tester gratuitement et ainsi participer activement à la lutte contre le développement de l'épidémie, tout en permettant de garder les stations ouvertes à une période essentielle pour l'économie et le tourisme régionaux.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/COVID-19-le-canton-de-vaud-organise-des-tests-de-depistage-du-coronavirus-a-large-echelle-16124329/>

07.02.21 COVID-19 : Bilan positif des tests de dépistage à large échelle organisés à Villars-sur-Ollon

Au terme de la première phase des tests de dépistage à large échelle organisés dans la station de Villars-sur-Ollon depuis trois jours, les autorités cantonales tirent un premier bilan positif. Plus d'un millier de tests effectués ont permis de détecter plus d'une vingtaine de cas positifs dont plusieurs asymptomatiques. Dès lundi, les Diablerets accueilleront à leur tour le centre de tests dans la Maison des Congrès de 09h00 à 19h00.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/COVID-19-bilan-positif-des-tests-de-depistage-a-large-echelle-organises-a-villars-sur-ollon-161272/>

09.02.21 - Soutien à la formation pratique des apprenties et apprentis de la restauration

Alors que les restaurants ont dû fermer leurs portes à plusieurs reprises pour lutter contre la progression de la pandémie, la formation pratique des apprenties et apprentis de ce secteur est fortement entravée. Face à cette situation, le Conseil d'État a décidé d'apporter un soutien spécifique aux apprenties et apprentis de dernière année du domaine de la restauration pour contribuer à l'égalité des chances en vue des procédures de qualification. À cet effet, un montant de 196'000 francs est débloqué pour la mise en place de modules de formation pratique et de stages dans les entreprises ayant pu continuer leurs activités. Ce dispositif est complété par des cours de révision en vue des examens. Ces mesures rappellent que la valorisation de la formation professionnelle est l'une des priorités du Programme de législation et s'inscrivent dans le prolongement de celles déjà adoptées en 2020 en faveur des apprenties et apprentis et des entreprises formatrices.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/soutien-a-la-formation-pratique-des-apprenties-et-apprentis-de-la-restauration-1612861827/>

12.02.21 - Vaccination à domicile pour les personnes vulnérables qui ne peuvent pas se déplacer

Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC) et l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) ont convenu des modalités pour garantir la vaccination à domicile. Quelque 1'700 personnes vulnérables qui ne peuvent pas se déplacer, ou très difficilement, pourront être vaccinées contre le COVID-19 chez elles. Spécialement formés, des infirmières et infirmiers du dispositif de l'AVASAD, soutenus par la Protection civile vaudoise, commenceront la vaccination à domicile à partir de lundi 15 février.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/vaccination-a-domicile-pour-les-personnes-vulnerables-qui-ne-peuvent-pas-se-deplacer-1613131932/>

13.02.21 - Bilan rassurant des tests de dépistage à large échelle organisés dans les stations vaudoises

Au terme de la phase pilote des tests de dépistage à large échelle organisés dans les stations de Villars-sur-Ollon, des Diablerets et de Leysin, les autorités cantonales tirent un premier bilan rassurant. Plus de 2'650 tests effectués ont permis de mettre en évidence moins de 1% de cas positifs, dont un quart sont asymptomatiques. Les stations restent ainsi ouvertes à une période essentielle pour l'économie et le tourisme régionaux, ce à une semaine des relâches scolaires vaudoises.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/bilan-rassurant-des-tests-de-depistage-a-large-echelle-organises-dans-les-stations-vaudoises-1613243/>

18.02.21 - Le Conseil d'État est en faveur d'une réouverture progressive, mais plus rapide et plus importante

Le gouvernement vaudois est favorable à un assouplissement plus large et accéléré du dispositif de protection fédéral soumis à consultation. Après une année d'efforts consentis, les attentes de la population sont fortes et légitimes. La santé globale de la population doit être prise en compte, ce qui nécessite une pondération entre les impératifs sanitaires, économiques, culturels, sportifs et sociaux. La stratégie de déconfinement du Conseil fédéral, doit donc être revue en conséquence, tant dans son ampleur que dans son calendrier. Le Conseil d'État, sous conditions du strict respect des règles sanitaires, fait des propositions d'allègements ciblés supplémentaires dès le 1er mars.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/le-conseil-detat-est-en-faveur-dune-reouverture-progressive-mais-plus-rapide-et-plus-importante-1/>

19.02.21 - Le Canton de Vaud octroie une mesure de reconnaissance de CHF 900.- au personnel de santé pour son investissement exceptionnel durant la crise

Afin d'exprimer sa reconnaissance au personnel des institutions socio-sanitaires publiques, parapubliques et privées qui ont fait preuve d'une mobilisation hors-norme sur le front de la pandémie, le Conseil d'État lui octroie CHF 900.-

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-octroie-une-mesure-de-reconnaissance-de-CHF-900-au-personnel-de-sante-pour-son-i/>

22.02.21 - Un quart des Vaudois sont maintenant immunisés contre le coronavirus, quel que soit leur âge

25% (+/-3%) des Vaudois ont actuellement des anticorps contre le coronavirus. C'est ce que révèlent les résultats préliminaires du troisième volet de l'étude menée par Unisanté, dans le cadre du programme national de recherche Corona Immunitas. Même si c'est toujours parmi les adultes de 20 à 40 ans que le virus circule le plus, l'immunité a augmenté dans tous les groupes d'âge, y compris les aînés : 1/5 des personnes âgées de 65 à 75 ans et presque 1/3 des personnes de plus de 75 ans (hors EMS) sont protégées, en partie grâce à la vaccination.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/un-quart-des-vaudois-sont-maintenant-immunises-contre-le-coronavirus-quel-que-soit-leur-age-1613982/>

02.03.21 - Le Canton de Vaud déploie à nouveau des tests de dépistage à large échelle à l'occasion de la Leysin FIS European Cup de freestyle

Dans l'optique de la stratégie de tests à large échelle encouragée par l'OFSP, et à la suite des expériences menées dans les Alpes vaudoises à la veille des vacances de février, le Canton de Vaud, les organisateurs de la manifestation et les autorités communales proposent un nouveau dispositif de dépistage dans la station de Leysin, à l'occasion d'une coupe d'Europe de freestyle. Les athlètes, leur encadrement, mais aussi toute la population résidente et les touristes de passage sont invités à se faire tester gratuitement.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-deploie-a-nouveau-des-tests-de-depistage-a-large-echelle-a-loccasion-de-la-leysin/>

04.03.21 - Gestion du COVID-19 dans les lieux de formation vaudois et pour les professionnels de la culture - Le desserrement des mesures fédérales entraîne certains assouplissements

Après l'assouplissement des mesures annoncé le 24 février 2021 par le Conseil fédéral et, en conséquence, la modification de l'arrêté cantonal COVID-19, les conditions sanitaires en vigueur dans les lieux de formation et pour les professionnels de la culture du canton sont légèrement adaptées par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) en collaboration avec l'Office du médecin cantonal (OMC). Si la priorité reste de protéger les personnes vulnérables et la capacité d'accueil des hôpitaux, un assouplissement de certaines mesures peut néanmoins être réalisé pour les élèves, apprentis, gymnasiens et professionnels de la culture qui dépendent du Département. Particulièrement pour les jeunes nés après 2001.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-desserrement-des-mesures-federales-entraîne-certains-assouplissements-1614871076/>

05.03.21 - Bilan provisoire des effets de la pandémie sur les résultats des jeunes en formation et mesures pour faire baisser la pression

Les conséquences de la crise sanitaire sur les résultats des élèves et des gymnasiens sont désormais cernées avec davantage de précision. Les données réunies à l'issue du premier semestre 2020-2021 sont plutôt rassurantes. Certes, des indices ponctuels d'une détérioration existent ; mais celle-ci se révèle moins marquée qu'on ne le redoutait après le confinement du printemps dernier et suite aux quarantaines à répétition de l'année scolaire en cours. C'est seulement dans la longue durée que l'impact global de la crise sanitaire sur les notes et les parcours scolaires pourra être mesuré par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) qui y restera attentif. Devant la fatigue qui pèse sur les élèves et les professionnels de l'éducation, des aménagements permettent de faire baisser la pression tout en conservant les objectifs pédagogiques.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/bilan-provisoire-des-effets-de-la-pandemie-sur-les-resultats-des-jeunes-en-formation-et-mesures-pour/>

08.03.21 - Bilan des soutiens économiques vaudois au 8 mars 2021

Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) dresse un bilan des aides économiques octroyées depuis le début de la crise en mars 2020. A ce jour, le canton de Vaud a reçu 4678 demandes d'aide pour les cas de rigueur. Sur ce total, 3366 entreprises (72%) ont reçu une indemnité pour un total de 79,3 millions. Le total général des aides économiques versées se monte à 237, 8 millions. Aujourd'hui, ce sont en moyenne plus de 3 millions d'aides qui sont versées chaque jour !

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/bilan-des-soutiens-economiques-vaudois-au-8-mars-2021-1615207524/>

09.03.21 - Lancement de la vaccination dans les cabinets médicaux pour 10'400 de leurs patients les plus vulnérables

Après une phase pilote menée avec succès, le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et la Société vaudoise de médecine (SVM) sont convenus du lancement à plus large échelle de la vaccination en cabinet contre le coronavirus. Environ 250 médecins installés vont commencer à vacciner leur patientèle vulnérable (75 ans et plus, malades chroniques) entre le 10 et le 15 mars. Répartis dans tout le canton, ces cabinets proposeront d'abord uniquement la vaccination à 10'400 de leurs propres patients les plus à risques.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/lancement-de-la-vaccination-dans-les-cabinets-medicaux-pour-10400-de-leurs-patients-les-plus-vulner/>

12.03.21 - Les tests de dépistage à large échelle ont permis à la Leysin FIS European Cup de freestyle de se dérouler dans de bonnes conditions

Au terme des 10 jours d'ouverture du centre de tests à Leysin, les autorités cantonales et communales sont satisfaites de l'opération qui a permis à la compétition de coupe d'Europe de freestyle de se dérouler dans de bonnes conditions. Parmi les athlètes, leur encadrement, mais aussi toute la population résidente et les touristes de passage, quelque 660 personnes ont pu se faire tester gratuitement, 8 étaient positives. Soutenu par les autorités locales et l'organisateur, le dispositif mis en place s'inscrit dans le cadre de la stratégie cantonale de tests à large échelle encouragée par la Confédération.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/les-tests-de-depistage-a-large-echelle-ont-permis-a-la-leysin-fis-european-cup-de-freestyle-de-se-de/>

15.03.21 - Soutenir les jeunes et leur permettre de se ressourcer

À la suite des nombreuses restrictions liées à cette longue période de pandémie, les jeunes sont particulièrement affectés par le manque de perspectives et de contacts sociaux. Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a décidé de déployer plusieurs nouvelles mesures. Les activités avec et sans hébergement* pourront être soutenues financièrement et deux appels à projets sont lancés avec comme objectif de permettre aux jeunes de se ressourcer et de se retrouver pendant les vacances d'été. Il est également important qu'ils sachent à qui s'adresser lorsqu'ils ont besoin d'assistance. Un partenariat avec le site ciao.ch rendra les aides disponibles plus accessibles. Enfin, les camps avec hébergement sont autorisés à certaines conditions durant les vacances de Pâques.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/soutenir-les-jeunes-et-leur-permettre-de-se-ressourcer-1615801664/>

16.03.21 - 470 bourses de recherche et de développement artistiques

Le Canton de Vaud a déployé un dispositif unique afin de soutenir les actrices et les acteurs du monde culturel. Mis en œuvre dans un temps record, ce soutien participe au maintien des compétences au sein de l'économie créative en soutenant financièrement les artistes dont l'activité est empêchée. Au vu du nombre et de la qualité des projets de recherche reçus ainsi que de l'aspect extraordinaire de la situation, le montant initialement prévu pour cette action (3 millions) a été doublé et porté à 6 millions de francs par le Conseil d'État. 470 artistes vont ainsi recevoir d'ici la fin du mois de mars des bourses de 10'000 à 20'000 francs. Elles leur permettront de poursuivre leur travail de réflexion et de recherche durant les mois à venir et malgré la crise.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/470-bourses-de-recherche-et-de-developpement-artistiques-1615884443/>

18.03.21 - Les résidents des EMS vaudois sont vaccinés

La campagne de vaccination vaudoise dans les établissements médico-sociaux et dans les autres institutions du même type arrive à son terme ; 95% des personnes éligibles ont choisi d'être vaccinées. Lancée de façon anticipée le 30 décembre 2020 au Mont-Pèlerin, elle aura concerné 180 entités, visitées deux fois par les équipes mobiles de la Protection civile. Environ 8000 résidents et 4500 membres du personnel ont reçu leurs deux doses.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/les-residents-des-ems-vaudois-sont-vaccines-1616073236/>

24.03.21 - Pandémie de COVID-19 - Une Centrale des solidarités pour accompagner et aider les personnes isolées ou démunies

En raison de la pandémie de coronavirus, certains actes essentiels de la vie quotidienne se sont compliqués pour beaucoup de personnes. Le système d'aide mis en place par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), avec l'appui de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD), des communes vaudoises et de nombreuses associations, permet de soulager ces personnes dans leurs activités de tous les jours. La hotline Centrale des solidarités répond du lundi au vendredi de 8h à 17h au 0800 30 30 38. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/une-centrale-des-solidarités-pour-accompagner-et-aider-les-personnes-isolées-ou-démunies-1616571714/>

25.03.21 - Le Canton de Vaud ouvre la vaccination aux personnes de 65 ans et plus le 29 mars

Les résidents vaudois nés en 1956 et avant pourront s'inscrire à la vaccination dès lundi 29 mars. Alors que les deux tiers environ des personnes âgées de plus de 75 ans et des malades chroniques à haut risque ont déjà été vaccinés, le Canton de Vaud propose à la tranche d'âge suivante des plages de rendez-vous pour la vaccination. La vaccination s'ouvre également aux personnes de 65 ans et plus qui ont eu un COVID documenté il y a plus de six mois. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-ouvre-la-vaccination-aux-personnes-de-65-ans-et-plus-le-29-mars-1616665408/>

09.04.21 - Plan cantonal pour les tests répétés à large échelle

Le canton de Vaud renforce sa stratégie de dépistage du COVID-19 et lance un plan cantonal de tests répétés à large échelle. Dès le 12 avril, les entreprises intéressées pourront s'inscrire sur la plateforme cantonale. Ce plan cantonal s'inscrit dans l'extension de la stratégie de tests décidée par le Conseil fédéral en prévision d'un allègement des mesures actuellement en place et vient compléter les mesures de TTIQ (test, traçage, isolement, quarantaine) déjà en place dans le canton. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/plan-cantonal-pour-les-tests-repetes-a-large-echelle-1617952628/>

14.04.21 - Le Canton de Vaud ouvre la vaccination aux personnes de 50 ans et plus

Les vaccins arrivant en plus grandes quantités, le Canton de Vaud peut proposer dès aujourd'hui des prises de rendez-vous pour la vaccination des personnes nées en 1971 et avant. Pour administrer le plus rapidement possible ces doses, plusieurs nouveaux lieux seront inaugurés ces prochains jours, dont un pour la vaccination de masse, à Beaulieu, à Lausanne. En fonction dès le 19 avril, il pourra à terme réaliser quelque 16'000 injections par semaine, avec des horaires élargis. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-ouvre-la-vaccination-aux-personnes-de-50-ans-et-plus-1618389825/>

19.04.21 - Le Centre de vaccination de Beaulieu a ouvert ses portes aujourd'hui

Le centre de vaccination le plus grand du Canton a été inauguré aujourd'hui par les autorités vaudoises et lausannoises. D'une capacité à terme de 16'000 vaccinations par semaine, il propose des horaires élargis (soirs et week-end). Les prises de rendez-vous, ouvertes depuis mercredi 14 avril, sont déjà très nombreuses. Le Conseil d'État saisit cette occasion pour informer que l'ensemble de ses membres ont choisi de se faire vacciner, dès le moment où l'accès pour leurs catégories d'âges respectives le permet. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-centre-de-vaccination-de-beaulieu-a-ouvert-ses-portes-aujourd'hui-1618831836/>

Arrêté du 21.04.21 : Crise sanitaire et économique liée au coronavirus: soutien aux apprentis et aux entreprises formatrices. Il modifie celui du 11.12.20 d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière et sur certaines mesures cantonales complémentaires

22.04.21 - Certificat sécurisé COVID-19: deux entreprises vaudoises mandatées par l'OFSP

Le Conseil d'État se réjouit que les entreprises vaudoises SICPA et ELCA aient été retenues par l'Office fédéral de la santé publique dans le cadre de l'élaboration du certificat sécurisé COVID-19. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/certificat-securise-COVID-19-deux-entreprises-vaudoises-mandatees-par-lofsp-1619099891/>

26.04.21 - Le Canton de Vaud ouvre la vaccination à toute la population de plus de 18 ans

Le canton de Vaud ouvre dès aujourd'hui la prise de rendez-vous pour la vaccination à toute la population âgée de 18 ans et plus. Cet élargissement à la population générale est rendu possible grâce à l'augmentation des livraisons des deux vaccins actuellement approuvés en Suisse, ainsi qu'à un nouveau renforcement du dispositif cantonal avec l'inauguration ce lundi 26 avril du nouveau centre de vaccination de masse de Montreux.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-ouvre-la-vaccination-a-toute-la-population-de-plus-de-18-ans-1619431460/>

Arrêté du 28. 04.21 : Modifications de l'ordonnance fédérale COVID-19: réunions professionnelles, manifestations politiques, chauffage des terrasses. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003260>

29.04.21 - Soutenir les apprenties, les apprentis et les entreprises formatrices

A l'initiative du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), un nouveau train de mesures est lancé en faveur de l'apprentissage et des entreprises formatrices à hauteur de 4.5 millions de francs. Ce dispositif renforce les mesures efficaces décidées en 2020 et propose de nouvelles actions pour soutenir le recrutement des apprenties et des apprentis dans les entreprises, toujours fortement entravé. Le Conseil d'État et les partenaires de la formation professionnelle entendent améliorer les possibilités d'orientation et de stages rendus difficiles par la crise sanitaire et économique.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/soutenir-les-apprenties-les-apprentis-et-les-entreprises-formatrices-1619691813/>

Décision du 05.05.21 - Consultation fédérale : Ordonnance COVID-19 du 21.04.21. Cadre pour les grandes manifestations et projets pilotes pour les manifestations de 600 personnes au plus.

Décision du 05.05.21 - Consultation fédérale : COVID-19, concrétisation du modèle des trois phases et prochaine phase d'assouplissement. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003073>

06.05.21 Lancement de la campagne de communication « #jemevaccine »

Une campagne de communication baptisée « #jemevaccine » démarre aujourd'hui sur l'ensemble du territoire vaudois. Par le biais d'annonces dans les médias, d'affiches, de supports traditionnels et numériques via les réseaux sociaux, toutes les personnes de 18 ans et plus sont invitées à se faire vacciner. Plus le nombre de Vaudoises et de Vaudois vaccinés augmentera rapidement, plus vite des assouplissements puis un retour à une vie normale pourront être envisagés.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/lancement-de-la-campagne-de-communication-jemevaccine-1620290198/>

10.05.21 - Dispositif de vaccination itinérante dans les communes vaudoises

Le Canton de Vaud déploie un dispositif inédit de vaccination mobile à partir du 18 mai 2021. Dans un premier temps, plus d'une trentaine de communes sont concernées par cette offre de proximité faite à la population. Ce dispositif permettra également de toucher des personnes précarisées ou allophones. La Protection civile vaudoise assurera la conduite et l'exploitation des équipes mobiles sous la responsabilité de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC).

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/dispositif-de-vaccination-itinerante-dans-les-communes-vaudoises-1620648323/>

Décisions du 12.05.21. Consultation fédérale: COVID-19, assouplissements pour les manifestations publiques d'importance supracantonale <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003074>

17.05.21 - Le Canton de Vaud ouvre la vaccination aux jeunes dès 16 ans

Les personnes nées en 2004 et 2005 peuvent accéder à la vaccination dès ce lundi 17 mai, dans quatre centres du canton. Cette ouverture s'inscrit dans la suite de la stratégie du Conseil d'État, qui offre la possibilité d'être vaccinées à des classes d'âge toujours plus jeunes.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-ouvre-la-vaccination-aux-jeunes-des-16-ans-1621244418/>

Arrêté du 19.05.21 : Révision de l'arrêté relatif au soutien aux cas de rigueur en vue de le rendre conforme à l'évolution des bases légales fédérales <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003076>

20.05.21 - Quatrième étape d'assouplissement des mesures COVID-19: pour des allègements plus rapides et ciblés

Le Conseil d'État soutient l'étape d'assouplissement IV mise en consultation par la Confédération. Cela dit, compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire et hospitalière, ainsi que du développement favorable de la vaccination au sein de la population, le gouvernement vaudois demande des ajustements ciblés du dispositif. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquede/quatrieme-etape-dassouplissement-des-mesures-COVID-19-pour-des-allegements-plus-rapides-et-cibles/>

20.05.21 - Moyens financiers élargis, prolongation de la durée de validité des aides et du délai de dépôt pour les demandes

Le Conseil d'État révisé l'arrêté du 2 décembre 2020 sur les cas de rigueur en vue de le rendre conforme à l'évolution des bases légales fédérales, cela pour donner suite aux décisions annoncées en avril dernier. Pratiquement et pour l'essentiel, la durée de validité des aides aux cas de rigueur est prolongée de six mois. La durée pour déposer une demande d'aide au titre des cas de rigueur est prolongée de trois mois. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquede/moyens-financiers-elargis-prolongation-de-la-duree-de-validite-des-aides-et-du-delai-de-depot-pour/>

21.05.21 - COVID-19: lancement de la vaccination en entreprise

Le canton de Vaud étend encore son dispositif cantonal de vaccination en offrant la possibilité aux entreprises du canton de vacciner leurs collaborateurs et leur famille. Le concept développé en collaboration avec les faitières économiques du canton veut permettre à chaque entreprise de participer, quelle que soit sa taille et les infrastructures dont elle dispose. La vaccination en entreprise débute cette semaine avec une phase pilote. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquede/COVID-19-lancement-de-la-vaccination-en-entreprise-1621586072/>

21.05.21 - Pour un « oui » sans réserve à la Loi COVID-19

Le Conseil d'État appelle à soutenir fermement la Loi COVID-19 soumise en votation populaire le 13 juin prochain. Cette loi, contestée par un référendum, fixe les bases légales du dispositif de soutien aux acteurs économiques, culturels ou sportifs impactés par les effets économiques de la crise sanitaire. Un refus de la loi aurait un impact majeur sur les différentes aides financières allouées par la Confédération et les cantons dont 20'000 entreprises vaudoises et 130'000 habitants du canton ont bénéficié ou bénéficient encore. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquede/pour-un-oui-sans-reserve-a-la-loi-COVID-19-1621586771/>

25.05.21 En l'espace de deux mois, 5000 nouveaux chômeurs liés au COVID-19 en 2020

Dans sa dernière édition du courrier Numerus, Statistique Vaud synthétise la progression du chômage en 2020, provoquée par la pandémie du coronavirus. Le taux de chômage a augmenté d'un tiers dans le canton de Vaud, pour s'établir à 4,5% en 2020. L'addition aurait sans doute été plus salée si les entreprises n'avaient pas pu recourir au chômage partiel. Au cours de l'été 2020, près de 150'000 travailleurs sont concernés par des demandes de chômage partiel, ce qui équivaut à près du tiers des emplois vaudois. Dans un deuxième article, Numerus fait le point sur l'évolution de la main-d'œuvre frontalière depuis 2002. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquede/en-lespace-de-deux-mois-5000-nouveaux-chomeurs-lies-au-COVID-19-en-2020-1621926315/>

Décisions du 26.05.21. Consultation fédérale: quatrième étape d'assouplissement des mesures COVID-19, le gouvernement vaudois demande des ajustements ciblés du dispositif. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003077>

Arrêté du 26.05.21 : Prolongation du décret modifié du 16 juin 2020 instituant une dispense d'assermentation pour les naturalisations - Il prolonge la possibilité de naturaliser sans cérémonie pour limiter les risques liés à la pandémie.

28.05.21 - Le Canton de Vaud propose la vaccination aux femmes enceintes dès le quatrième mois de grossesse

En discussion avec l'OFSP et les représentants de la société suisse de gynécologie et obstétrique, le canton de Vaud propose désormais la vaccination aux femmes enceintes dès le 2^e trimestre de grossesse (4^e mois). Celles qui le souhaitent pourront prendre rendez-vous dans tous les centres et lieux de vaccination du canton, après discussion avec leur gynécologue qui leur délivrera une attestation.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-propose-la-vaccination-aux-femmes-enceintes-des-le-quatrième-mois-de-grossesse-162/>

31.05.21 - Des rendez-vous « dernière minute » pour se faire vacciner avant l'été

Afin de donner la possibilité à un maximum de personnes de se faire vacciner avant les vacances d'été, le canton de Vaud ouvre des plages supplémentaires de vaccination dès aujourd'hui. Chaque lundi à 8 heures pendant les six prochaines semaines, 7400 nouveaux rendez-vous seront mis à disposition pour la semaine en cours dans les centres de Beaulieu, Montreux et Morges. L'inscription pour ces places supplémentaires se fait par le site internet www.coronavax.ch uniquement.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/des-rendez-vous-derniere-minute-pour-se-faire-vacciner-avant-lete-1622443424/>

03.06.21 - Le centre de Montreux vaccinera dès vendredi sans rendez-vous

Afin de donner la possibilité à un maximum de personnes de se faire vacciner contre le COVID-19 avant les vacances d'été, le canton de Vaud poursuit la mise à disposition de possibilités supplémentaires de vaccination dès vendredi 4 juin. Le centre de Montreux permet à toute personne résidente dans le canton de Vaud âgée d'au moins 18 ans de se faire vacciner sans rendez-vous.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-centre-de-montreux-vaccinera-des-vendredi-sans-rendez-vous-1622721974/>

07.06.21 - COVID-19 Le Canton de Vaud propose le Certificat COVID à ses résidents, en deux phases

Conformément à l'Ordonnance adoptée par le Conseil fédéral le 4 juin, le Canton de Vaud proposera progressivement un certificat COVID aux personnes éligibles qui souhaitent en obtenir un. Une phase pilote réservée aux cas de rigueur débute aujourd'hui et s'étend jusqu'au 21 juin. Dès le 22 juin commencera la phase de normalisation. Les certificats devraient être délivrés au plus tard à la fin du mois à la population qui y a droit. Sont concernées les personnes vaccinées, guéries ou testées négatives

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/COVID-19-le-canton-de-vaud-propose-le-certificat-COVID-a-ses-residents-en-deux-phases-1623059954/>

08.06.21 - Hôtellerie vaudoise: hiver fortement impacté par la pandémie

Avec 551 800 nuitées enregistrées entre novembre 2020 et avril 2021, le bilan hivernal des hôteliers vaudois affiche un recul de 38% par rapport à l'hiver précédent (-334 000 nuitées). Les restrictions de voyages ont fortement limité les arrivées de l'étranger, si bien que les hôtes suisses représentent 78% de la fréquentation hivernale dans le canton (50% en hiver 2020).

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/hotellerie-vaudoise-hiver-fortement-impacte-par-la-pandemie-1623135315/>

Décision du 9.06.21 : Le Canton de Vaud définit les modalités d'organisation des grandes manifestations à la suite des assouplissements décidés par le Conseil fédéral le 26 mai 2021.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003079>

Décisions du 9.06.21 Consultation fédérale: modification de l'ordonnance COVID-19 cas de rigueur

EMPD du 09.06.21 - Révision du décret du 15.12.20 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus (COVID-19) dans le cadre des mesures de soutien aux cas de rigueur.

10.06.21 - Le Canton de Vaud définit les modalités d'organisation des grandes manifestations

A la suite des assouplissements décidés par le Conseil fédéral le 26 mai dernier, le Canton de Vaud a adopté les mesures nécessaires pour autoriser et accompagner les organisateurs des grandes manifestations dans la phase pilote du mois de juin et à partir du 1^{er} juillet 2021 pour les grandes manifestations de plus de 1000 personnes. Le Conseil d'État a fixé les procédures d'autorisation et d'indemnisation en cas d'annulation en raison de la situation épidémiologique, selon le principe du parapluie de protection décidé au niveau fédéral.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-definit-les-modalites-dorganisation-des-grandes-manifestations-1623316544/>

Arrêté du 16.06.21 - Modification de l'arrêté du CE du 25 novembre 2020 - Prolongation de la validité des bons welQome jusqu'au 31.12, aide à la consommation et au commerce local, en faveur des secteurs économiques durablement impactés par la crise économique liée au coronavirus (COVID-19). <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003080>

Décisions du 16.06.21. Consultation fédérale: COVID-19 : assouplissements envisagés à partir du 28 juin (Phase V). Ordonnance sur un système d'alerte COVID-19 pour les manifestations, Conditions d'entrée en Suisse

22.06.21 - Le Canton de Vaud ouvre la vaccination aux jeunes dès 12 ans

Suivant les recommandations de l'OFSP et de la Commission fédérale pour les vaccinations, le canton de Vaud offre dès ce mardi 22 juin la possibilité aux jeunes de 12 à 15 ans de se faire vacciner dans quatre centres du canton. Pour être éligibles, les personnes doivent avoir 12 ans révolus au moment de la vaccination.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-ouvre-la-vaccination-aux-jeunes-des-12-ans-1624368730/>

23.06.21 - Le Conseil d'État prolonge la validité des bons welQome jusqu'au 31 décembre 2021

Le Conseil d'État prolonge la validité des bons welQome jusqu'au 31 décembre 2021. Les deux opérations conduites en partenariat avec l'entreprise QoQa Services SA ont permis de générer un chiffre d'affaires de plus de 101 millions de francs en faveur d'entreprises touchées par la crise économique liée au coronavirus.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-conseil-detat-prolonge-la-validite-des-bons-welqome-jusquau-31-decembre-2021-1623836619.pdf>

25.06.21 - La population vaudoise adhère largement à la campagne de vaccination contre le COVID-19

Après quelque six mois de campagne, le Canton de Vaud tire un bilan positif de la vaccination. Ainsi, les personnes souffrant d'une maladie chronique à haut risque sont vaccinées à près de 100% et les personnes de 75+ à presque 85%. Dans la tranche d'âge des 65 à 74 ans, ce pourcentage s'élève à près de 80%, et pour les 50 à 64 ans, c'est 67%. Ces chiffres montrent une adhésion au vaccin plus forte et plus rapide qu'espérée cet hiver. Au vu du nombre de personnes déjà vaccinées ou inscrites, le dispositif cantonal va réduire son offre cet été. Les personnes qui n'ont pas pris rendez-vous à ce jour sont donc invitées à le faire rapidement.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/la-population-vaudoise-adhere-largement-a-la-campagne-de-vaccination-contre-le-COVID-19-1624616453/>

25.06.21 - Dès lundi, le masque n'est plus obligatoire dans les lieux de formation vaudois

La situation épidémiologique est extrêmement rassurante en Suisse. Suite aux décisions du Conseil fédéral du 23 juin 2021, la base légale fédérale qui fonde l'obligation de porter le masque pour les professionnels et les élèves de plus de 12 ans est abrogée. La base légale cantonale liée à cette ordonnance fédérale est de ce fait caduque. Le port masque n'est plus exigé dès lundi 28 juin dans les établissements de l'enseignement obligatoire et postobligatoire.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/des-lundi-le-masque-nest-plus-obligatoire-dans-les-lieux-de-formation-vaudois-1624625417/>

Décisions du 30.06.21 : Fonds cantonal d'aide d'urgence et d'indemnisation COVID-19 dans le domaine de la culture <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003083>

02.07.21 - Solution temporaire pour le contrôle des certificats COVID établis hors de Suisse

Le Canton de Vaud va appliquer une solution temporaire et pragmatique dans l'attente de la reconnaissance entre les systèmes de vérification des certificats COVID suisse et européen. Dès aujourd'hui, les organisateurs de manifestations nécessitant un certificat COVID, les responsables des boîtes de nuit et discothèques du canton peuvent vérifier les certificats COVID des pays européens qui les émettent et utilisent déjà à l'aide de l'application française de lecture des codes QR « *TousAntiCOVID Verif* ».

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/solution-temporaire-pour-le-contrôle-des-certificats-COVID-etablis-hors-de-suisse-1625237217/>

05.07.21 - Augmentation temporaire des capacités de tests : ouverture d'un centre à Beaulieu

Le canton de Vaud renforce sa filière de tests COVID avec l'ouverture mardi 6 juillet 2021 d'un centre supplémentaire à Beaulieu. Placée sous la responsabilité de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), cette nouvelle capacité est destinée à répondre à la forte demande actuelle de tests en vue de voyages à l'étranger ainsi qu'à la production de certificats COVID permettant de participer à une activité culturelle ou sportive nécessitant un tel document. Le centre de Beaulieu proposera uniquement des tests antigéniques rapides nasopharyngés.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/augmentation-temporaire-des-capacités-de-tests-ouverture-dun-centre-a-beaulieu-1625471974/>

Arrêté du 07.07.21 : COVID-19: indemnisation des entreprises créées après le 1er octobre 2020 ayant dû fermer sur décision d'autorité. Nouvelle révision de l'arrêté cantonal sur les cas de rigueur du 2.12.20
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003084>

Décision du 07.07.21 -COVID-19: mesure de reconnaissance pour le personnel impliqué de 900 francs.

Décision du 25.09.21 : Le Canton prend en charge les frais de nettoyage supplémentaires des salles de gymnastique liés au COVID-19 <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003110>

08.07.21 - Le Canton de Vaud indemniser également les entreprises créées après le 1er octobre 2020 ayant dû fermer sur décision d'autorité

Le Conseil d'Etat a validé une nouvelle révision de l'arrêté cantonal sur les cas de rigueur.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-indemniser-egalement-les-entreprises-creees-apres-le-1er-octobre-2020-ayant-du-fe/>

12.07.21 - Le canton de Vaud adapte son dispositif de vaccination dès fin juillet

Plus de 446'000 résidents du canton ont reçu au moins une première dose de vaccin. Au total, près de 68% de la population éligible sont aujourd'hui soit vaccinés, soit inscrits pour la vaccination. La campagne de vaccination s'approche donc de son but et l'offre de vaccination va être progressivement réduite. Le centre de Montreux fermera ses portes le 31 juillet. Quant à celui de Beaulieu, il cessera ses activités le 31 août. Les personnes qui n'ont pas encore pris rendez-vous sont invitées à le faire rapidement.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-adapte-son-dispositif-de-vaccination-des-fin-juillet-1626077495/>

20.07.21 - Mobilisation pour soutenir les jeunes

À la suite des appels à projets lancés à la fin de l'hiver par le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour aider les jeunes à se ressourcer en période de restrictions sanitaires, près de 90 demandes ont été soumises par des associations, des communes, des groupes de jeunes ou d'autres entités publiques ou privées. Cinquante projets ont reçu une aide financière et ont déployé des actions à but culturel, social, sportif, préventif ou de promotion de la santé pour les jeunes.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/mobilisation-pour-soutenir-les-jeunes-1626775415/>

30.07.21 - Plusieurs centres de vaccination dans le Canton de Vaud cessent leur activité - l'offre de vaccination reste importante

Le canton de Vaud, qui a administré plus de 852'000 doses de vaccins, redimensionne ses centres de vaccination, tout en maintenant une offre importante pour celles et ceux qui veulent se faire vacciner. A la fin juillet, les centres du Réseau santé Balcon du Jura, de la clinique Bois-Cerf et de Montreux ferment leurs portes. La population est invitée à se rendre dans les autres centres encore disponibles, informations sur [vd.ch/coronavirus-vaccin](https://www.vd.ch/coronavirus-vaccin).

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/plusieurs-centres-de-vaccination-dans-le-canton-de-vaud-cessent-leur-activite-loffre-de-vaccinati/>

25.08.21 - Bilan intermédiaire des mesures de soutien : 17,5 millions de francs versés à la culture vaudoise

Les soutiens au secteur culturel, particulièrement fragilisé par la crise, se poursuivent malgré la progressive reprise des activités culturelles. Aux mesures de soutien prévues par la loi COVID-19 sous forme d'indemnisation financière s'ajoutent des contributions pour les entreprises désireuses de se transformer ou de s'adapter. La 2^e phase de l'ordonnance COVID-19, financée de manière paritaire par la Confédération et le Canton, a débuté le 1^{er} novembre 2020 et se poursuit jusqu'à fin 2021. Elle a permis d'octroyer près de 11,5 millions de francs d'indemnisations et 6 millions pour les projets de transformation.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/bilan-intermediaire-des-mesures-de-soutien-175-millions-de-francs-verses-a-la-culture-vaudoise-16/>

25.08.21 - Le canton de Vaud teste la vaccination au plus proche des jeunes fréquentant le monde de la nuit

Pour permettre aux jeunes de 18 à 30 ans, actuellement les moins vaccinés, d'accéder facilement et sans rendez-vous à la vaccination, le Canton de Vaud leur met à disposition un centre de vaccination et de tests dans le quartier du Flon à Lausanne. Du jeudi 2 au samedi 4 septembre, de 16h00 à 23h00, les personnes pourront se faire vacciner et tester en même temps et ainsi obtenir leur certificat COVID avec le QR code pour accéder aux clubs, qui soutiennent cette démarche.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-teste-la-vaccination-au-plus-proche-des-jeunes-frequentant-le-monde-de-la-nuit-162/>

26.08.21 - Le personnel en contact étroit avec des patients ou des résidents devra être vacciné ou testé

Dès le 15 septembre, le personnel en contact étroit avec des personnes prises en charge au sein des institutions sanitaires et sociosanitaires devra apporter la preuve de sa vaccination contre le COVID-19, de sa guérison, ou se soumettre à des tests réguliers pour accéder à son lieu de travail. Cette mesure vise à protéger des personnes particulièrement fragiles.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-personnel-en-contact-etroit-avec-des-patients-ou-des-residents-devra-etre-vaccine-ou-teste-162996/>

26.08.21 - Le Canton de Vaud recommande la vaccination aux jeunes dès 12 ans

Suivant les recommandations mises à jour de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de la Commission fédérale pour les vaccinations (CFV), les autorités politiques et sanitaires du canton de Vaud recommandent la vaccination des jeunes âgés de 12 à 15 ans. L'offre sera également élargie : un cinquième centre situé à l'HIB à Payerne rejoint le dispositif. Un congé de 2 heures sera accordé aux élèves pour se faire vacciner.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-recommande-la-vaccination-aux-jeunes-des-12-ans-1629979994/>

01.09.21 - Vaccination facilitée proposée aux jeunes en formation du canton de Vaud

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et l'Etat major cantonal de conduite (EMCC) mettent en place un dispositif à même de permettre aux jeunes en formation de se faire facilement vacciner. Les premiers d'entre eux pourront le faire d'ici aux vacances d'octobre (deux doses). Le centre de vaccination du Centre de Congrès de Beaulieu ouvrira spécialement les lundis 6 et 13 septembre pour accueillir les élèves des écoles professionnelles à plein temps et les gymnasiennes et gymnasiens de Lausanne. Leur trajet aller-retour de leur lieu de formation à Beaulieu sera offert en transports publics. Une vaccination mobile sera proposée directement dans les autres établissements (toutes les écoles professionnelles duales et les gymnases hors Lausanne) également d'ici au 15 octobre. De plus, une offre similaire a été proposée aux hautes écoles du canton afin qu'elles puissent mettre en place la vaccination pour leurs étudiantes, étudiants et l'ensemble de leur personnel.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/vaccination-facilitee-proposee-aux-jeunes-en-formation-du-canton-de-vaud-1630489407/>

08.09.21 - Le canton de Vaud poursuit la vaccination au plus proche des jeunes fréquentant le monde de la nuit

A la suite du premier week-end test, le Canton de Vaud maintient un centre de vaccination et test au Flon à Lausanne durant les week-ends du mois de septembre, pour permettre aux jeunes de 18 à 30 ans, actuellement les moins vaccinés, d'accéder facilement et sans rendez-vous à la vaccination. Les jeudis, vendredis et samedi de 14 h à 21 h, les personnes pourront se faire vacciner et tester en même temps et ainsi obtenir leur certificat COVID avec le QR code pour accéder aux clubs, qui soutiennent cette démarche.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-poursuit-la-vaccination-au-plus-proche-des-jeunes-frequentant-le-monde-de-la-nuit/>

09.09.21 - Mesures COVID dans les lieux de formation de l'école obligatoire et postobligatoire: maintien du masque jusqu'au 1er octobre

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la Culture (DFJC) et l'Office du Médecin cantonal du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) ont décidé de prolonger les mesures en vigueur depuis la rentrée. Le port du masque reste obligatoire à l'intérieur des lieux de formation pour les professionnelles et professionnels de l'éducation, les élèves du secondaire I et du secondaire II jusqu'au 1er octobre 2021. A noter qu'au vu des retours du terrain et des chiffres des cas positifs dans les écoles, le port du masque à l'extérieur n'est plus requis pour l'enseignement obligatoire.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/mesures-COVID-dans-les-lieux-de-formation-de-lecole-obligatoire-et-postobligatoire-maintien-du-mas/>

09.09.21 - Accès facilité à la vaccination pour le personnel de l'administration cantonale

Afin de garantir la santé et la sécurité de ses collaboratrices et collaborateurs, l'État met en place un dispositif leur facilitant l'accès à la vaccination. Du 13 au 17 septembre, chacune et chacun pourra se faire vacciner sans rendez-vous sur le lieu de travail ou à proximité.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/acces-facilite-a-la-vaccination-pour-le-personnel-de-ladministration-cantonale-1631181221/>

16.09.21 - Rentrée en présentiel dans les hautes écoles

Pour donner suite à la modification par le Conseil fédéral de l'ordonnance COVID-19 situation particulière le 8 septembre, le Conseil d'État a adopté un arrêté cantonal précisant les dispositions de mise en œuvre. L'arrêté s'applique à toutes les hautes écoles publiques ou privées subventionnées sises sur le canton et permet une application harmonisée de l'ordonnance fédérale. La mise en œuvre porte sur la restriction d'accès aux activités d'enseignement et de recherche du bachelor, du master et du doctorat aux personnes disposant d'un certificat COVID-19. Pendant une période transitoire qui court jusqu'au 31 octobre, celles qui ne disposent pas d'un certificat valide auront accès à un dispositif de tests spécifiques qui les dotera d'une attestation hebdomadaire permettant de suivre les activités d'enseignement des hautes écoles.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/rentree-en-presentiel-dans-les-hautes-ecoles-1631784428/>

21.09.21 - Projet de budget 2022: l'État renforce son action pour accompagner le retour à la croissance

Le projet de budget de l'État de Vaud pour 2022 prévoit pour la deuxième année consécutive un déficit à hauteur de 188 millions de francs. Ce budget respecte la limite constitutionnelle dite du petit équilibre (art. 164 al. 3 Cst-VD) et n'entraîne pas de mesure financière spécifique. Il répond à l'augmentation des besoins dans les domaines liés à la démographie et renforce les prestations à la population dans les secteurs clés de l'État. Toujours maîtrisée dans la limite du PIB vaudois escompté, la croissance projetée des dépenses atteint 2,8%. De son côté, la progression des revenus est prévue à 2,6% et les recettes fiscales, en particulier, sont attendues en hausse de 3,6%, ce qui traduit un contexte de sortie de pandémie et de croissance économique retrouvée.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/projet-de-budget-2022-letat-renforce-son-action-pour-accompagner-le-retour-a-la-croissance-1632206/>

22.09.21 - 7000 Vaudoises et Vaudois invités à détecter la présence d'anticorps contre le COVID-19 grâce à un kit d'auto-prélèvement à domicile

Menée depuis mai 2020 auprès des Vaudoises et Vaudois pour comprendre la manière dont se transmet le coronavirus, l'étude SéroCOVID propose une méthode inédite pour détecter soi-même la présence d'anticorps. 7000 personnes sont invitées à se prélever à domicile une goutte de sang au bout du doigt, qui sera ensuite analysée à l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Une méthode simple qui permet d'éviter de se déplacer dans une institution de soins. Le Groupement des pédiatres vaudois apporte son soutien à cette nouvelle phase de l'étude.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/7000-vaudoises-et-vaudois-invites-a-detecter-la-presence-danticorps-contre-le-COVID-19-grace-a-un-k/>

24.09.21 - Vacances d'octobre: extension des plages de tests sans rendez-vous à Beaulieu

À l'approche des vacances d'octobre, le Canton de Vaud répond à la forte demande de tests en augmentant son offre au centre de Beaulieu. Il recommande à celles et ceux qui souhaitent un certificat COVID de personne testée négative pour voyager d'anticiper ce besoin.
<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiqu%C3%A9/vacances-doctobre-extension-des-plages-de-tests-sans-rendez-vous-a-beaulieu-1632465002/>

27.09.21 - COVID-19 : vaccination sans rendez-vous à Aigle, Aubonne et Orbe

Le Canton de Vaud poursuit ses efforts pour permettre à toute la population d'accéder facilement et sans rendez-vous à la vaccination. Dès fin septembre, le concept de vaccination de proximité sera à nouveau déployé successivement à Aigle du 27.09 au 01.10, à Orbe du 04.10 au 08.10 et à Aubonne du 11.10 au 15.10 2021. Toutes les personnes éligibles pourront se faire vacciner sans rendez-vous.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/COVID-19-vaccination-sans-rendez-vous-a-aigle-aubonne-et-orbe-1632732553/>

Arrêté du 29.09.21 – Modification de l'arrêté du 25.08.21 instituant des mesures de protection à l'égard des personnes prises en charge en institution. Le personnel des services d'ambulances est désormais soumis au testing régulier s'il ne dispose pas d'un certificat COVID.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003112>

30.09.21 - Un million de doses de vaccin contre le COVID-19 injectées dans le canton de Vaud

Depuis le lancement de la campagne de vaccination fin décembre 2020, un million de doses de vaccin ont été injectées dans le canton de Vaud. Ce cap symbolique a été franchi ces dernières heures. A ce jour, plus de 65% de la population vaudoise a reçu au moins une première dose de vaccin, ce qui correspond à près de 78% de la population éligible (+ de 12 ans). Dans certaines catégories d'âge, le taux de vaccination atteint 90%. La vaccination reste le meilleur moyen de se protéger contre une évolution grave de la maladie.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/un-million-de-doses-de-vaccin-contre-le-COVID-19-injectees-dans-le-canton-de-vaud-1632997559/>

01.10.21 - Le système de surveillance et la situation épidémiologique permettent des allègements

Le corps enseignant et les élèves de l'école obligatoire pourront enlever le masque pendant les cours dès lundi 4 octobre 2021. Pas de changement au postobligatoire jusqu'au 10 novembre. Il n'y aura plus de quarantaine de classes, seuls les élèves testés positifs seront soumis à l'isolement. Les gestes barrières et l'aération des classes restent essentiels et doivent être encore et toujours rappelés et strictement appliqués. Pour accompagner cette démarche, 1300 capteurs de CO2 sont en cours de distribution dans les lieux de formation vaudois. La tenue des camps de ski est encouragée dans le strict respect de ces mesures sanitaires. Enfin, la vaccination proposée aux écoles professionnelles et aux gymnases continue et a déjà permis d'administrer la première dose à 2283 personnes supplémentaires.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-systeme-de-surveillance-et-la-situation-epidemiologique-permettent-des-allegements-1633080229/>

05.10.21 - COVID-19: le canton de Vaud ouvre la prise de rendez-vous pour le vaccin Janssen

L'administration du vaccin Janssen de Johnson & Johnson commencera mercredi 6 octobre dans le canton de Vaud. Les rendez-vous peuvent être pris dès ce mardi 5 octobre à 9 heures. Le vaccin Janssen s'adresse aux personnes dès 18 ans ne pouvant pas se faire vacciner avec un vaccin à ARNm ou préférant des vaccins sans ARNm. La Confédération a attribué 13'400 doses de ce vaccin au canton. En raison de ce nombre limité, la vaccination avec le vaccin Janssen se fait sur rendez-vous uniquement.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/COVID-19-le-canton-de-vaud-ouvre-la-prise-de-rendez-vous-pour-le-vaccin-janssen-1633415695/>

05.10.21 - Intensifier le soutien aux jeunes en temps de pandémie

Le COVID-19 a eu un impact majeur sur la santé mentale des enfants et des jeunes. La pandémie, et certaines mesures prises pour contrer sa propagation ont accentué les difficultés pesant déjà sur certains d'entre eux et accru les difficultés rencontrées par les familles les plus vulnérables dont les enfants ont parfois été exposés à de multiples pressions et à de la violence. Ce bilan inquiétant pour les jeunes a été dressé par un groupe de travail conjoint des départements de la formation de la jeunesse et de la culture (DFJC) et de la santé et de l'action sociale (DSAS). Ces conclusions ont conforté la détermination des deux conseillères d'État, Cesla Amarelle et Rebecca Ruiz, de renforcer fortement les prestations à tous les niveaux, de la prévention jusqu'à la prise en charge médicale avec un plan d'action en 15 mesures pour environ 5 millions de francs.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/intensifier-le-soutien-aux-jeunes-en-temps-de-pandemie-1633423515/>

Décisions du 06.10.21 : Consultation fédérale: modification de la loi COVID-19 concernant aussi bien les domaines de la santé, de l'économie, de la culture et du sport. Prorogation de certaines dispositions.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003113>

11.10.21 - Tests payants pour l'obtention d'un certificat COVID : ce qui change dès ce lundi 11 octobre

Conformément aux décisions de la Confédération, les tests en vue de l'obtention d'un certificat COVID sont payants à partir du lundi 11 octobre. Des exceptions sont prévues, notamment pour les personnes ne pouvant pas se faire vacciner pour des raisons médicales et les jeunes de moins de 16 ans. Les personnes vaccinées une fois pourront également bénéficier de tests gratuits jusqu'à la vaccination complète et ce jusqu'au 30 novembre 2021. Les dépistages pour les personnes symptomatiques ou en contact étroit avec des personnes infectées restent gratuits mais ne donnent plus accès à un certificat COVID. Une attestation sera délivrée, même en cas de résultat négatif.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquer/tests-payants-pour-l-obtention-dun-certificat-covid-ce-qui-change-des-ce-lundi-11-octobre-1633957/>

Arrêté du 13.10.21 : arrêté modifiant celui du 15.09.21 relatif aux restrictions d'accès aux hautes écoles. Restrictions d'accès dans les hautes écoles: prolongation des tests groupés permettant de suivre les enseignements en présentiel

EMPD du 13.10.21 invitant l'Assemblée fédérale à la prolongation du délai de résiliation du bail en cas de demeure du locataire de 30 à 90 jours.

Arrêté du 03.11.21 : modifiant l'arrêté du 30 juin 2021 d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière. Les tests répétés faits dans le cadre du travail ou d'une haute école ne donnent pas droit à un certificat COVID

Décision du 03.11.21 : Pandémie : le Conseil d'État prolonge la possibilité de naturaliser sans cérémonie.

04.11.21 - Le Canton de Vaud participe activement à la semaine de la vaccination et ouvre les inscriptions pour la 3e dose aux personnes dès 65 ans

La semaine nationale de la vaccination, qui se déroule du 8 au 14 novembre, sera marquée par plusieurs événements dans le canton: un concert gratuit avec notamment les musiciens romands Stress et Danitsa, des séances d'information publiques et de vaccination aux quatre coins du territoire, un Facebook live pour répondre aux questions des citoyens et des entretiens individuels de conseil par téléphone. De plus, les inscriptions pour l'administration de la 3^e dose ouvrent vendredi 5 à 11h. Les personnes vaccinées nées en 1956 et avant sont invitées à prendre rendez-vous pour leur vaccination de rappel via coronavax.ch ou la hotline du Canton.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquer/le-canton-de-vaud-participe-activement-a-la-semaine-de-la-vaccination-et-ouvre-les-inscriptions-pour/>

EMPD du 17.11.21 accordant un soutien extraordinaire aux transports publics régionaux et urbains pour atténuer les pertes provoquées par le coronavirus (COVID-19) durant l'année 2021. COVID: nouveau soutien aux entreprises de transport. <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/decisions-du-conseil-detat/seance-du-conseil-detat/id/1003117>

18.11.21 - Le Canton apporte à nouveau son soutien aux entreprises de transport et allège aussi la facture des communes

En 2021, la pandémie a eu à nouveau de lourdes conséquences sur le secteur des transports publics, dues à la baisse de fréquentation. La branche estime que les recettes devraient demeurer encore 20% en-deçà de celles de 2019. Pour les entreprises de transport public, le manque à gagner est estimé à 64 millions. Afin de maintenir les prestations et la viabilité financière des entreprises, le Canton veut donc prolonger le soutien qu'il avait accordé en 2020. Il propose au Grand Conseil d'allouer 40 millions pour financer la part cantonale aux pertes du trafic régional et la moitié des pertes de recettes du trafic urbain, en soutien aux communes.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquer/le-canton-apporte-a-nouveau-son-soutien-aux-entreprises-de-transport-et-allege-aussi-la-facture-des/>

25.11.21 - Le Canton de Vaud introduit de nouvelles mesures dans les écoles, renforce le contrôle des mesures existantes et invite les personnes dès 65 ans à s'inscrire rapidement pour une dose de rappel

Alors que la situation sanitaire est à nouveau fragile, le Conseil d'État introduit de nouvelles mesures dans les écoles et renforce le contrôle des mesures en vigueur dans les établissements publics, tout en observant de très près l'évolution de la pandémie. Il invite les personnes de plus de 65 ans à s'inscrire rapidement pour une dose de rappel, afin d'augmenter leur protection, d'éviter les hospitalisations et ainsi prévenir une potentielle surcharge hospitalière. Il prépare par ailleurs le dispositif pour pouvoir vacciner les moins de 65 ans rapidement, une fois que leurs aînés auront pu s'inscrire.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiques-de-presse/detail/communiquer/le-canton-de-vaud-introduit-de-nouvelles-mesures-dans-les-ecoles-renforce-le-contrôle-des-mesures-e/>

01.12.21 - COVID-19: adaptation du dispositif vaudois

Troisième dose de vaccin et mesures immédiates pour compléter le dispositif fédéral

Face aux risques accrus encourus par l'arrivée d'un nouveau variant et en complément des mesures mises en consultation par la Confédération, le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir au plus vite la troisième dose de vaccination pour toute la population éligible. Il adapte également sans délai son dispositif de lutte contre le COVID (nouvel arrêté cantonal), en étendant notamment le port du masque et en réintroduisant des mesures connues pour les activités en intérieur et en extérieur.

02.12.21 - Coronavirus : quarantaine des élèves et du personnel de International School of Geneva La Châtaigneraie Campus, Founex, canton de Vaud

Suite à deux cas confirmés du variant Omicron ayant fréquenté le campus de la Châtaigneraie de l'Ecole Internationale de Genève cette semaine, les services des médecins cantonaux des cantons de Vaud et de Genève ont pris la décision conjointe de mettre en quarantaine l'ensemble des élèves et du personnel du campus pendant 10 jours.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/coronavirus-quarantaine-des-eleves-et-du-personnel-de-international-school-of-geneva-la-chataigner/>

03.12.21 - Cas de rigueur : Le Canton veut prolonger de six mois l'aide au secteur hôtelier

L'hôtellerie est l'un des secteurs économiques les plus touchés depuis le début de la crise COVID : ce constat ressort de l'analyse portant sur l'indemnisation octroyée dans le Canton en 2020 et 2021 au titre des cas de rigueur (plus de 410 millions de francs versés à ce jour). Partant de ce constat et des dernières évolutions de la pandémie, le Conseil d'Etat propose de prolonger de six mois les soutiens à cette branche essentielle à l'économie vaudoise. Le Département de l'économie, de l'innovation et du sport va affecter à cet effet quelque 29 millions supplémentaires. Ces derniers seront en partie financés par la part vaudoise de la réserve fédérale constituée dans le cadre des mesures complémentaires prévues dans la loi COVID-19. Cette mesure prend par ailleurs tout son sens avec l'accélération des restrictions, notamment aériennes, due à la situation sanitaire actuelle.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-veut-prolonger-de-six-mois-l'aide-au-secteur-hotelier-1638432803/>

07.12.21 - COVID-19 : Renforcement des mesures dans les lieux de formation

Au vu de la situation épidémiologique qui se détériore dans la population générale sur le front du COVID-19, de l'augmentation des cas positifs dans les lieux de formation et de la décision fédérale de laisser leur autonomie aux Cantons, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture et l'Office du Médecin cantonal renforcent leur dispositif commun de mesures et de surveillance. Les tests ciblés auront lieu plus souvent et le port du masque à l'intérieur est étendu à tous les élèves dès la 7^e année.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/pandemie-de-COVID-19-renforcement-des-mesures-dans-les-lieux-de-formation-1638872376/>

10.12.21 - COVID-19 : Le Canton de Vaud ouvre à toutes et à tous la vaccination de rappel

Les personnes âgées de 16 ans ou plus qui sont vaccinées depuis plus de 6 mois peuvent s'inscrire pour une vaccination de rappel. Cette ouverture est rendue possible par l'augmentation des plages de rendez-vous, notamment au centre de Beaulieu.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/le-canton-de-vaud-ouvre-a-toutes-et-a-tous-la-vaccination-de-rappel-1639066998/>

14.12.21 - COVID-19: mesures de protection supplémentaires pour le personnel de la Police cantonale et du Service pénitentiaire

Afin de renforcer la protection des collaboratrices et collaborateurs de certains services sécuritaires de l'administration cantonale, tout comme les citoyennes et citoyens faisant appel à ces services, le personnel de la Police cantonale et du Service pénitentiaire non vacciné et non guéri devra se soumettre à des tests hebdomadaires. Les syndicats et représentants du personnel ont été consultés sur ces nouvelles mesures qui garantissent la confidentialité des données et ont donné leur accord.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/COVID-19-mesures-de-protection-supplementaires-pour-le-personnel-de-la-police-cantonale-et-du-servi/>

14.12.21 - COVID-19: réouverture du centre de test de Beaulieu

Pour répondre au pic épidémique, la filière cantonale de tests élargit son offre en rouvrant le centre de test de Beaulieu, dès jeudi 16 décembre. Il recevra les adultes et les enfants, sans rendez-vous, cinq jours par semaine, avec ou sans symptômes. En parallèle, de nombreuses pharmacies sont maintenant habilitées à tester les enfants en dessous de 12 ans.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/COVID-19-reouverture-du-centre-de-test-de-beaulieu-1639493404/>

16.12.21 - COVID-19 : Les autorités politiques et sanitaires du Canton de Vaud, la Société Vaudoise de Médecine et Médecins de famille Vaud appellent la population à recevoir une dose de rappel

La situation sanitaire est actuellement très tendue. Les contaminations sont toujours très nombreuses, les soins intensifs sont pleins, le personnel de santé est épuisé et des patients voient l'opération dont ils ont besoin repoussée faute de place. La vaccination est le meilleur moyen de lutter contre les infections et les conséquences délétères de la pandémie. Les autorités et les médecins vaudois appellent les personnes vaccinées depuis plus de six mois à recevoir dès que possible une dose de rappel, afin que leur protection contre la maladie reste optimale.

<https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communiqué/les-autorites-politiques-et-sanitaires-du-canton-de-vaud-la-societe-vaudoise-de-medecine-et-medecin/>

2.2 Décisions du Conseil fédéral et des autorités fédérales

Coronavirus : restaurants, établissements culturels, installations de sport et de loisirs resteront fermés jusqu'à fin février

06.01.2021 - La situation épidémiologique reste tendue. C'est pourquoi le Conseil fédéral prévoit de prolonger de cinq semaines, jusqu'à la fin février, les mesures de lutte contre la propagation du coronavirus. Réuni en séance extraordinaire, le Conseil fédéral s'est entretenu à ce sujet le 6 janvier 2021 et a convenu de prendre sa décision le 13 janvier, après avoir consulté les cantons. Lors de cette consultation, il présentera également un certain nombre de mesures de renforcement possibles. En outre, le Conseil fédéral a levé la règle d'exemption pour les cantons qui connaissent une évolution favorable ; les restaurants, les établissements culturels et les installations de sport et de loisirs devront rester fermés dans toute la Suisse à partir du 9 janvier.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-81881.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral accroît les ressources du programme pour les cas de rigueur et renforce l'assurance-chômage

7.01.2021 – Le Conseil fédéral a décidé de relever l'aide aux cas de rigueur de 2,5 milliards de francs. Il soumettra au Parlement la modification législative requise à cet effet lors de la session de printemps 2021. Les travaux préparatoires du nouveau programme de cautionnements solidaires liés au COVID-19 se poursuivent, ce qui permettra de l'activer rapidement si le marché des crédits devait se détériorer. Enfin, la Confédération assumera, en 2021 aussi, les coûts de l'assurance-chômage (AC) dans le domaine de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT). En outre, la durée pendant laquelle les personnes au chômage peuvent bénéficier d'indemnités journalières sera prolongée.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82135.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral prolonge et renforce les mesures

13.01.2021 - Le nombre de contaminations stagne à un très haut niveau et le risque d'une recrudescence rapide est réel avec les nouvelles variantes beaucoup plus contagieuses du virus. Compte tenu de la situation épidémiologique tendue, le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 13 janvier 2021, de prendre des mesures supplémentaires pour lutter contre la propagation du coronavirus. D'une part, il a prolongé de cinq semaines les mesures adoptées en décembre : les restaurants, établissements culturels, installations de sport et de loisirs resteront fermés jusqu'à fin février. D'autre part, il a décidé de prendre de nouvelles mesures pour réduire drastiquement les contacts : à partir de lundi 18 janvier, le télétravail deviendra obligatoire, les magasins ne vendant pas des biens de consommation courante devront fermer, les manifestations privées et les rassemblements seront soumis à de nouvelles restrictions et la protection des personnes vulnérables sur le lieu de travail sera renforcée.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-81967.html>

COVID-19 : prolongation de la validité des permis de minage

13.01.2021 - Quiconque travaille avec des matières explosives ou avec certains engins pyrotechniques doit posséder un permis ad hoc. Ce permis ne reste valable que si son titulaire suit une formation complémentaire tous les cinq ans. En raison de la crise du COVID-19, les cours en question peuvent difficilement avoir lieu, d'où la nécessité d'assouplir la réglementation en vigueur. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, lors de sa séance du 13 janvier 2021, de reporter de nouveau l'obligation de formation à une date ultérieure et d'adapter en conséquence l'ordonnance sur les explosifs.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-81952.html>

Coronavirus: la Confédération accroît l'aide fournie dans le cadre du programme pour les cas de rigueur

13.01.2021 - Le Conseil fédéral a décidé d'assouplir les conditions qu'une entreprise doit remplir pour avoir droit à une aide au titre des cas de rigueur. Entre autres, les entreprises fermées par les autorités pendant au moins 40 jours civils depuis le 1er novembre 2020 seront considérées comme des cas de rigueur sans qu'elles ne doivent prouver le recul de leur chiffre d'affaires. De plus, les entreprises pourront également faire valoir les pertes de chiffre d'affaires subies en 2021. La limite supérieure des contributions à fonds perdu passera à 20 % du chiffre d'affaires ou à 750 000 francs par entreprise. La modification de l'ordonnance permettra d'apporter une aide pour cas de rigueur à un large cercle de bénéficiaires. Plus de la moitié des cantons fournissent déjà une aide à ce titre en ce mois de janvier et presque tous devraient être en mesure de le faire en février.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-81966.html>

Coronavirus: les mesures visant à atténuer les répercussions économiques dans le domaine de la RHT sont étendues

20.01.2021 - Le Conseil fédéral a mis en œuvre les modifications inscrites dans la loi COVID-19 en décembre 2020 et a élargi le catalogue des mesures déjà appliquées dans le domaine de la réduction de l'horaire de travail (RHT). Ainsi, le délai d'attente est supprimé du 1er septembre 2020 au 31 mars 2021 avec effet rétroactif. La limite de quatre périodes de décompte pour la perception de l'indemnité en cas de RHT lorsque la perte de travail dépasse 85 % est également supprimée rétroactivement entre le 1er mars 2020 et le 1er mars 2021. Par ailleurs, le droit à l'indemnité en cas de RHT est étendu aux personnes exerçant un emploi d'une durée déterminée et aux apprentis. Cette extension s'applique jusqu'au 30 juin 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82046.html>

Conséquences de la crise sanitaire sur les affaires économiques extérieures de la Suisse

20.01.2021, le Conseil fédéral a adopté le rapport sur la politique économique extérieure 2020, dont le chapitre introductif examine les conséquences de la pandémie de COVID-19 pour les activités économiques extérieures de la Suisse.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82045.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral analyse la situation épidémiologique actuelle

20.01.2021 - Le Conseil fédéral s'est informé de l'évolution de la situation épidémiologique et de l'état de la campagne de vaccination. Il a également été informé des options à disposition pour renforcer les mesures cantonales au niveau de l'école obligatoire et du postobligatoire, et de l'examen par la Swiss National COVID-19 Science Task Force (STF) d'une fermeture des écoles. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et la STF recommandent de renoncer, dans la mesure du possible, à interdire l'enseignement présentiel dans les écoles primaires.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82050.html>

Coronavirus: les mesures visant à atténuer les répercussions économiques dans le domaine de la RHT sont étendues

20.01.2021 - Le Conseil fédéral a mis en œuvre les modifications inscrites dans la loi COVID-19 en décembre 2020 et a élargi le catalogue des mesures déjà appliquées dans le domaine de la réduction de l'horaire de travail (RHT). Ainsi, le délai d'attente est supprimé du 1er septembre 2020 au 31 mars 2021 avec effet rétroactif. La limite de quatre périodes de décompte pour la perception de l'indemnité en cas de RHT lorsque la perte de travail dépasse 85 % est également supprimée rétroactivement entre le 1er mars 2020 et le 1er mars 2021. Par ailleurs, le droit à l'indemnité en cas de RHT est étendu aux personnes exerçant un emploi d'une durée déterminée et aux apprentis. Cette extension s'applique jusqu'au 30 juin 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82046.html>

Coronavirus : la Confédération prend en charge le coût du dépistage des personnes non symptomatiques et adapte les règles relatives à la quarantaine

27.01.21 Pour freiner et endiguer l'épidémie de coronavirus : prise en charge du coût du dépistage des personnes non symptomatiques ; décision d'adapter les règles relatives aux quarantaines. Quarantaine de dix jours peut être raccourcie si la personne se fait tester après sept jours et que le résultat est négatif. Amendes d'ordre en cas de non-respect de certaines mesures. Coût des vaccinations en pharmacie pris en charge par la Confédération.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82136.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral accroît les ressources du programme pour les cas de rigueur et renforce l'assurance-chômage

27.01.2021 - Le Conseil fédéral a discuté de l'actuel train de mesures visant à atténuer les conséquences économiques du coronavirus. Il estime que la stratégie suivie est judicieuse et, vu l'évolution de la situation, a décidé de relever l'aide aux cas de rigueur de 2,5 milliards de francs. Il soumettra au Parlement la modification législative requise à cet effet lors de la session de printemps 2021. Les travaux préparatoires du nouveau programme de cautionnements solidaires liés au COVID-19 se poursuivent, ce qui permettra de l'activer rapidement si le marché des crédits devait se détériorer. Enfin, la Confédération assumera, en 2021 aussi, les coûts de l'assurance-chômage (AC) dans le domaine de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT). En outre, la durée pendant laquelle les personnes au chômage peuvent bénéficier d'indemnités journalières sera prolongée.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82135.html>

La politique extérieure suisse à l'heure de la pandémie de COVID-19

03.02.2021 - Le Conseil fédéral a approuvé le rapport sur la politique extérieure 2020 lors de sa séance du 3 février 2021. Ce document dresse un tableau des priorités poursuivies par la Suisse en matière de politique extérieure durant l'année écoulée. L'année 2020 porte l'empreinte de la pandémie de COVID-19. D'autres thématiques telles que la politique européenne ou encore la mise en œuvre de la stratégie de politique extérieure (SPE) 2020-2023 ont occupé également le devant de la scène.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82216.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral étend la prise en charge des coûts de la vaccination

03.02.2021 - Le Conseil fédéral a décidé d'élargir le cercle des personnes pouvant se faire vacciner gratuitement contre le coronavirus en Suisse. Désormais, la Confédération prendra aussi en charge les frais de vaccination des personnes domiciliées en Suisse mais qui ne sont pas couvertes par l'assurance-maladie obligatoire, comme les diplomates. La vaccination sera également gratuite pour les frontaliers qui ne sont pas assurés en Suisse et qui travaillent dans des établissements de santé suisses.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82229.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral accroît l'aide aux grandes entreprises et aux chômeurs

17.02.2021 - Le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la modification de la loi COVID-19. Il soumet au Parlement notamment la base légale qui permet de relever à 10 milliards de francs les moyens destinés aux programmes d'aide pour les cas de rigueur. Il propose en outre une modification de la loi sur l'assurance-chômage. La Confédération prendra en charge aussi en 2021 les coûts liés aux indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (IRHT). De plus, le nombre d'indemnités journalières pour les assurés éligibles sera augmenté pour les mois de mars, d'avril et de mai 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82366.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral prévoit un premier assouplissement prudent à partir du 1er mars

17.02.2021 - Le nombre d'infections a poursuivi sa baisse ces dernières semaines. La situation épidémiologique reste toutefois fragile en raison des nouvelles souches, plus contagieuses, du virus. Lors de sa séance du 17 février 2021, le Conseil fédéral a analysé la situation. Il propose un assouplissement prudent et progressif, afin de redonner davantage de place à la vie économique et sociale tout en évitant au maximum une troisième vague épidémique. Dans une première étape, il s'agit de n'autoriser que les activités présentant un risque limité de contamination. Les commerces, les musées et les salles de lecture des bibliothèques doivent ainsi pouvoir rouvrir dès le 1er mars, de même que les espaces extérieurs des zoos et des jardins botaniques ainsi que les installations de sport et de loisirs. Les manifestations privées de 15 personnes au maximum doivent à nouveau être possibles à l'extérieur. Les jeunes jusqu'à 18 ans doivent de nouveau avoir accès à la plupart des activités sportives et culturelles. Le Conseil fédéral se prononcera définitivement sur ces assouplissements le 24 février, après avoir consulté les cantons.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82371.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral adopte un supplément extraordinaire au budget 2021

17.02.2021 - Lors de sa séance du 17 février 2021, le Conseil fédéral a adopté le message spécial concernant le supplément Ia au budget 2021. Par la voie de ce supplément, il demande au Parlement d'ouvrir huit crédits supplémentaires pour un montant total de 14,3 milliards de francs aux fins de nouvelles mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19. Les crédits sont sollicités, en majeure partie, à titre de besoin de financement extraordinaire (13,2 milliards).

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82367.html>

Coronavirus : des tests gratuits pour tous pour accompagner les assouplissements prévus

05.03.2021 - Le Conseil fédéral entend renforcer massivement le dépistage pour accompagner les assouplissements prévus. Pour favoriser la multiplication des tests, il propose que la Confédération prenne en charge le coût de tous les dépistages. Les entreprises et les écoles devront réaliser des tests répétés afin de prévenir et de détecter aussi tôt que possible les flambées de coronavirus. Les entreprises qui testent régulièrement leurs employés pourront être exemptées de l'obligation de quarantaine pour les personnes-contacts. Dès que les autotests seront suffisamment fiables, le Conseil fédéral propose d'en offrir cinq par mois à chaque personne. Et afin que chacun puisse se faire dépister sans attendre, tous les tests réalisés dans les pharmacies et les centres de dépistage seront gratuits, y compris pour les personnes non symptomatiques. Le coût de cette campagne de dépistage massif devrait dépasser le milliard de francs. Le Conseil fédéral prendra sa décision le 12 mars après consultation des cantons.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82600.html>

Coronavirus : les examens de maturité et les examens de fin d'apprentissage 2021 auront lieu de manière ordinaire

12.03.2021 - Dans la mesure du possible, les examens de maturité ainsi que les examens de fin d'apprentissage seront organisés de manière ordinaire en 2021, malgré la pandémie. Au cas où la situation liée à l'épidémie ne permettrait pas la tenue ordinaire des examens à l'échelle nationale ou au niveau régional malgré le respect des plans de protection, le Conseil fédéral a édicté les dérogations nécessaires le 12 mars 2021 par mesure de précaution.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82672.html>

Coronavirus : deuxième assouplissement en consultation malgré une situation fragile

12.03.2021 - L'évolution de l'épidémie est incertaine. La Suisse connaît une nouvelle augmentation du nombre de cas ces derniers jours, à l'instar de plusieurs pays voisins. Une troisième vague semble se dessiner. Comme il l'a annoncé le 24 février, le Conseil fédéral a décidé lors de sa séance du 12 mars 2021 de lancer une consultation sur une deuxième phase d'assouplissement. Si la situation épidémiologique le permet, il sera de nouveau possible, dès le 22 mars et moyennant certaines restrictions, d'organiser des manifestations accueillant du public, de se retrouver jusqu'à dix personnes à l'intérieur et de participer à des activités sportives et culturelles en groupe. Quant aux restaurants, il est prévu qu'ils puissent rouvrir leurs terrasses. La date exacte et les modalités de ce deuxième assouplissement ne sont pas encore définies. Le Conseil fédéral prendra sa décision lors de sa séance du 19 mars. Enfin, il a également décidé que la Confédération prendrait en charge tous les tests rapides, y compris ceux des personnes non symptomatiques.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82678.html>

Coronavirus : prolongation des mesures dans le domaine de la réduction de l'horaire de travail

19.03.2021 - Le 19 mars 2021, le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2021 la procédure simplifiée pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail et la suppression du délai d'attente. Les modifications correspondantes de l'ordonnance COVID-19 assurance-chômage entrent en vigueur le 1er avril 2021

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82744.html>

Coronavirus : assouplissement dès le 22 mars pour les rencontres dans le cercle privé et report des autres mesures en raison de la hausse du nombre de cas

19.03.2021 - Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter de cinq à dix personnes la limite posée aux rencontres en famille et entre amis à l'intérieur. En revanche, le risque d'augmentation incontrôlée du nombre de cas est trop grand actuellement pour permettre d'autres assouplissements. Le nombre d'infections augmente en effet à nouveau depuis fin février et il y a encore trop peu de gens vaccinés pour exclure une forte augmentation des hospitalisations. Le Conseil fédéral souhaite préserver ces prochains mois des conditions favorables à la campagne de vaccination. Il a par ailleurs défini les paramètres épidémiologiques en fonction desquels de nouvelles restrictions pourraient s'imposer. Enfin, il a approuvé la convention tarifaire négociée par les partenaires tarifaires pour le remboursement de la vaccination contre le COVID-19.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82762.html>

Coronavirus : modification de l'ordonnance concernant les conditions de distribution des fonds pour le sport professionnel

31.03.2021 - Le Parlement fédéral a décidé de faciliter l'accès à des contributions à fonds perdu pour les clubs pratiquant des sports d'équipe au niveau professionnel et semi-professionnel. Suite à la modification de la loi COVID-19, le Conseil fédéral a adapté et précisé lors de sa séance du 31 mars l'ordonnance COVID-19 sports d'équipe en ce qui concerne les conditions de distribution des fonds.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82894.html>

Coronavirus: l'administration fédérale introduit le dépistage volontaire du personnel

31.03.2021 - À partir du 12 avril 2021, l'administration fédérale permettra à son personnel de se soumettre à des tests répétés de dépistage du COVID-19, comme l'a décidé le Conseil fédéral lors de sa séance du 31 mars 2021. Avec les tests volontaires, l'administration fédérale renforce la protection de la santé de son personnel dans le but d'améliorer la prévention et la détection précoce d'épidémies locales. La mise en œuvre s'appuiera sur un plan de tests uniforme pour l'administration fédérale.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82939.html>

Évolution des dépenses liées à la crise du COVID-19

31.03.2021 - Lors de sa séance du 31 mars 2021, le Conseil fédéral a pris acte du montant actuel des dépenses au titre des mesures COVID-19 consenties en 2020 et 2021. Ces dépenses s'élèvent, à l'heure actuelle, à environ 38 milliards de francs au total.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-82944.html>

Coronavirus : renforcement du soutien au secteur culturel

31.03.2021 - Le Conseil fédéral renforce le soutien de la Confédération au secteur culturel. Lors de sa séance du 31 mars 2021, il a adopté des modifications de l'ordonnance COVID-19 culture. Les acteurs culturels peuvent bénéficier rétroactivement d'indemnisations de pertes financières à partir du 1er novembre 2020. Leurs dommages sont ainsi couverts sans interruption depuis le 20 mars 2020. Ce soutien est par ailleurs élargi aux intermittents. Les conditions pour bénéficier de l'aide d'urgence sont également assouplies. Les modifications de l'ordonnance entrent en vigueur le 1er avril 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-82947.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral prolonge le déploiement de la protection civile

31.03.2021 - Lors de sa séance du 31 mars 2021, le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2021 le délai de convocation des personnes astreintes à la protection civile pour la gestion de la crise liée au coronavirus. En effet, le secteur de la santé aura vraisemblablement toujours besoin de soutien au cours des prochains mois. La protection civile est notamment de plus en plus sollicitée pour la mise en place et l'exploitation d'infrastructures de vaccination et de test.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-82888.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral modifie l'ordonnance sur les cas de rigueur et l'ordonnance sur les pertes de gain

31.03.2021 - Le Conseil fédéral a décidé de modifier l'ordonnance sur les cas de rigueur et l'ordonnance sur les pertes de gain en lien avec le COVID-19. Il tient ainsi compte des changements que le Parlement a effectués dans la loi COVID-19 lors de la session de printemps. Pour ce qui est de l'aide aux cas de rigueur, les modifications portent avant tout sur les plafonds, la date de création des entreprises, la participation de l'État aux bénéfices que les entreprises pourraient dégager en 2021 et la durée de l'interdiction de distribuer des dividendes. En outre, de nouvelles dispositions régiront de manière uniforme, sur l'ensemble du territoire suisse, le calcul des contributions qui seront accordées aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de francs.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-82923.html>

Coronavirus : prochaine étape d'assouplissement le 19 avril

14.04.2021 - Le Conseil fédéral poursuit sa stratégie d'assouplissement progressive et prudente. Lors de sa séance du 14 avril 2021, il a décidé de faire un pas supplémentaire en autorisant de nouveaux assouplissements. À compter du lundi 19 avril, moyennant certaines restrictions, il sera de nouveau possible d'organiser des manifestations accueillant du public, par exemple dans les stades, les cinémas ou les salles de concert et de théâtre. Les activités sportives et culturelles à l'intérieur seront aussi à nouveau autorisées, y compris certaines compétitions. Enfin, les restaurants pourront rouvrir leurs terrasses. Bien que la situation reste fragile, le Conseil fédéral estime que le risque associé à ces assouplissements est acceptable. Toutes les activités à nouveau autorisées peuvent et devront – à quelques exceptions près – se pratiquer en portant le masque et en respectant les distances requises. Par ailleurs, la vaccination des groupes vulnérables progresse bien et le dépistage est constamment étendu.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-83106.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral modifie l'ordonnance sur le commerce itinérant

21.04.2021 - Le Conseil fédéral a décidé de prolonger indéfiniment la modification temporaire de l'ordonnance sur le commerce itinérant (OCI). Cette décision est en faveur des forains : l'OCI leur permettra de faire réaliser un examen dans un délai correct et d'obtenir ainsi une attestation de sécurité des installations foraines et des chapiteaux.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-83188.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral présente les prochaines étapes avec le modèle des trois phases

21.04.2021 - Le Conseil fédéral a concrétisé sa stratégie pour les mois à venir. À cette fin, il a défini trois phases jusqu'à ce que tous les adultes souhaitant se faire vacciner l'aient été et que les mesures de protection contre le COVID-19 puissent être en grande partie levées. La durée des différentes phases dépend de la propension des groupes de population concernés à se faire vacciner et du déroulement de la campagne de vaccination. Le Conseil fédéral a mis en consultation auprès des cantons ce modèle des trois phases. Compte tenu des ouvertures importantes depuis le 19 avril 2021 et de la situation épidémiologique fragile, il est peu probable que d'autres assouplissements interviennent avant le 26 mai 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83199.html>

Coronavirus : davantage de sécurité pour planifier les grandes manifestations à partir de juillet 2021

28.04.2021 - Le Conseil fédéral veut offrir des perspectives à la branche de l'événementiel et aux cantons pour planifier de grandes manifestations. Il a présenté aujourd'hui les conditions qui doivent permettre aux cantons d'autoriser les grandes manifestations à partir de l'été 2021, même s'il n'est pas encore certain que l'évolution épidémiologique permettra leur tenue. Ces dispositions visent à donner aux cantons des outils décisionnels pour délivrer les autorisations, mais ne correspondent pas à des décisions d'assouplissement. Concrètement, les manifestations qui auront obtenu une autorisation cantonale et qui se verraient annulées pour des raisons épidémiologiques bénéficieront d'une protection financière (« parapluie de protection »). Les cantons et les associations professionnelles concernées peuvent prendre position sur ces propositions jusqu'au 10 mai 2021 dans le cadre de la consultation.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83303.html>

Coronavirus: la Suisse débloque 300 millions de francs pour soutenir la sécurité sanitaire mondiale

28.04.2021 - Le Conseil fédéral se mobilise pour garantir un accès équitable aux vaccins, tests et médicaments dans le monde entier et lutter ainsi efficacement contre la pandémie de COVID-19. À cet effet, il a décidé, lors de sa séance de ce jour, de soutenir l'initiative visant à accélérer l'accès aux outils de lutte contre le COVID-19 (Accélérateur ACT) à hauteur de 300 millions de francs. Cette initiative répond à un double objectif: améliorer l'accès aux vaccins, aux tests et aux médicaments dans les pays en développement et renforcer les systèmes de santé locaux.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83300.html>

Coronavirus: nouveaux crédits supplémentaires 2021

29.04.2021 - Lors de ses dernières séances, le Conseil fédéral a approuvé des dépenses supplémentaires de 614 millions de francs pour lutter contre la pandémie de COVID-19. Le 28 avril 2021, il a adopté à ces fins une annonce tardive relative au supplément I au budget 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83333.html>

Coronavirus : augmentation à 24 mois de la durée maximale de perception de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

12.05.2021 - La durée maximale de perception de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail est augmentée à 24 mois. Le Conseil fédéral a pris cette décision le 12 mai 2021. En outre, il convient de prolonger la durée de validité de la procédure de décompte sommaire. Le Conseil fédéral a chargé le DEFR de lui soumettre une modification d'ordonnance en ce sens d'ici à la fin juin.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83511.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral met en œuvre les nouvelles règles concernant l'attestation de la qualité d'électeur pour les initiatives populaires

12.05.2021 - Lors de sa séance du 12 mai 2021, le Conseil fédéral a adopté la révision totale de l'ordonnance COVID-19 attestation de la qualité d'électeur. La nouvelle ordonnance permet qu'en plus des listes de signatures à l'appui des demandes de référendum, les listes de signatures à l'appui des initiatives populaires peuvent désormais également être déposées avec ou sans attestation de la qualité d'électeur. Cette mesure, de durée limitée, entre en vigueur le 13 mai 2021 et met en œuvre la modification de l'art. 2, al. 1, de la loi COVID-19 décidée par le Parlement lors de la session de printemps 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83518.html>

Coronavirus: modifications de la loi COVID-19 concernant les allocations pour perte de gain et le sport

12.05.2021 - Le 12 mai 2021, le Conseil fédéral a adopté un nouveau message relatif à la modification de la loi COVID-19. Il propose au Parlement de prolonger jusqu'à la fin de l'année 2021 la durée de validité de la base légale sur laquelle se fonde le versement d'allocations pour perte de gain. Il demande également de supprimer le plafond légal applicable aux contributions à fonds perdu destinées aux clubs sportifs qui évoluent en ligue professionnelle ou semi-professionnelle. À la faveur de l'avancement de la campagne de vaccination, de nombreuses restrictions dues aux mesures sanitaires devraient pouvoir être levées progressivement au cours de l'été. La présente modification de la loi vise à garantir que les aides concernées ne cesseront pas soudainement, alors qu'elles seraient encore nécessaires.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-83520.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral adopte la stratégie pour les prochains mois et lance la consultation pour le quatrième assouplissement

12.05.2021 - Lors de sa séance du mercredi 12 mai 2021, le Conseil fédéral a adopté le modèle dit « des trois phases », qui définit la stratégie des prochains mois. Fin mai, lorsque toutes les personnes vulnérables souhaitant être vaccinées auront pu l'être, la Suisse passera de la phase de protection à la phase de stabilisation. Une quatrième étape d'assouplissement pourra alors débiter. Si la situation épidémiologique le permet, les restaurants doivent pouvoir rouvrir leurs espaces intérieurs à partir du lundi 31 mai 2021. Il est aussi prévu d'augmenter le nombre de participants à des manifestations publiques. Enfin, l'obligation de télétravail doit être levée, mais reste recommandée, pour les entreprises qui proposent des dépistages réguliers à leurs effectifs. Le Conseil fédéral soumet ces propositions aux cantons, aux commissions parlementaires compétentes et aux partenaires sociaux. La décision sera prise le 26 mai.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-83531.html>

Coronavirus : Le Conseil fédéral décide d'un programme d'encouragement pour les vaccins et les médicaments contre le COVID-19

19.05.2021 - Le Conseil fédéral entend renforcer le développement et la production de médicaments contre le COVID-19. Lors de la séance du 19 mai, il a approuvé un programme d'encouragement à hauteur de 50 millions de francs, limité à fin 2022, et a défini les critères de base des investissements de la Confédération. Les contributions doivent permettre d'approvisionner rapidement la population suisse en médicaments nouveaux et innovants pour lutter contre le COVID-19. De plus, il est prévu d'améliorer les conditions-cadres en Suisse pour le développement et la production de technologies innovantes concernant les vaccins.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-83595.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral précise l'utilisation future du certificat COVID

19.05.2021 - L'ensemble de la population suisse doit avoir accès au certificat COVID. Grâce à ce document destiné aux personnes vaccinées, guéries et testées négatives, il sera possible d'autoriser à nouveau les grandes manifestations et de rouvrir les lieux à risque comme les discothèques et les clubs. Le certificat pourrait également être exigé pour les voyages internationaux. Lors de sa séance du 19 mai, le Conseil fédéral a discuté de l'utilisation de ce certificat et défini les grandes lignes qui seront proposées lors de la consultation des cantons, des partenaires sociaux et des commissions parlementaires. Le certificat ne devra pas être utilisé dans les lieux quotidiens comme les transports publics, les écoles, les magasins ou au travail. Il n'est pas non plus prévu que les restaurants, les cinémas et les manifestations de moins de 1000 personnes en fassent usage, mais ce sera possible.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-83599.html>

Coronavirus: état des dépenses à la fin mai

26.05.2021 - Le 26 mai 2021, le Conseil fédéral a été informé de l'état actuel des dépenses liées au coronavirus. Afin d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19, la Confédération a approuvé, à ce stade, des dépenses de près de 40 milliards de francs, ce qui équivaut environ à un demi-budget annuel.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-83687.html>

Coronavirus : le quatrième assouplissement qui commence lundi sera plus important que prévu

26.05.2021 - Un nouvel assouplissement des mesures de lutte contre le coronavirus aura lieu lundi 31 mai 2021. Il sera plus important que ce qu'avait proposé le Conseil fédéral lors de la consultation, notamment pour les manifestations, les rencontres privées et les restaurants. Le Conseil fédéral tient ainsi compte de l'amélioration de la situation épidémiologique et des résultats de ladite consultation. De plus, les exemptions de l'obligation de quarantaine ne concerneront plus seulement les personnes guéries mais aussi les personnes vaccinées. Lors de sa séance du 26 mai, le Conseil fédéral a par ailleurs décidé quand et sous quelle forme les grandes manifestations seront à nouveau autorisées, ainsi que des indemnités en cas d'annulation pour des raisons épidémiologiques.
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83697.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral prévoit de normaliser la politique économique

26.05.2021 - Le Conseil fédéral a discuté des effets des assouplissements sur l'économie. Au fur et à mesure que l'ensemble des secteurs économiques reprendront une activité normale, les instruments de politique économique ordinaires et éprouvés seront de nouveau utilisés. À cet effet, le Conseil fédéral prévoit de suivre une stratégie de transition comprenant trois axes, à savoir la normalisation, l'accompagnement du changement structurel et la revitalisation. En outre, il entend modifier deux points de l'ordonnance COVID-19 cas de rigueur afin de garantir que, pendant cette période transitoire, les cantons pourront fournir une aide adéquate aux entreprises particulièrement touchées par la crise.
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83685.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral précise l'utilisation future du certificat COVID

19.05.2021 - L'ensemble de la population suisse doit avoir accès au certificat COVID. Grâce à ce document destiné aux personnes vaccinées, guéries et testées négatives, il sera possible d'autoriser à nouveau les grandes manifestations et de rouvrir les lieux à risque comme les discothèques et les clubs. Le certificat pourrait également être exigé pour les voyages internationaux. Lors de sa séance du 19 mai, le Conseil fédéral a discuté de l'utilisation de ce certificat et défini les grandes lignes qui seront proposées lors de la consultation des cantons, des partenaires sociaux et des commissions parlementaires. Le certificat ne devra pas être utilisé dans les lieux quotidiens comme les transports publics, les écoles, les magasins ou au travail. Il n'est pas non plus prévu que les restaurants, les cinémas et les manifestations de moins de 1000 personnes en fassent usage, mais ce sera possible.
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83599.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral adopte l'ordonnance sur les certificats COVID

04.06.2021 - Les certificats COVID pour les personnes vaccinées, guéries ou testées pourront être établis comme prévu à partir de juin. Lors de sa séance du 4 juin 2021, le Conseil fédéral a adopté l'ordonnance sur les certificats COVID. Cette ordonnance constitue la base légale pour l'établissement des certificats. Elle règle la forme et le contenu de ceux-ci, mais aussi les compétences de la Confédération et des cantons concernant l'établissement des certificats, les prescriptions concernant leur vérification et la compatibilité des certificats avec le certificat COVID numérique de l'UE. L'ordonnance entre en vigueur le 7 juin 2021.
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83837.html>

Coronavirus : adaptation des mesures en matière d'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

11.06.2021 - Compte tenu de l'amélioration de la situation épidémiologique et des assouplissements prévus, le Conseil fédéral a proposé, le 11 juin 2021, une adaptation des mesures dans le domaine de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). Il est prévu que l'extension du droit à l'indemnité en cas de RHT aux apprentis, aux personnes exerçant un emploi de durée déterminée et aux travailleurs sur appel ayant un contrat de travail à durée indéterminée soit prolongée à certaines conditions. Les propositions du Conseil fédéral sont actuellement en consultation auprès des cantons, des partenaires sociaux et des commissions compétentes. Ce dernier prendra une décision finale à ce sujet le 23 juin 2021.
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83932.html>

Coronavirus: les parents d'adultes en situation de handicap suffisamment couverts

11.06.2021 - Le droit à l'allocation pour perte de gain COVID-19 ne doit pas être étendu aux parents et aux proches qui s'occupent d'adultes en situation de handicap. Pendant la crise du coronavirus, sur l'ensemble des cantons ayant ordonné la fermeture d'institutions, la prise en charge des personnes en situation de handicap est restée garantie en tout temps. C'est ce qui ressort d'un rapport adopté par le Conseil fédéral lors de sa séance du 11 juin 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83879.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral ouvre la consultation sur le cinquième assouplissement

11.06.2021 - A partir du lundi 28 juin 2021, le Conseil fédéral souhaite supprimer l'obligation de porter le masque à l'extérieur, augmenter le nombre de personnes autorisées à la même table dans les restaurants et rouvrir les discothèques aux personnes dotées d'un certificat COVID. Quant aux magasins et aux établissements de sport et de loisirs, ils doivent pouvoir mieux exploiter leurs capacités d'accueil. Il s'agit par ailleurs de simplifier et d'harmoniser les règles applicables aux manifestations. Telles sont, entre autres, les propositions mises en consultation par le Conseil fédéral lors de sa séance du 11 juin 2021. La décision définitive sera prise le 23 juin.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83951.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral veut faciliter l'entrée en Suisse à partir du 28 juin

11.06.2021 - L'entrée en Suisse doit être facilitée. Le Conseil fédéral en a décidé ainsi lors de sa séance du 11 juin 2021. Les mesures sanitaires à la frontière doivent désormais se concentrer sur les personnes en provenance de pays dans lesquels un variant préoccupant du virus circule. L'obligation de quarantaine doit être levée pour les personnes de l'espace Schengen. En outre, il convient de lever l'actuelle interdiction d'entrée pour les voyageurs de pays tiers si ces derniers sont vaccinés. Par ces mesures, le Conseil fédéral prend en compte l'évolution positive de l'épidémie ainsi que la période des vacances qui approche. Les propositions font maintenant l'objet d'une consultation. Le Conseil fédéral prendra sa décision définitive le 23 juin.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83938.html>

Coronavirus : la durée de validité de l'allocation pour perte de gain COVID-19 est prolongée

18.06.2021 - Les bases légales de l'allocation pour perte de gain COVID-19, dont l'échéance était fixée au 30 juin, restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021. Le délai pour les demandes de prestations est désormais fixé au 31 mars 2022. En outre, à partir du 1er juillet 2021, les montants des futures allocations pour perte de gain COVID-19 pourront être calculés sur la base du revenu selon la taxation fiscale 2019. Le Conseil fédéral a décidé de ces adaptations au niveau de l'ordonnance lors de sa séance du 18 juin 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-83996.html>

Coronavirus : les institutions d'accueil extra-familial pour enfants gérées par les pouvoirs publics seront également soutenues

18.06.2021 - La Confédération soutiendra financièrement les cantons qui ont mis en place un système d'indemnisation des institutions d'accueil extra-familial gérées par les pouvoirs publics. Comme pour les institutions privées, ce soutien doit couvrir les pertes subies entre le 17 mars 2020 et le 17 juin 2020 en raison des mesures de lutte contre le COVID-19. Suite à la modification de la loi COVID-19 par le Parlement, le Conseil fédéral a réglé les modalités d'application dans une ordonnance adoptée lors de sa séance du 18 juin 2021. Elle entrera en vigueur le 1er juillet 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84003.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral lance la stratégie de transition pour la politique économique

18.06.2021 - Le 18 juin 2021, le Conseil fédéral a défini le contenu de sa stratégie de transition pour la politique économique. Il accompagnera la reprise économique au moyen des instruments éprouvés de la promotion économique, de la politique en matière de formation et d'innovation ainsi que de la politique du marché du travail. Pour garantir une reprise durable, le Conseil fédéral entend en outre renforcer le potentiel de croissance à long terme de la Suisse.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84032.html>

Coronavirus: dernières modifications de l'ordonnance cas de rigueur en faveur des entreprises les plus touchées par la crise

18.06.2021 - Lors de sa séance du 18 juin 2021, le Conseil fédéral a décidé de modifier certaines dispositions de l'ordonnance COVID-19 cas de rigueur. Ainsi, des aides plus importantes qu'auparavant pourront être allouées aux entreprises les plus touchées par la crise. Les cantons font toutefois état de besoins très différents les uns des autres. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé, d'une part, de relever le plafond des contributions à fonds perdu en faveur des petites entreprises dont le chiffre d'affaires a sensiblement diminué. D'autre part, il mettra à la disposition des cantons un montant de 300 millions de francs provenant de sa réserve, afin que ceux-ci puissent fournir un soutien complémentaire aux entreprises particulièrement touchées.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84037.html>

Coronavirus : période de convocation de la protection civile à nouveau prolongée

23.06.2021 - Dans le cadre des mesures visant à surmonter la crise liée au coronavirus en Suisse, le Conseil fédéral a, lors de sa séance du 23 juin 2021, prolongé une nouvelle fois la période de convocation des personnes astreintes à servir dans la protection civile. La convocation décidée par le Conseil fédéral est valable jusqu'au 31 octobre 2021. Actuellement, la protection civile est engagée principalement dans la gestion d'infrastructures destinées à la vaccination.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84094.html>

Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration : test obligatoire de dépistage du COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion

23.06.2021 - Les personnes tenues de quitter la Suisse doivent pouvoir être soumises à l'obligation de passer un test de dépistage du COVID-19 si l'exécution du renvoi en dépend. Cette obligation revêt une grande importance, notamment pour les cantons qui sont chargés d'exécuter les renvois. Lors de sa séance du 23 juin 2021, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur une modification en ce sens de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI). La nouvelle réglementation doit entrer en vigueur rapidement et s'appliquer jusqu'à fin 2022. Elle permettra d'éviter des dépenses élevées, notamment pour les cantons.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84110.html>

Coronavirus : l'impact de la pandémie sur les coûts de la santé est encore difficile à chiffrer

23.06.2021 - Le Conseil fédéral a adopté lors de sa séance du 23 juin 2021 le rapport concernant les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les coûts de la santé. Ce rapport donne un premier aperçu qualitatif des coûts pris en charge pendant la pandémie par la Confédération, les cantons, les assureurs-maladie et les assurés pour des prestations médicales. Un rapport final est prévu pour la fin 2022.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84112.html>

Coronavirus: prolongation de la durée de l'indemnisation en cas de RHT et de la procédure simplifiée

23.06.2021 - Le 23 juin 2021, le Conseil fédéral a relevé la durée maximale de l'indemnisation en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) à 24 mois et prolongé la procédure simplifiée. Il a par ailleurs décidé de prolonger le droit à l'indemnité en cas RHT accordé aux apprentis tout comme, en introduisant une nouvelle condition, aux personnes exerçant un emploi de durée limitée et aux travailleurs sur appel ayant un contrat de travail à durée indéterminée. La plupart des cantons, associations faitières des partenaires sociaux consultées et commissions parlementaires compétentes souscrivent aux adaptations décidées. La modification de l'ordonnance COVID-19 assurance-chômage entrera en vigueur le 1er juillet 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84116.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral décide d'un nouvel assouplissement d'envergure et facilite l'entrée en Suisse

23.06.2021 - Le samedi 26 juin 2021, les mesures de lutte contre le coronavirus seront largement assouplies et simplifiées. L'obligation de télétravailler et de porter le masque à l'extérieur sera levée. Dans les restaurants, il n'y aura plus de restrictions pour les tablées. Quant aux grandes manifestations accessibles avec le certificat COVID, elles pourront accueillir autant de participants qu'elles le souhaitent et exploiter entièrement leur capacité d'accueil. Ce cinquième assouplissement est plus important que ce qui avait été proposé lors de la consultation. Lors de sa séance du 23 juin 2021, le Conseil fédéral a également simplifié l'entrée sur le territoire suisse. Les mesures de contrôle sanitaire à la frontière se concentrent désormais sur les personnes en provenance de pays dans lesquels un variant de virus préoccupant circule.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84127.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral soutient les structures bénévoles Jeunesse et Sport

30.06.2021 - Le plus grand programme d'encouragement au sport de la Confédération, soit le programme Jeunesse et Sport (J+S), a souffert des mesures prises pour faire face au coronavirus. Durant la pandémie, de nombreux événements ont en effet dû être annulés et, actuellement, les activités dans le domaine de la formation sont encore limitées. Pour que les structures bénévoles J+S ne soient pas durablement touchées, les mesures de soutien au profit des associations et du secteur bénévole sont prolongées jusqu'en 2022.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84226.html>

Coronavirus : la Suisse remet quatre millions de doses de vaccin au programme COVAX

30.06.2021 - Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil fédéral a décidé de céder au programme COVAX la majeure partie des quelque 5,4 millions de doses de vaccin commandées auprès d'AstraZeneca. La Suisse peut ainsi apporter une contribution notable à la lutte globale contre la pandémie de COVID-19. L'initiative COVAX vise à garantir un accès régulier et équitable aux vaccins contre le COVID-19 partout dans le monde. Les grandes inégalités en matière de répartition globale des vaccins laissent prévoir que la pandémie durera encore un certain temps à l'échelle mondiale.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84254.html>

Coronavirus: deux solutions pour réduire la dette

30.06.2021 - Lors de ses séances des 23 et 30 juin 2021, le Conseil fédéral a décidé que les distributions supplémentaires de la Banque nationale suisse (BNS) seront comptabilisées à l'avenir comme recettes extraordinaires. Sur la base de cette décision préalable, il a l'intention de soumettre à consultation deux solutions visant à réduire la dette extraordinaire résultant de la pandémie de COVID-19. La première solution prévoit une réduction à moyen terme au moyen d'excédents de financement; la deuxième prévoit la compensation d'une partie de cette dette au moyen des montants alloués à la réduction de la dette des années passées et une réduction de la dette restante. Dans la perspective actuelle, la mise en œuvre de ces solutions ne requiert pas de programme d'économies.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84259.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral soutient Skyguide en lui octroyant un prêt

30.06.2021 - La pandémie de COVID-19 a considérablement entravé les mouvements sur les aéroports suisses si bien que la société Skyguide a vu chuter les revenus qu'elle tire des redevances de navigation aérienne. Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil fédéral a précisé les mesures visant à stabiliser les finances de Skyguide en 2021 et a alloué des fonds supplémentaires pour 2022 afin d'éviter que cette société ne rencontre des problèmes de liquidités. La Confédération engage ainsi un total de 500 millions de francs, dont jusqu'à 350 millions devraient, selon les estimations actuelles, lui être remboursés. La dotation en capital est soumise à des conditions.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84263.html>

Coronavirus: état des dépenses à la fin juin

30.06.2021 - Le 30 juin 2021, le Conseil fédéral a été informé de l'état actuel des dépenses liées au coronavirus. Afin d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19, la Confédération a déjà approuvé des dépenses de près de 40 milliards de francs. Celles-ci sont restées constantes par rapport au mois précédent.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84265.html>

Coronavirus: nouvelle prolongation des mesures en faveur de la presse écrite

30.06.2021 - Les mesures transitoires en faveur de la presse écrite liées au coronavirus sont prolongées jusqu'à la fin de l'année. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral lors de sa séance du 30 juin 2021. En même temps, il soutient le train de mesures en faveur des médias que le Parlement a récemment approuvé et qui apporte une réponse aux difficultés structurelles rencontrées par la branche des médias.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-84266.html>

Coronavirus : loyers commerciaux – le Conseil fédéral prend acte d'un nouveau rapport

30.06.2021 - Le 30 juin 2021, le Conseil fédéral a pris connaissance du deuxième rapport relatif au monitoring des loyers commerciaux, qui analyse l'évolution des loyers commerciaux en lien avec la pandémie de COVID-19 en Suisse entre l'automne 2020 et mai 2021. Le rapport est basé sur diverses études et enquêtes commanditées par l'Office fédéral du logement (OFL) et menées auprès des cantons, des villes et des entreprises concernées. Il révèle entre autres que la proportion d'entreprises ayant du mal à s'acquitter de leur loyer a presque quadruplé.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-84270.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral présente sa planification pour les mois à venir

30.06.2021 - Lors de sa séance du 30 juin 2021, le Conseil fédéral a discuté de la manière dont la Suisse doit se préparer aux mois d'automne et d'hiver et à une éventuelle recrudescence du nombre de cas. Dans un rapport, il a établi différents scénarios et ses réflexions sur la manière de procéder. Sont abordés en priorité la détection rapide des variants qui suscitent des inquiétudes, la poursuite de la campagne de vaccination et les moyens de garantir des capacités suffisantes pour le dépistage et le traçage des contacts dans les cantons.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-84274.html>

Conséquences du COVID-19 : deuxième paquet de mesures pour les transports publics

11.08.2021 - Les conséquences de la crise du COVID-19 continuent d'entraîner des pertes financières dans les transports publics. Pour les amortir, le Conseil fédéral propose, comme en 2020, de compenser les déficits plus élevés du transport régional de voyageurs. En revanche, il ne prévoit pas de soutien financier de la Confédération au transport local ni aux offres de transport public touristique, car selon la loi, cette tâche incombe aux cantons et aux communes pour ces secteurs. Le Conseil fédéral a pris cette décision lors de sa réunion du 11 août 2021. Pour le fret ferroviaire, il propose au Parlement un crédit de 25 millions de francs.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-84654.html>

Le Conseil fédéral adopte le message sur les tests obligatoires COVID-19 en cas de renvoi ou d'expulsion

11.08.2021 - Les personnes qui font l'objet d'un renvoi ou d'une expulsion pourront désormais être soumises à un test COVID-19 si leur départ de la Suisse en dépend. Lors de sa séance du 11 août 2021, le Conseil fédéral a adopté à cet effet le message sur une modification de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI).

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-84658.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral adopte un supplément extraordinaire au budget 2021

18.08.2021 - Lors de sa séance du 18 août 2021, le Conseil fédéral a adopté, par la voie d'un message spécial, le supplément IIa au budget 2021. Il soumet ainsi au Parlement de nouvelles dépenses d'un montant de 411 millions de francs, dont une part de 164 millions est destinée aux mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-84743.html>

Coronavirus : vaccination pour les Suisses de l'étranger et les frontaliers

18.08.2021 - Les Suisses de l'étranger, les membres de leur famille proche, ainsi que les frontaliers sans assurance maladie obligatoire devraient pouvoir se faire vacciner en Suisse. Lors de sa séance du 18 août 2021, le Conseil fédéral a mis en consultation une modification de l'ordonnance sur les épidémies.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-84754.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral maintient les mesures de protection et appelle la population à se faire vacciner

11.08.2021 - Lors de sa séance du 11 août 2021, le Conseil fédéral a décidé de maintenir les mesures encore en vigueur. Celles-ci serviront désormais à protéger les structures hospitalières et non plus la population non vaccinée. Le retour à la normalité passe par une augmentation massive des personnes qui se vaccinent. Pilier de la lutte contre la pandémie, la stratégie de dépistage actuelle doit être poursuivie. Dès le 1er octobre, le dépistage des personnes asymptomatiques ne sera toutefois plus gratuit. Le Conseil fédéral met ces adaptations en consultation et prendra sa décision le 25 août 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84676.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral ouvre la consultation sur la réduction de l'endettement

25.08.2021 - Lors de sa séance du 25 août 2021, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation relative à la réduction de l'endettement lié au coronavirus. Comme il l'avait déjà annoncé le 30 juin 2021, il propose deux solutions pour réduire la dette. Dans la perspective actuelle, la mise en œuvre de ces solutions ne requiert pas de programme d'économies. La consultation dure jusqu'au 28 novembre 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84836.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral lance à titre préventif une consultation sur l'extension du certificat obligatoire

25.08.2021 - L'évolution épidémiologique est actuellement difficile à prédire. Mais si les hospitalisations poursuivent leur forte hausse, la perspective d'une surcharge des hôpitaux d'ici quelques semaines n'est pas exclue. Le Conseil fédéral souhaite pouvoir agir rapidement en cas de besoin. C'est pourquoi il a décidé, lors de sa séance du 25 août 2021, de lancer à titre préventif auprès des cantons et des partenaires sociaux une consultation sur le renforcement des mesures destinées à lutter contre la propagation du coronavirus. Cette consultation, qui court jusqu'au 30 août, porte sur l'extension de l'obligation de fournir un certificat à l'intérieur des restaurants, des lieux culturels et de loisirs, ainsi que lors des événements se déroulant à l'intérieur. Le Conseil fédéral a également décidé de ne plus prendre en charge les tests nécessaires à l'obtention du certificat COVID à compter du 1er octobre.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84845.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral entend soutenir le tourisme suisse

01.09.2021 - Le 1er septembre 2021, le Conseil fédéral a adopté un programme de relance pour le tourisme suisse, qui a pour objectif de promouvoir la reprise de ce secteur après la pandémie de COVID-19. Le programme vise en particulier à stimuler la demande et à maintenir la capacité d'innovation. À cette fin, la Confédération allouera entre autres des moyens financiers à Suisse Tourisme.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-84930.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral étend l'obligation de présenter un certificat et lance une consultation sur de nouvelles règles pour entrer en Suisse

08.09.2021 - Dès lundi 13 septembre 2021, il faudra présenter un certificat COVID à l'entrée des restaurants, des lieux culturels et de loisirs et des manifestations à l'intérieur. Les employeurs peuvent également utiliser un certificat COVID dans le cadre de leurs mesures de protection. Telles sont les décisions prises par le Conseil fédéral lors de sa séance du 8 septembre 2021 en réaction à la situation durablement tendue qui prévaut dans les hôpitaux. La mesure est limitée au 24 janvier 2022. Par ailleurs, le Conseil fédéral a mis deux projets en consultation : l'un relatif à l'entrée sur le territoire des personnes non immunisées et non vaccinées, l'autre à l'accès au certificat COVID suisse pour les personnes vaccinées à l'étranger.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-85035.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral en faveur de la prolongation du crédit pour les réserves de sécurité d'éthanol

17.09.2021 - En raison de la vive opposition au régime de stockage obligatoire présenté dans le cadre de la procédure de consultation, le Conseil fédéral a décidé, le 17 septembre 2021, de reconduire le crédit visant à garantir l'approvisionnement du pays en éthanol, afin de prolonger, jusqu'à fin 2022, la solution transitoire prévoyant des réserves de sécurité. Il appartient désormais au Parlement de se prononcer sur la question.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-85150.html>

Coronavirus : nouvelles dispositions réglant l'entrée en Suisse et l'accès au certificat COVID pour les personnes vaccinées à l'étranger

17.09.2021 - Le Conseil fédéral entend prévenir une augmentation du nombre d'infections causées par des personnes de retour en Suisse après les vacances d'automne. Dès lundi 20 septembre 2021, les personnes non vaccinées ou non guéries devront présenter la preuve d'un test négatif à leur arrivée en Suisse. Quatre à sept jours après, elles devront se faire dépister de nouveau. Ainsi en a décidé le Conseil fédéral lors de sa séance du 17 septembre 2021. De même, il a édicté des dispositions concernant la manière dont les personnes ayant été vaccinées ou ayant guéri à l'étranger pourront obtenir un certificat COVID.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-85168.html>

Coronavirus : tests gratuits pour les personnes en attente de la deuxième dose de vaccin

24.09.2021 - Les personnes ayant déjà reçu une première dose de vaccin pourront continuer à se faire dépister gratuitement jusqu'à fin novembre 2021 en vue de se procurer un certificat COVID. Le Conseil fédéral a approuvé cette proposition lors de sa séance du 24 septembre 2021 et l'a mise en consultation. Afin de laisser du temps pour la consultation, il prolonge de dix jours la prise en charge des coûts de test pour tous, jusqu'au 10 octobre 2021. Il propose également de faciliter l'accès des touristes au certificat COVID au moyen d'une plateforme électronique nationale.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-85254.html>

Stratégie pour le soutien des grandes manifestations sportives : le Conseil fédéral veut insuffler un élan durable

01.10.2021 - Il faut maximiser l'impact des grands événements sportifs internationaux dans leur rôle de tremplin pour la promotion du sport, mais aussi veiller à ce qu'ils soient organisés dans une perspective durable et respectueuse de l'environnement. C'est ce que prévoit la nouvelle stratégie pour le soutien des grandes manifestations sportives en Suisse, dont le Conseil fédéral a pris connaissance lors de sa séance du 1er octobre 2021. Ainsi, celui-ci charge le DDPS de rédiger un message à l'intention du Parlement, détaillant les crédits à allouer à ce type d'événements dès 2023.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-85334.html>

Coronavirus : prolongation de la procédure de décompte sommaire en cas de réduction de l'horaire de travail

01.10.2021 - Le 1er octobre 2021, le Conseil fédéral a prolongé la procédure de décompte sommaire pour l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT). La majorité des cantons, des organisations faïtières des partenaires sociaux et des commissions parlementaires compétentes saluent cette décision. La modification de l'ordonnance COVID-19 assurance-chômage que cela comporte entre en vigueur immédiatement, et s'applique jusqu'au 31 décembre 2021.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-85321.html>

Coronavirus: le Conseil fédéral adopte le message concernant la prorogation de certaines dispositions de la loi COVID-19

27.10.2021 - Lors de sa séance du 27 octobre 2021, le Conseil fédéral a adopté le message concernant la prorogation de certaines dispositions de la loi COVID-19. Par cette prorogation, il entend assurer qu'il disposera encore l'année prochaine des instruments nécessaires pour combattre la pandémie et ses conséquences, au cas où la crise se prolongerait.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-fédéral.msg-id-85615.html>

Coronavirus : adaptation de la réglementation d'exception pour l'autorisation de médicaments

27.10.2021 - Pour assurer la disponibilité d'une grande variété de vaccins contre le COVID-19 dans la situation actuelle, il est nécessaire d'adapter l'ordonnance 3 COVID-19. Lors de sa séance du 27 octobre 2021, le Conseil fédéral a adopté la réglementation d'exception correspondante et réalisé d'autres adaptations techniques
<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-85605.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral facilite l'accès au certificat COVID pour les personnes guéries

03.11.2021 - Lors de sa séance du 3 novembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'introduire un «certificat COVID suisse». Il sera ainsi possible de prolonger à douze mois la durée de validité du certificat COVID dans notre pays pour les personnes guéries. De plus, un test sérologique positif récent donnera également accès à un certificat suisse. Ce dernier ne sera valide que pendant 90 jours et uniquement en Suisse. Le Conseil fédéral a en outre décidé que les vaccinations de rappel seront aussi gratuites. Finalement, la Confédération continuera à prendre en charge les coûts des tests des personnes primovaccinées pendant six semaines après la première injection même après fin novembre.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-85714.html>

Coronavirus : la Confédération et les cantons lancent la Semaine nationale de la vaccination

03.11.2021 - La vaccination reste le moyen le plus efficace de mettre fin à la pandémie en Suisse. C'est pourquoi la Confédération et les cantons lancent une offensive vaccinale pour informer le plus grand nombre de personnes possible des avantages de la vaccination. Sous la devise « Sortir ensemble de la pandémie », ils organisent une Semaine nationale de la vaccination du 8 au 14 novembre 2021. Par ailleurs, des unités mobiles de vaccination supplémentaires sillonneront la Suisse ces prochaines semaines pour faciliter l'accès à la vaccination. Enfin, des conseillers fourniront des informations sur la vaccination à toute personne qui le souhaite.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-85720.html>

Le Conseil fédéral soutient les cantons en distribuant une deuxième tranche pour les cas de rigueur spéciaux

24.11.2021 - Lors de sa séance du 24 novembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'aider les cantons dans le cadre de la clôture du programme destiné aux cas de rigueur en mettant à leur disposition 200 millions de francs provenant de sa réserve. Ce soutien permettra aux cantons de mieux tenir compte des besoins particuliers des entreprises situées sur leur territoire. L'ordonnance COVID-19 cas de rigueur sera adaptée en conséquence.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86061.html>

Les vaccins contre le COVID-19 resteront gratuits pour la population en 2022

03.12.2021 - La vaccination contre le COVID-19 sera toujours gratuite pour la population en 2022. Le Conseil fédéral en a décidé ainsi lors de sa séance du 3 décembre 2021. L'assurance obligatoire des soins (AOS), la Confédération et les cantons continueront d'assumer les coûts des vaccins.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86215.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral renforce les mesures de lutte contre la pandémie

03.12.2021 - Dès lundi 6 décembre 2021, l'utilisation du certificat et l'obligation du port du masque seront étendues, la recommandation de travail à domicile renforcée et la durée de validité des tests rapides réduite. Par ailleurs, les manifestations et les établissements soumis à l'obligation de certificat pourront restreindre l'accès aux seules personnes vaccinées et guéries, et renoncer ainsi au port du masque. C'est ce qu'a décidé le Conseil fédéral lors de sa séance du 3 décembre 2021 après avoir pris connaissance des résultats de la consultation des cantons, des partenaires sociaux et des commissions parlementaires compétentes. Il réagit ainsi à la forte hausse de patients atteints du COVID-19 dans les hôpitaux et à l'apparition du nouveau variant Omicron. Les nouvelles mesures seront valables jusqu'au 24 janvier 2022. En outre, dès samedi 4 décembre 2021, l'obligation de test sera renforcée pour entrer sur le territoire suisse. En revanche, plus aucun pays ne figure sur la liste des pays concernés par une quarantaine.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués.msg-id-86260.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral met sur pied une troisième fois la protection civile

10.12.2021 - Lors de sa séance du 10 décembre 2021, le Conseil fédéral a décidé d'engager une troisième fois des membres de la protection civile pour faire face à la pandémie du coronavirus. Dans le cadre de cette convocation, un maximum de 100 000 jours de service pourra être fourni d'ici au 31 mars 2022.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-86381.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral met deux variantes en consultation avec des mesures supplémentaires

10.12.2021 - Si l'évolution défavorable de la situation en matière de coronavirus se poursuit, le Conseil fédéral souhaite pouvoir prendre rapidement les décisions qui s'imposent. Lors de sa séance du 10 décembre 2021, il a donc décidé de mettre en consultation deux variantes avec des mesures supplémentaires. La première prévoit, pour les espaces intérieurs, l'introduction de la règle dite des « 2G » (accès aux seules personnes vaccinées et guéries) avec obligation de porter le masque et de consommer assis. L'accès aux établissements culturels et aux installations de sport et de loisirs ainsi qu'aux manifestations serait réservé aux personnes vaccinées ou guéries. Un test négatif serait en outre nécessaire (règle des « 2G + ») lorsqu'il n'est pas possible de porter le masque ou de consommer assis, comme dans les discothèques, les bars et pour certaines activités de loisirs. La seconde variante prévoit de fermer les endroits où il n'est pas possible de porter le masque. Dans les deux cas, les mesures de base sont renforcées avec le travail à domicile obligatoire et la limitation des rencontres privées par exemple. La consultation court jusqu'au 14 décembre. Le Conseil fédéral a parallèlement lancé la consultation relative au retour de la prise en charge des coûts de dépistage afin de mettre en œuvre aussi rapidement que possible le mandat que lui a confié le Parlement.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-86417.html>

Coronavirus : prolongation des aides financières pour clubs sportifs professionnels et semi-professionnels

17.12.2021 - Lors de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé la prolongation jusqu'au 30 juin 2022 de la validité de l'ordonnance du 4 novembre 2020 COVID-19 sports d'équipe. Ainsi, en cas de nouvelles pertes de recettes dues à des restrictions du nombre de spectatrices et spectateurs, la Confédération peut soutenir les clubs professionnels et semi-professionnels de sports d'équipe par des prêts et des contributions à fonds perdu à hauteur de maximum 50 millions de francs.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-86520.html>

Le Conseil fédéral examine une aide pour les cas de rigueur en 2022

17.12.2021 - Lors de sa session d'hiver, le Parlement a prolongé par précaution la durée de validité de la base légale régissant les programmes d'aide des cantons pour les cas de rigueur. Ainsi, les entreprises auxquelles les mesures de lutte contre le COVID-19 prises par les autorités auront causé de grosses difficultés pourront aussi demander une aide en 2022. Le Conseil fédéral a examiné cet objet pour la première fois et demandé au Département fédéral des finances de préparer une ordonnance COVID-19 cas de rigueur pour 2022. Ce projet d'ordonnance contiendra également des dispositions régissant l'exécution du soutien que le Parlement a décidé d'accorder aux forains. Une réglementation transitoire octroiera suffisamment de temps aux cantons pour mener à bien le programme en cours pour les exercices 2020 et 2021. Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a modifié à cet effet l'actuelle ordonnance COVID-19 cas de rigueur.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-86529.html>

Coronavirus : les mesures de soutien au secteur culturel sont prolongées

17.12.2021 - Les Chambres fédérales ont décidé aujourd'hui de prolonger jusqu'à la fin de 2022 l'article 11 de la loi COVID-19 (mesures dans le domaine de la culture). Le Conseil fédéral a pour sa part prolongé la durée de validité de l'ordonnance COVID-19 culture jusqu'à la même date, en lui apportant quelques modifications.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques/communiques-conseil-federal.msg-id-86533.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral prend une décision de principe concernant l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail

17.12.2021 - Le 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a décidé de prolonger jusqu'au 31 mars 2022 la procédure de décompte sommaire de l'indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) pour toutes les entreprises. Du 1er janvier au 31 mars 2022, le délai d'attente sera en outre supprimé pour toutes les entreprises. Pour celles qui sont soumises à la règle 2G+, le droit à l'indemnité en cas de RHT sera réactivé pour les travailleurs sur appel sous contrat à durée indéterminée, les travailleurs sous contrat à durée déterminée et les apprentis.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86545.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral prolonge les allègements en matière d'attestation de la qualité d'électeur pour les référendums facultatifs et les initiatives populaires

17.12.2021 - Lors de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a adopté une modification de l'ordonnance COVID-19 attestation de la qualité d'électeur, qui permettra de continuer de déposer des listes de signatures à l'appui de référendums facultatifs et d'initiatives populaires sans attestation de la qualité d'électeur. La mesure, dont la durée de validité est limitée, entre en vigueur le 18 décembre 2021. Elle met en œuvre la base légale adoptée par le Parlement lors de la session d'hiver 2021 (art. 2, al. 1, de la loi COVID-19).

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86543.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral adopte des mesures supplémentaires

17.12.2021 - Dès lundi 20 décembre 2021, les mesures de lutte contre le coronavirus seront durcies en Suisse. Seules les personnes vaccinées ou guéries auront désormais accès à l'intérieur des restaurants, des établissements culturels et des installations de sport et de loisirs ainsi qu'aux événements en intérieur (règle dite des « 2G »). Cette mesure permettra de réduire le risque d'infection des personnes non immunisées. Celles-ci transmettent plus facilement le virus et sont plus fréquemment confrontées à des complications lorsqu'elles sont contaminées. Dans les lieux précités, il faudra en outre porter le masque et être assis pour consommer. S'il n'est pas 1.4 de porter le masque, par exemple lors d'une répétition de musique à vent, ou de consommer assis, comme dans les discothèques et les bars, les personnes vaccinées ou guéries devront en outre présenter un test négatif (règle des « 2G+ »). Les personnes dont la vaccination, la vaccination de rappel ou la guérison datent de moins de quatre mois sont exemptées de cette obligation de dépistage. Les réunions privées sont limitées à dix personnes dès lors qu'une personne présente (de 16 ans ou plus) n'est pas vaccinée ou guérie. Telles sont les décisions prises par le Conseil fédéral lors de sa séance du 17 décembre 2021, qui a par ailleurs réintroduit l'obligation de travailler à domicile, régleménté la prise en charge des frais de dépistage et décidé l'achat de doses supplémentaires de vaccin.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86544.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral prolonge les mesures dans le domaine de l'asile

17.12.2021 - Le Conseil fédéral a mis en place au printemps de 2020 des mesures pour la protection de la santé de tous les intervenants de la procédure d'asile. Ces mesures permettent de garantir la protection contre les infections au coronavirus dans le domaine de l'asile et la bonne marche du système, notamment des procédures d'asile et de renvoi. Lors de séance du 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a prolongé l'ordonnance correspondante jusqu'à la fin de décembre 2022.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86507.html>

Coronavirus : prolongation de l'allocation pour perte de gain COVID-19 jusqu'à fin 2022

17.12.2021 - Les bases légales de l'allocation pour perte de gain COVID-19, dont l'échéance était fixée au 31 décembre 2021, restent en vigueur jusqu'au 31 décembre 2022. Le Conseil fédéral a décidé de ces adaptations au niveau de l'ordonnance lors de sa séance du 17 décembre 2021, suite à l'adoption par le Parlement des modifications dans la loi COVID-19.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86506.html>

Coronavirus : le recours à la vidéoconférence ou à la téléconférence reste possible en procédure civile

17.12.2021 - Les tribunaux pourront continuer d'ordonner pendant une année le recours à des moyens techniques tels que la vidéoconférence ou la téléconférence dans les procédures civiles. Lors de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a adopté la modification de l'ordonnance instaurant des mesures en lien avec le coronavirus dans le domaine de la justice et du droit procédural (ordonnance COVID-19 justice et droit procédural). L'ordonnance modifiée, qui entrera en vigueur le 1er janvier prochain, sera valable au plus tard jusqu'au 31 décembre 2022.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86502.html>

Coronavirus : le Conseil fédéral approuve les forfaits de vaccination pour 2022

17.12.2021 - Lors de sa séance du 17 décembre 2021, le Conseil fédéral a approuvé les forfaits négociés par les partenaires tarifaires pour la vaccination contre le COVID-19 en 2022. En outre, les conventions tarifaires actuelles concernant la rémunération des prestations des pharmaciens lors de la remise de médicaments ont été prolongées. La vaccination contre le COVID-19 restera gratuite pour la population l'année prochaine. Les coûts sont pris en charge par l'assurance obligatoire des soins, ainsi que par la Confédération et les cantons.

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiqués/communiqués-conseil-federal.msg-id-86498.html>

3. COVID-19 ET GESTION DE CRISE

3.1 EMCC

1. ENGAGEMENT ET MISSIONS DE L'EMCC

1.1 Généralités

Les activités 2021 de l'EMCC se sont inscrites dans la continuité des 1^{ère} et 2^{ème} vagues COVID-19, soutenues par la réactivation du plan ORCA, par le Conseil d'Etat, en octobre 2020.

Depuis lors le poste de commandement des opérations (PCO) n'a pas cessé ses activités.

De même, les réunions du comité stratégique (COSTRA) se sont enchaînées avec régularité, afin de s'assurer de la coordination des actions.

En sus de cette organisation déjà connue en 2020, deux types de rapports hebdomadaires y ont été ajoutés, l'un pour le pilotage global des centres de vaccination sous égide de l'EMCC (Beaulieu et Montreux) et l'autre pour le suivi et la coordination des actions de contrôle des grandes manifestations.

1.2 Principales actions et chiffres-clés de l'EMCC

La gestion de crise en quelques chiffres

Nombre de :

rapports de situation partenaires	22
bulletins renseignements	75
jours d'occupation du PCO	192
courriels traités avec le système de triage (vaccination + COVID)	4'102
courriels traités avec le système de triage (manifestations)	1'843

Vaccination et testing :

Les prestations principales y relatives :

Mise en œuvre d'un dispositif de traitement des opérations en cours (TOC vaccination) avec fermeture jusqu'au 16 août.

Planification et mise en œuvre de la vaccination gymnases, écoles professionnelles, entreprises de transports publics

Planification, exploitation et fermeture du centre de Montreux au 2M2C (26 avril au 31 juillet)

Planification et exploitation du centre de Beaulieu (dès le 19 avril et toujours actif au 31 décembre)

Planification et exploitation du centre de testing de Beaulieu (août-novembre)

Appui conceptuel et logistique à la mise en place de dispositif de testing mobile durant le 1^{er} semestre 2021.

Les centres vaccination de masse de Beaulieu et Montreux auront permis, depuis leur ouverture jusqu'à fin novembre 2021, de vacciner plus de 170'000 citoyens, soit plus du 30% de la population vaccinée.

Au 6 décembre, le centre de vaccination de Beaulieu occupe à nouveau une position centrale dans le dispositif mis en place pour administrer la 3^{ème} dose. L'offre en rendez-vous ascende à 17'000 par semaine.

Contrôles et mesures sur les lieux publics et professionnels

Il s'est agi d'en définir le cadre, de coordonner et suivre leur application par la taskforce dédiée, composée des agents de la PCV et de la PCC.

Au surplus, l'EMCC s'est également chargé du suivi des contrôles de stations de ski et sociétés de remontées mécaniques (hiver 2020-2021).

Nombre des contrôles effectués entre le 1er janvier et fin novembre 2021 :

Entreprises	383
Etablissements publics, restaurants, entreprises de loisirs	4'946
Magasins	2'282

Grandes manifestations :

L'EMCC a rédigé les plans de protection-modèles dédiés « Manifestation < 1'000 » et « Grandes manifestations > 1'000 », suivi et supervisé leur mise en œuvre par les organisateurs, ainsi que coordonné les contrôles subséquents.

Nombre de :

grandes manifestations traitées au PCO	95
plans de protection traités au PCO	95
interventions de l'officier de piquet EMCC dans les contrôles	10

2. ENGAGEMENT ET MISSIONS DE LA PROTECTION CIVILE VAUDOISE

2.1 Généralités

Comme pour l'EMCC, les activités 2021 de la Protection civile vaudoise se sont inscrites dans la continuité des 1ère et 2ème vagues COVID-19, soutenues par la réactivation du plan ORCA, par le Conseil d'Etat, en octobre 2020.

Depuis lors la Protection civile vaudoise n'a pas cessé ses activités et a maintenu son articulation opérationnelle en quatre bataillons.

2.2 Prestations accomplies

Si les prestations d'appui au système de santé se sont poursuivies : la Protection civile vaudoise a été très impliquée dans la campagne de vaccination cantonale et a pu, à cette occasion, démontrer sa capacité d'adaptation et sa capacité à durer.

Dès la fin de l'année 2020, la Protection civile vaudoise a été sollicitée pour appuyer la campagne de vaccination cantonale. La protection civile a permis d'apporter des prestations de vaccination de proximité grâce à sa logistique et à sa capacité de transport. Elle a également formé en collaboration avec le CHUV 225 vaccinateurs parmi le personnel de milice pour pouvoir remplir sa mission.

- **Vaccination mobile :**

A démarré le 30 décembre 2020 avec les premières vaccinations en institutions de santé communautaire.

Mise sur pied jusqu'à 9 équipes mobiles par jour qui ont visité 180 institutions jusqu'au 1er avril 2021 pour administrer deux doses de vaccin.

A permis de vacciner un peu plus de 12'000 personnes (1/3 de résidents de plus de 75 ans, 1/3 de résidents de moins de 75 ans et 1/3 de soignants). 310 membres de la PCi engagés.

- **Vaccination itinérante :**

Exploitation de 34 centres de vaccination itinérants, soit 33 communes visitées deux fois à 4 semaines d'intervalle pour l'administration des deux doses. Travail de 4 équipes mobiles en parallèle.

Installation des centres itinérants dans des infrastructures communales (grandes salles, salles omnisports) entre le 18 mai et le 27 juillet 2021. Trois communes ont encore été visitées au mois de septembre et octobre.

Première offre de vaccination sans rendez-vous dans le canton.

Environ 15'000 personnes vaccinées : 60% avec rendez-vous, 40% sans rendez-vous.

Vaccination dans les établissements pénitentiaires et les centres d'accueil de jour pour les sans-abris.

- **Vaccination de proximité :**

Jusqu'à 2 équipes engagées en parallèle dans des quartiers, des zones commerciales et des centres commerciaux via des infrastructures temporaires (tentes, remorques, etc) pour apporter une offre de vaccination au plus proche de la population.

20 journées de vaccination du 1er au 28 juillet 2021. Présence sur 36 sites, soit 21 communes.

Environ 2000 personnes vaccinées sans rendez-vous, 77'000 km parcourus avec 75 personnes en moyenne engagées quotidiennement.

- **Vaccination dans les gymnases et hautes-écoles et vaccination itinérante 2:**

23 journées de vaccination pour 22 sites scolaires visités. Vaccination des étudiants, enseignants et du personnel de l'administration cantonale.

Environ 2000 personnes vaccinées sans rendez-vous. A cela s'ajoutent 35 journées de vaccination itinérante sur 3 sites : Orbe, Aigle et IKEA Aubonne, pour un millier environ de personnes supplémentaires vaccinées.

- **Centres de vaccination temporaires d'Aigle et de Gland :**

Ouverture dès le 13 décembre 2021 de deux centres de vaccination temporaires à Aigle et à Gland.

Capacité vaccinale planifiée à Aigle de 2500 doses par semaine.

Capacité vaccinale planifiée à Gland de 10'000 doses par semaine.

2.3 Engagements en quelques chiffres

De manière générale, la Protection civile a été moins sollicitée que durant l'année 2020. Les prestations demandées en 2021 étaient cependant plus spécialisées et les engagements ont demandé plus de capacité à durer.

Quelques chiffres significatifs :

Nombre de jours de service COVID (estimation)	42'000
Nombre d'astreints engagés en situation COVID	2430
Demandes de prestations COVID	85
Nombre de jours d'intervention COVID en 2021	360/365
Nombre moyen de miliciens en service par jour	116

3. Division administration de l'obligation de servir et logistique (OSLog)

Engagement en faveur de l'EMCC

La division OSLog, a en particulier œuvré en faveur de l'EMCC pour mettre en place les centres de testing de masse dans les Alpes vaudoises ainsi que les grands centres de vaccination à Beaulieu et Montreux.

3.2 Office du médecin cantonal, santé et vaccination

1. Office du médecin cantonal

Organisation

L'organisation de crise, mise en place fin 2020 lors de la deuxième vague est décrite dans le rapport 2020. Cette organisation ayant fait ses preuves, le Département a continué à travailler en mode 7/7 - 24/24 afin de répondre aux besoins de la population, mais aussi à ceux du système de santé.

Cette organisation respecte les niveaux habituels de gouvernance avec un niveau stratégique représenté par une Délégation du Conseil d'Etat (DCE), voire le Conseil d'Etat selon les décisions à prendre. Dans la déclinaison des responsabilités, les séances du Comité Stratégique (COSTRA) EMCC permettent d'échanger régulièrement avec tous les partenaires impliqués dans la gestion de cette crise. Il s'agit d'un niveau décisionnel important pour toutes les mesures qui ne doivent pas faire l'objet d'une décision politique.

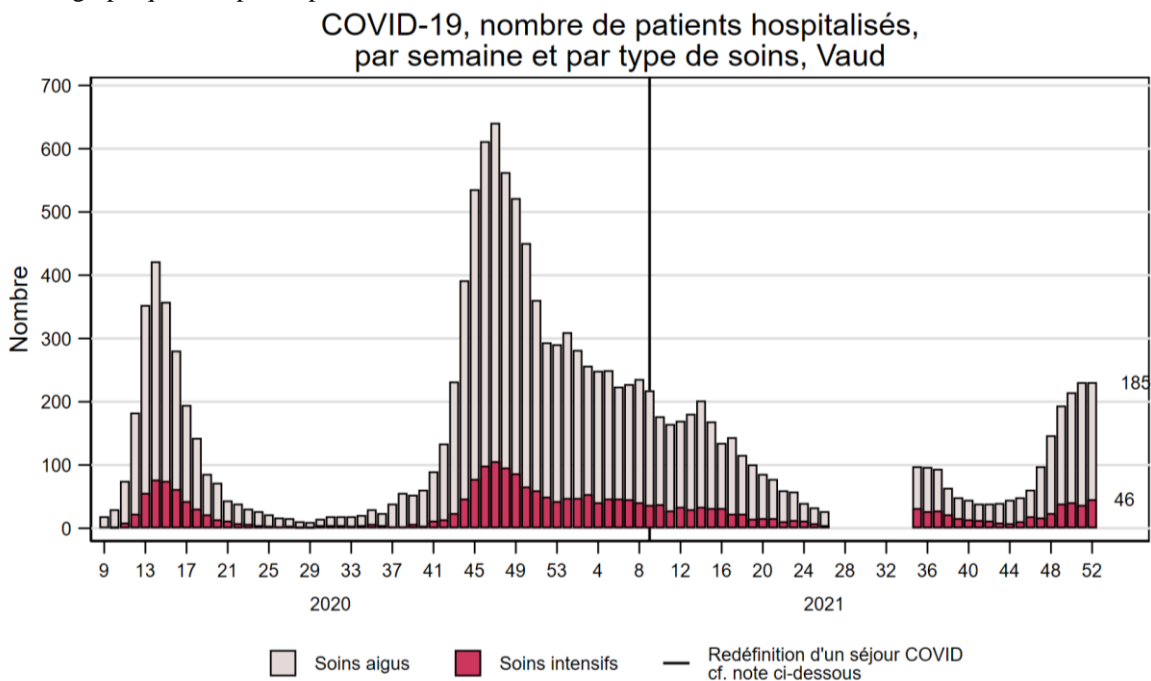
Le niveau opérationnel est assuré par des séances régulières entre les représentants du Département et les différents partenaires du système sanitaire, notamment lors des séances hebdomadaires de coordination des domaines hospitaliers et communautaires réunissant de 100 à 200 participants.

Evolution de l'épidémie en 2021

L'évolution de l'épidémie a été caractérisée par une bonne efficacité de la vaccination face au variant Alpha en début d'année, permettant d'espérer une sortie de crise progressive sur l'été 2021. Un taux de vaccination insuffisant couplé avec l'arrivée d'un nouveau variant Delta pendant l'été a provoqué une nouvelle vague de cas en début d'automne. L'impact est cependant resté dans des limites permettant au système hospitalier de fonctionner malgré une surcharge significative pendant plusieurs semaines.

En fin d'année, le variant Omicron a rapidement remplacé le Delta. Sa contagiosité extrême a multiplié les cas à un niveau jamais vu auparavant, mais dont la gravité est restée majoritairement faible, chargeant moins les hôpitaux que le variant Delta. Pendant toute cette année, l'immunité de la population, acquise par la vaccination ou par l'infection naturelle, associée à des mesures de restriction sociales, fédérales ou cantonales en ajustement constant, a permis de préserver au mieux le fonctionnement des hôpitaux.

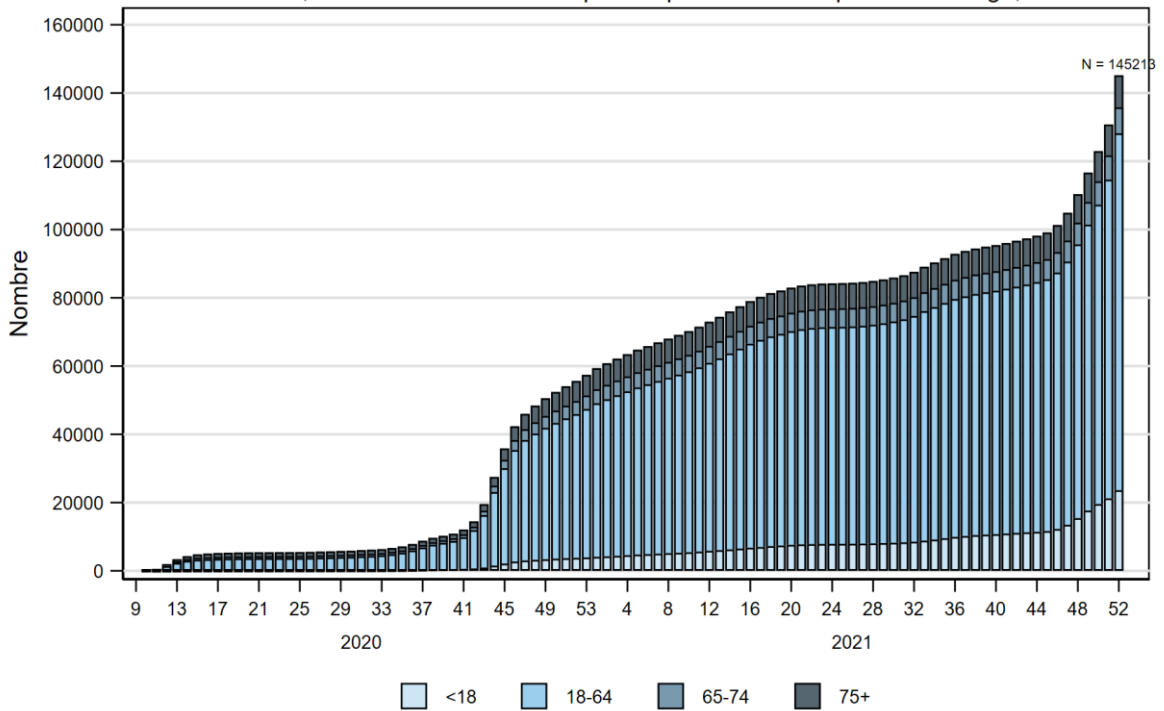
Les graphiques ci-après reprennent les données cumulées sur 2020 et 2021 :



Système d'information EPICOID, Direction Générale de la Santé, Vaud

Depuis le 1er mars 2021, un séjour est pris en compte depuis la date de mise en place des mesures d'isolement jusqu'à la fin du séjour, mais au maximum 10 jours pour les séjours en milieu psychiatrique. Avant cette date l'entier du séjour était pris en compte, indépendamment de la durée des mesures d'isolement.
Source des données: hôpitaux, cliniques et pôles santé

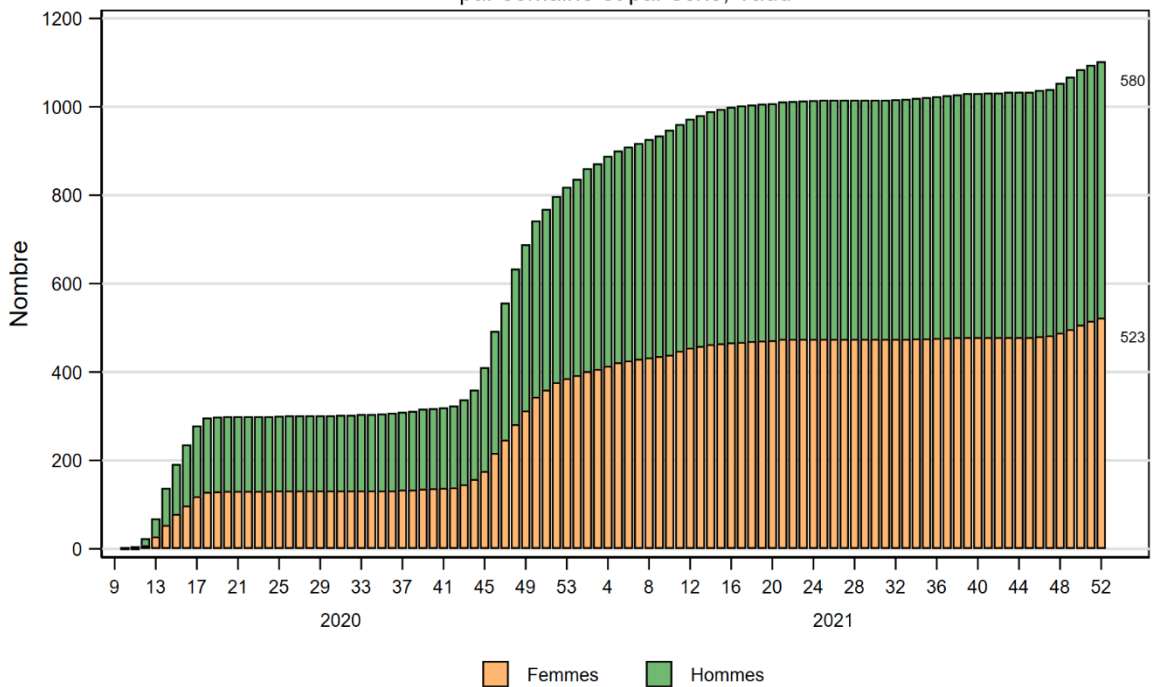
COVID-19, nombre de cas cumulés positifs par semaine et par classe d'âge, Vaud



Système d'information EPICOVID, Direction Générale de la Santé, Vaud

Source des données: Système d'information pour les déclarations (SID) de l'OFSP

COVID-19, nombre cumulé de décès déclarés parmi les cas confirmés, par semaine et par sexe, Vaud



Système d'information EPICOVID, Direction Générale de la Santé, Vaud

Source des données: Système d'information pour les déclarations (SID) de l'OFSP

2. Vaccination

Depuis l'automne 2020, la Direction générale de la santé (DGS) a été fortement mobilisée dans le cadre de la « TaskForce Vaccination » pour offrir la vaccination contre le COVID-19 à l'ensemble de la population du Canton. La conduite stratégique de cette Taskforce, en charge d'organiser le programme de vaccination, a été confiée à un Comité de pilotage présidé par le CHUV.

La campagne de vaccination a débuté fin décembre 2020 par l'envoi d'équipes mobiles dans les établissements médico-sociaux (EMS) et en janvier 2021 dans les centres situés dans chacune des régions sanitaires du canton. Les personnes les plus vulnérables ont été prises en charge les premières et la vaccination s'est peu à peu ouverte à un public plus large. Quatre centres de vaccination ont été opérationnels depuis le 11 janvier 2021, soit au CHUV, à l'Ensemble Hospitalier de la Côte – Morges (EHC), aux Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois à Yverdon (eHnv) et à la Clinique la Lignière à Gland. Les centres de l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) et de l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC) ont complété le dispositif fin janvier.

Après avoir vacciné près des deux tiers des personnes éligibles en priorité, le canton a ouvert le 29 mars 2021 la vaccination au groupe prioritaire 2. Dès mi-avril, elle a été étendue aux groupes 3 et 4 grâce à l'augmentation des livraisons des deux vaccins approuvés en Suisse ainsi qu'au renforcement du dispositif cantonal avec l'inauguration des deux centres de vaccination de masse de Beaulieu et Montreux. Enfin, depuis le 17 mai, les personnes nées en 2004 et 2005 ont également pu se faire vacciner si elles le souhaitaient.

Le premier vaccin disponible a été le vaccin de Pfizer qui imposait une logistique compliquée avec un stockage à moins 80 degrés et une stabilité du produit de 5 jours au frigidaire. La vaccination a pour cette raison dû commencer dans les grands centres vaccinaux. Avec l'arrivée du vaccin Moderna, il a été possible de l'élargir aux cabinets médicaux tout comme à certaines pharmacies.

Durant l'année 2021, ce ne sont pas moins de 15 lieux de vaccination qui ont été mis à disposition de la population et ont desservi l'ensemble du territoire vaudois à savoir: le CHUV, Unisanté, le Centre de vaccination de Beaulieu et la Clinique Bois-Cerf pour la région lausannoise ; l'Ensemble Hospitalier de la Côte à Morges (EHC), la Clinique la Lignière à Gland, la Clinique de Genolier et le Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique à Nyon (GHOL) pour la région Ouest ; les Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois à Yverdon (EHNv), l'Hôpital Intercantonal de la Broye à Payerne (HIB), le Pôle Santé de la Vallée de Joux et le Pôle Santé Balcon du Jura pour le secteur Nord-Broye ; l'Hôpital Riviera-Chablais (HRC), le Centre de vaccination de Montreux et le Pôle Santé du Pays d'EnHaut à Château-d'Oex pour le secteur EST.

Par ailleurs, dès mi-mai, une campagne de vaccination itinérante a été organisée sur tout le territoire du canton afin d'amener la vaccination au plus près de chaque habitant, y compris dans les entreprises. Le 4 juin 2021, l'agence de médicaments Swissmedic a approuvé l'extension de l'indication du vaccin de Pfizer aux adolescents de 12 à 15 ans. Suite à cette annonce, la vaccination s'est étendue à toutes les personnes résidant dans le canton ayant plus de 12 ans révolus. De nouvelles plages de rendez-vous ont été ouvertes régulièrement afin de donner la possibilité à un maximum de personnes de se faire vacciner.

A mi-juillet, plus de 446'000 résidents du canton avaient reçu au moins une première dose de vaccin. Au total, près de 68% de la population éligible était soit vaccinée, soit inscrite pour la vaccination. Presque toutes les personnes souffrant d'une maladie chronique à haut risque étaient vaccinées et les plus âgées ont été très nombreuses à avoir choisi la vaccination (plus de 86% des 75+, 82% des 65-74 ans, 72% des 50-64 ans et près de 58% des 18-49 ans). Au vu du nombre de personnes déjà vaccinées ou inscrites, le dispositif cantonal de vaccination a réduit son offre durant l'été (à environ 80% en juillet, 40% en août et 20% en septembre) et a été redimensionné pour évoluer vers un modèle pérenne.

Dès mi-septembre, l'Etat a mis en place un dispositif pour faciliter l'accès à la vaccination de ses collaborateurs sur le lieu de travail ou à proximité. Pour compléter l'introduction au printemps des tests rapides sur la place de travail, cinq sites ont été spécialement dédiés à la vaccination des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat. Une vaccination sans rendez-vous a également été proposée sur les campus de l'université et des hautes écoles à la reprise des cours.

Depuis le lancement de la campagne de vaccination, un million de doses de vaccin ont été administrées. Ce cap symbolique a été franchi fin septembre, date à laquelle plus de 65% de la population vaudoise avait reçu au moins une première dose de vaccin, ce qui correspond à près de 78% de la population éligible (+ de 12 ans). Dans certaines catégories d'âge, le taux de vaccination a atteint 90%.

En novembre, une nouvelle vague d'infection s'est étendue dans le Canton, comme dans le reste de la Suisse. Quelque 300 nouveaux cas de COVID-19 étaient comptabilisés par jour en novembre. A l'instar des vagues précédentes, ce nouveau cycle épidémique devrait durer environ trois mois. Il est donc surveillé de manière permanente par les autorités sanitaires et politiques. L'immunité présente dans la population est sans commune mesure avec celle observables durant l'année 2020, avec plus de 80% des personnes éligibles vaccinées, auxquelles il faut ajouter les personnes immunisées naturellement.

Face aux risques accrus qu'engendre l'arrivée du nouveau variant Omicron, le Conseil d'Etat a décidé d'ouvrir au plus vite la possibilité de bénéficier d'une troisième dose de vaccination à toute la population éligible. Le canton est ainsi entré dans une nouvelle phase intensive de vaccination contre le COVID-19. Les inscriptions pour la troisième dose, réservée aux plus de 65 ans depuis fin novembre, est ouverte au plus de 50 ans et pour l'ensemble de la population dès 16 ans depuis le 22 décembre. A noter que la vaccination des enfants de 5 à 11 ans a débuté début janvier 2022.

Pandémie et vaccination : messages et informations à la population

La vaccination a débuté fin décembre 2020 par un passage des équipes mobiles dans les EMS du Canton afin d'immuniser les personnes âgées considérées comme les plus fragiles. Dès l'annonce de l'existence de vaccins efficaces, l'intérêt du public et des médias s'est immédiatement focalisé sur cette possibilité. Il a fallu mettre en place très rapidement des outils d'information à la fois complets, précis, accessibles au plus grand nombre et réactifs, afin de répondre au besoin d'informations fiables tout en transmettant en continu les messages d'encouragement à se faire vacciner. En quelques jours, entre Noël et Nouvel An 2020, un portail « web vaccination » a été ouvert sur le site du canton, avec de nombreuses pages et outils mis à jour quotidiennement. Ce portail a fonctionné en synergie avec des campagnes d'information sur les réseaux sociaux du Canton et de ses partenaires, des annonces dans la presse locale et régionale, une dizaine de conférences, une cinquantaine de communiqués de presse et des centaines de réponses aux sollicitations des médias.

Le travail de communication s'est efforcé de rendre explicite les bénéfices de la vaccination, en suivant le calendrier de l'ouverture de l'accès de cette dernière aux différents groupes d'âge. Un courrier personnalisé invitant à se faire vacciner a par exemple été adressé à toutes les personnes de plus de 75 ans résidant sur le territoire. Après une période durant laquelle il a fallu rassurer la population quant à l'efficacité et la sécurité des nouveaux vaccins, les efforts ont porté sur l'explication de la situation de pénurie dans laquelle le Canton se trouvait, faute de doses de vaccins disponibles. Une fois les personnes les plus âgées convaincues, il s'est agi, à partir du mois de mai, de mettre sur pied un groupe de travail ad hoc pour encourager les plus jeunes à franchir le pas. Constitué de communicants de plusieurs départements et partenaires (Unisanté, CHUV, DES, EMCC) fédérés autour du DSAS et la Chancellerie via le BIC, ce groupe de travail a notamment créé une campagne 360° a été lancée, avec le moto #je me vaccine, à destination des médias sociaux, de la radio et de la presse écrite locale ou régionale. Une dizaine de conférences de presse et une cinquantaine de communiqués de presse ont été élaborés pour permettre la diffusion des dernières actualités (ouvertures de nouveaux centres, accès aux vaccins à des groupes d'âges plus jeunes, etc). La promotion la vaccination s'est aussi faite de façon interactive, via deux Facebook live et des émissions à la radio (mise à disposition d'experts pour répondre en direct aux questions des internautes ou des auditeurs).

En collaboration avec Unisanté, un volet de la campagne a été consacré à l'information et à la vaccination des personnes vulnérables (sans papier, sans domicile fixe, allophones, personnes en situation de précarité). Parmi les actions entreprises, on mentionnera la mise à disposition d'informations (textes et vidéos) dans une quinzaine de langues et en français simplifié, de flyers, de cours de formation à la vaccination et à l'entretien motivationnel pour des membres d'associations qui viennent en aide aux personnes vulnérables.

Afin de répondre aux questions de la population vaudoise et de permettre aux personnes moins à l'aise avec internet de prendre des rendez-vous dans les centres de vaccination, une hotline a été mise en place dès décembre 2020. Du personnel auxiliaire a été engagé afin de répondre aux appels de plus en plus nombreux. Les retours d'information des hotlines ont permis à la cellule de communication du DSAS d'identifier les points qui manquaient de clarté et d'adapter les messages.

Pour soutenir l'intérêt et maintenir la motivation de la population pour la vaccination, la communication a également mis sur pied des opérations médiatiques.

C'est dans ce contexte que le centre du Flon a vacciné en septembre, durant les nuits « lausannoises » la population jeune (18 à 30 ans) qui avait jusque-là préférablement eu recours au « testing » pour entrer dans les boîtes de nuit. Cette opération s'est faite en collaboration avec les membres de l'association « La Belle Nuit ». La semaine nationale de la vaccination décrétée par le Conseil Fédéral en novembre a permis la venue de la tournée « Back On Tour » à Lausanne, avec un bus à disposition pour offrir sur place une vaccination sans rendez-vous. Cette semaine a aussi été l'occasion d'organiser des soirées d'informations dans les quatre régions du canton présentant les taux de vaccination les plus faibles. On citera encore la formation à l'entretien motivationnel de « Covid Angels ». Ces derniers sont allés au contact des individus à proximité des lieux de vaccination pour les inciter à se faire vacciner.

3.3 Campagne de vaccination

Mandat et organisation

Le 27 novembre 2020, le Conseil d'Etat a donné mandat à une Task force dédiée d'organiser le programme de vaccination Covid dans le Canton de Vaud (Chef : Laurent Meier, Responsable Sécurité du CHUV), la conduite stratégique a été confiée à un Comité de pilotage (Président : jusqu'au 30 novembre 2021 : Oliver Peters, DGA CHUV, dès le 1^{er} décembre 2021 : Pierre-Yves Müller, Directeur Logistique CHUV), le suivi politique de la campagne a été assuré par une Délégation du Conseil d'Etat (CDSAS et CDES), la responsabilité médicale attribuée au Prof. Blaise Genton (Unisanté), L'EMCC (Denis Froidevaux) a été associé de manière étroite à la conduite de la campagne et son suivi (notamment par l'installation d'un TOC).

Phases essentielles de la campagne de vaccination

30.12.2020	Début de la vaccination en EMS (équipes mobiles)
11.01.2021	Début vaccination centres de vaccination CHUV, EHC, La Lignière, EHNV Ouverture de la vaccination aux > 75 ans
21.01.2021	Début vaccination centres de vaccination HRC, HIB
21.01.2021	Ouverture de la vaccination au personnel soignant
25.01.2021	Début vaccination par cabinets médicaux
15.02.2021	Début vaccination par les soins à domicile (AVASAD)
29.03.2021	Ouverture de la vaccination aux > 65 ans
19.04.2021	Suite à disponibilité suffisante de vaccins au niveau fédéral : Début vaccination centres de vaccination Beaulieu, GHOL, Pôles de santé, vaccination par pharmacies
14.04.2021	Ouverture de la vaccination aux > 50 ans
26.04.2021	Ouverture de la vaccination à toute la population > 18 ans
26.04.2021	Début vaccination centres de Montreux, Genolier, Bois-Cerf
17.05.2021	Début vaccination par centre itinérant
17.05.2021	Ouverture de la vaccination aux 16-17 ans
24.05.2021	Début vaccination en entreprises
22.06.2021 :	Ouverture de la vaccination pédiatrique (12-15 ans)
15.08.2021	Réduction progressive de la capacité de vaccination
06.09.2021	Début vaccination gymnases et écoles professionnelles, ACV
13.09.2021	Début vaccination Unil, EPFL, Hautes écoles
15.09.2021	Début vaccination mobile
05.11.2021	Ouverture de la vaccination dose de rappel > 65 ans
29.11.2021	Augmentation rapide de la capacité de vaccination (doses de rappel)
29.11.2021	Ouverture de la vaccination de rappel personnel soignant
13.12.2021	Ouverture de la vaccination de rappel toute la population

Résultats

Au 31 décembre 2021, 83% de la population vaudoise de >12 ans aura été vacciné complètement 2 doses (ou 1 doses et infection Covid) avec des taux particulièrement élevés chez les > 65 ans (>92%) et les 50 - 64 ans (87.3%).

Instruments mis en œuvre

a) Infrastructures (CITS CHUV)

Un centre de vaccination standard a été élaboré sur la base de pistes de vaccination. Chaque piste comprend 2 admissions et 3 boîtes de vaccination. Le dispositif est complété par un accueil avancé pour une anamnèse rapide et une détection des patients à risque pour lesquelles une consultation médicale avant vaccination était recommandée. Le dispositif d'entrée et les flux ont été gérés avec un système de tickets, d'attente puis d'aiguillage sur le schéma des pistes de vaccination pour assurer un flux rapide de prise en charge.

Chaque centre devait avoir un dispositif de sortie qui valide le type de vaccin et la prise de rendez-vous pour le rappel. Enfin, le centre devait être équipé de locaux de préparation des injections, du stockage de matériel, d'une boîte d'urgence et de zones d'observation post-vaccination.

b) Logistique (LOH CHUV)

Un stock central a été mis en place avec 2 congélateurs -80°C, 2 congélateurs -20°C, 1 frigo 2-8°C, datalogger pour tracer la chaîne du froid lors de la distribution, un SI assurant traçabilité des mouvements (entrées/sorties des vaccins) et des processus établis.

Une équipe logistique a été recrutée avec 2 réceptionneurs / préparateurs de commandes, 4 chauffeurs, 2 véhicules, 1 service clients – vaccination (50%) et 1 planificateur/appro (50%), auxquels s'est ajoutée une équipe de l'entreprise Galliker pour le flux Cabinets médicaux (x230 points de livraison au début) et pharmacies (x130 points de livraison au début).

Dans la première période (décembre 2020 – avril 2021) une carence importante en vaccins a rendu nécessaire des ajustements quotidiens de la planification.

Sur l'ensemble de l'année 2021, un total de 4'700 commandes a été traité pour clients finaux, dont 2'245 commandes / livraisons vers les pharmacies et cabinets médicaux et 2'385 commandes / livraisons vers les centres, équipes mobiles, AVASAD, entreprises. 75'000 Km ont été parcourus pour la fourniture des centres, équipes mobiles, etc.

c) Communication (COM DSAS)

Les vaccins contre le Covid 19 étant nouveaux, il a fallu avant le lancement de la campagne de vaccination trouver les moyens de mettre des informations à disposition du grand public, notamment pour le rassurer quant à leur efficacité et leur sécurité. Cela s'est fait d'abord par la création de plusieurs pages Internet dévolues à ce thème, adaptées et enrichies presque quotidiennement, avec de nombreuses FAQ, puis avec des renseignements sur les modalités pratiques pour prendre rendez-vous. Assez vite, il est apparu nécessaire d'offrir une partie de ces contenus dans d'autres langues – ils ont été traduits, comme les principales questions / réponses, dans une quinzaine de langues, dont le français simplifié. Des vidéos ont également été tournées, pour rendre l'accès à l'information plus facile, et traduites.

Afin de proposer un accès équitable aux vaccins, différentes actions spécifiques ciblant les populations vulnérables (allophones, sans papier, SDF, populations précarisées) ont également été mises sur pied (par exemple des formations à l'entretien motivationnel pour des membres d'organisations qui soutiennent ces populations).

d) RH (DRH CHUV)

Pour assurer les recrutements nécessaires, deux appels d'offres sur les marchés publics ont été déposés pour un volume de CHF 12.6 millions hors TVA. Ce marché a été confié à Manpower.

Le premier engagement a été réalisé le 18 décembre 2020. La montée en puissance s'est faite entre les mois de janvier et juin, puis suivi d'une période de décroissance dès le 25 juin 2021 avec des fins de missions massives coordonnées jusqu'à fin septembre 2021. L'ouverture du centre de masse de Beaulieu a bénéficié du soutien de la PCI durant les 6 premières semaines pour un transfert progressif de compétences vers du personnel Manpower.

Pour la 5ème vague et les doses de rappel, une remontée en puissance des centres existants et la création des centres de Gland et Aigle a été décidée, nécessitant l'engagement de près de 160 ETP par Manpower, qui a recruté la quasi-totalité des ressources en 1 semaine.

e) Formation (CFOR CHUV)

Pour assurer la formation nécessaire aux personnels recrutés, les modules suivants ont été organisés selon les besoins de la campagne de vaccination :

Injection du vaccin pour novice (4.5 h)	772 pers.
Préparation du vaccin pour novice (4.5 h)	121 pers.
Préparation et injection du vaccin pour professionnel (4 h)	111 pers.
Supervision infirmières d'un centre de vaccination (4 h)	348 pers.
Fonctionnement d'un centre, Coronavax, VacoVID, OneDoc (1h)	389 pers.
Gestion administrative d'un centre de vaccination (7 h)	58 pers.
Hotline vaccination - gérer les situations délicates (6 h)	149 pers.

f) IT (DSI Unisanté et CHUV, DGNSI)

En raison de l'insécurité liée à la livraison d'une solution informatique adaptée par la Confédération, la campagne vaudoise a décidé de développer une solution propre pour la réservation de RDV (Coronavax en lien avec les systèmes de prise de RDV des hôpitaux) et un système de monitoring en temps réel (VacoVID) qui a permis un contrôle efficace du déroulement de la campagne.

Les actions suivantes ont été menées :

11.12.2020	Lancement des développements Coronavax et VacoViD
28.12.2020	Démarrage de VacoViD
07.01.2021	Démarrage de Coronavax et prise de rendez-vous Hotline
26.01.2021	Mise en place de la file d'attente pour la Hotline
15.02.2021	Mise en place des rappels priorités
15.02.2021	Mise en place de l'export automatique des données de vaccination à l'OFSP
25.02.2021	Traitement automatique de la liste d'attente de la hotline
26.04.2021	Ouverture de la vaccination au plus de 18 ans et pic de fréquentation de Coronavax (174'000 visiteurs sur la journée)
11.06.2021	Mise en place de la plateforme certivd.ch pour récupérer le consentement des personnes vaccinées avant le 5 mai dans le but de leur fournir un certificat Covid
16.06.2021	Génération du premier certificat Covid avec QR Code du Canton de Vaud
12.08.2021	Ajout de la 3ème dose dans VacoViD pour les immuno supprimés
05.11.2021	Ajout de la dose de rappel dans VacoViD

Chiffres clés

9 collaborateurs du service informatique d'Unisanté mobilisés pour la mise en place de ces systèmes représentant 6 équivalents plein temps, 41 mises à jour de VacoViD.

g) Hotline

Une Hotline a été ouverte au public dès le 28 décembre 2020 pour organiser la prise de rendez-vous des personnes éligibles dans les centres de vaccination du Canton de Vaud, apporter des informations médicales de base et renseigner la population sur le programme de vaccination en cours dans le canton.

Une équipe d'encadrement a été formée avec 1 responsable de projets opérationnels, 1 poste au monitoring/statistiques, 1 coordinateur auprès des centres et de 3 team leaders (TL) en charge d'une équipe d'environ 80 opérateurs/trices téléphonie et gestionnaires de dossiers.

Dates clé 2021 :

28.12.2020	Ouverture de la Hotline (1ère équipe de 40 personnes).
25.01.2021	Annonce du retard de livraison des vaccins et ouverture de liste d'attente.
20.02.2021	Vaccins à nouveau disponibles, déversement de la liste d'attente dans les agendas des centres. Envoi de plus de 22'000 rappels.
03-04.2021	Ouverture des centres de Beaulieu et Montreux, gestion du backoffice de ces derniers par la Hotline.
14.04.2021	Journée record en nombre d'appels avec plus de 31'000 appels en raison de l'ouverture de la vaccination aux personnes de 50+ ans !
26.04.2021	La Hotline connaît sa 2ème journée la plus chargée en nombre d'appels : plus de 27'000 appels reçus depuis 12h, heure de l'annonce officielle de l'ouverture au groupe des >18 ans.
05.2021	Campagne de communication sous le thème #Jemevaccine, lancement de la vaccination des entreprises (gestion opérationnelle), intégration de la Hotline Santé.
06.2021	Moyenne d'appels 4000/jour en raison de l'introduction des Certificats Covid et de Hotline certificats qui sera géré par notre Call Center.
07-08.2021	Moyenne de 2000 appels/jour. Diminution drastique des appels en cette période de vacances
09.2021	La fin des vacances d'été voit le retour des cas en légère hausse, de même pour les appels à la Hotline et une augmentation légère des vaccinations, notamment avec la rentrée scolaire et la vaccination pédiatrique (12-15 ans).
10.2021	Renouvellement de la mission de la Hotline jusqu'au 31.12.2021. Préparation de la campagne de vaccination 3D qui se profile pour décembre.
11-12.2021	Campagne de vaccination doses de rappel, journées de 10'000 appels en moyenne. 5ème vague COVID => augmentation exponentielle des appels sur toutes les lignes : Santé, traçage, certificats et vaccination. Renouvellement de la mission du call center jusqu'au 30 juin 2022.

Données du 7 janvier au 10 décembre 2021 :

Appels reçus au call center :	971'928	dont 665'851 sur la Hotline « Vaccination »
Appels répondus au call center :	643'857	dont 425'163 répondus à la Hotline

i) Finances

En soutien à la Task force cantonale, un groupe de financiers, issus de la DGS, du CHUV, de la DGCS, du SG DSAS et de l'EMCC a été mis en place, sous le lead de la DGS. Ce groupe assure la préparation des budgets, les demandes de crédits supplémentaires et le suivi des charges et des revenus en lien avec l'activité de vaccination. La facturation de la vaccination est assurée par la DGS et les revenus sont centralisés dans les comptes de la DGS, même si certaines charges liées à ces activités sont imputées à l'EMCC ou à d'autres directions du DSAS.

Des premières demandes de crédits supplémentaires ont été présentées par le DSAS et le DES fin mars 2021 pour la période de janvier à août 2021, pour un montant total de charges brutes de CHF 36 mios, charges nettes CHF 25 mios.

A la suite d'un premier suivi financier à fin avril, des demandes complémentaires ont été présentées en juillet 2021 (charges brutes CHF 11.5 mios, charges nettes CHF 8.8 mios), tenant compte des disponibles estimés (par rubrique comptable) et des besoins supplémentaires, notamment en lien avec de nouveaux dispositifs et le prolongement de la campagne jusqu'à fin septembre.

Un deuxième suivi financier relatif au réalisé à fin septembre et projeté à fin décembre a permis d'identifier les besoins complémentaires et a fait l'objet d'ultimes demandes pour 2021 (charges brutes CHF 5 mios, charges nettes CHF 1.4 mios). Ces besoins complémentaires permettent ainsi d'assurer le financement de la campagne de vaccination jusqu'à fin décembre 2021, tout en tenant compte des disponibles identifiés dans les différents postes de charge. A noter toutefois que ces derniers éléments financiers ont été estimés à mi-novembre et les décisions d'augmentation de capacité liées à l'urgence de l'injection de la 3ème dose n'ont pas pu être totalement prises en compte.

Des dépassements sont possibles en regard des montants obtenus, relativement aux charges nouvelles engagées dans le courant décembre afin de répondre à la situation épidémiologique.

3.4 Aspects épidémiologiques ; prévention, suivi, lutte contre l'infection

Tests, traçage des cas, isolements et quarantaines

Le dispositif de Tests, traçage des cas, isolement et quarantaines (TTIQ Hot Vac) a été et reste la pièce maîtresse de la gestion de l'épidémie de coronavirus. Il vise le contrôle des cas d'infection et la diminution de la transmission du virus.

Le traçage des cas (contact tracing) mis en place en 2020 s'est poursuivi en 2021 et le centre chargé de cette activité, qui comptait à fin 2021 quelque 300 collaborateurs-trices, demeure une véritable entreprise au sein de la DGS. Durant l'année 2021, le Centre opérationnel COVID, selon sa nouvelle dénomination, s'est adapté et a multiplié ses activités en plus du traçage.

Des entités de « testing » ont été mises en place dans différents endroits du Canton ce qui a permis d'effectuer des tests décentralisés. Une grande action de dépistage a pu être mise sur pied dans les Alpes vaudoises en mars et, en collaboration avec l'EMCC, le centre de tests de Beaulieu a pu être ouvert dès mi-juillet. Dès le mois de mai, l'organisation ainsi que le suivi des Certificats COVID a été mise en place.

Ci-dessous un tableau récapitulatif du nombre de mise en isolement et en quarantaine pour l'année 2021 (jusqu'au 20 décembre inclus) :

Mois	Nb isolements	Nb qNb quarantaines
Janvier	7'193	12'737
Février	4'959	8'469
Mars	6'134	7'768
Avril	6'319	8'201
Mai	3'487	4'973
Juin	603	829
Juillet	1'651	1'231
Août	4'954	3'713
Septembre	3'746	3'457
Octobre	2'681	1'911
Novembre	10'497	5'456
Décembre	14'759	10'167

Dès octobre, une partie du personnel du Centre opérationnel COVID a été formé à la vaccination. Cela a permis d'organiser et d'effectuer le rappel de vaccination (3^{ème} dose) dans les institutions de santé tels que les EMS et ESE (Etablissements socio-éducatifs). Ce personnel a également été mis à disposition pour les centres de vaccination de Gland et Aigle qui ont été ouverts le 13 décembre.

Mobilisation de l'Unité cantonale HPCI (Hygiène, Prévention et Contrôle de l'Infection)

L'unité cantonale d'Hygiène, prévention et contrôle de l'infection (HPCi) a été mobilisée dès le début de la crise. Son expertise a servi de référence pour les mesures de prévention et de contrôle de l'infection pour tous les partenaires des domaines sanitaire médico-social et également pour les interlocuteurs non sanitaire.

Au cours de l'année 2021, le site hpci.ch, a servi de référence pour l'ensemble des partenaires précités. Il a été mis à jour jusqu'à plusieurs fois par semaine en fonction des directives et recommandations de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Les professionnels de la santé ont notamment pu y consulter des recommandations HPCi actualisées concernant les soins aigus, les EMS, les soins ambulatoires, les cabinets médicaux et autres professionnels.

Les membres de l'unité cantonale HPCI ont participé en tant qu'experts dans diverses séances avec les groupes de travail impliqués dans la gestion de la pandémie. Lors de demandes d'expertise spécifiques, l'unité a collaboré de manière très étroite avec la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), les faitières, les réseaux et les mandataires régionaux de la réponse à l'urgence pour l'élaboration de recommandations et de directives.

L'équipe HPCi s'est également consacrée à superviser la prise en charge de résidents avec une infection au COVID-19 (plus de 150 suivis de flambées de cas COVID-19 qui ont débouché sur la rédaction d'un rapport) au sein des établissements médico-sociaux (EMS), établissements socio-éducatifs (ESE) et établissements psychosociaux médicalisés (EPSM). Elle a assuré plus de 8'000 consultations par téléphone et/ou par courriels dans l'année. Enfin, l'unité HPCi a poursuivi ses activités de formations intramuros initiées en 2020 pour les professionnels de ces structures portant sur la prise en charge de ces résidents. Les 106 sessions intramuros qui ont eu lieu ont permis de former plus de 1600 professionnels.

Ce travail conséquent a pu être réalisé grâce à cette petite équipe d'experts aux compétences spécifiques. Après une période bénéficiant de renforts en 2020, l'équipe a dû poursuivre son activité en 2021 avec les ressources existantes

Matériel

Dès la fin de la première vague, début 2020, les questions d'approvisionnement en matériel se sont posées et se sont progressivement résolues au fil des mois.

Depuis mai 2020 jusqu'à fin juin 2021, le canton approvisionne le système sanitaire par l'intermédiaire d'un pré grossiste, Amedis PWS, et ce, à titre subsidiaire.

Le processus de stockage actuel du matériel auprès de trois entrepôts (TIL, AMEDIS et Galliker) donnant lieu à une gestion des stocks complexe, il a été décidé que la collaboration avec Amedis PWS prendrait fin au 31 décembre 2021 pour proposer l'entreprise Galliker comme seul et unique entrepôt dès 2022.

Le matériel de protection de base est variable selon le type d'épidémie considérée. Néanmoins, un socle de base commun à toutes les épidémies peut être défini comme suit : Masques type IIR, masques FFP2, gants en nitrile, blouses de protection, lunettes, solution hydro alcoolique (SHA).

La Confédération, qui détient un stock de réserve de 40 jours, impose aux cantons la détention d'un stock de 30 jours. Le canton de Vaud a par ailleurs demandé à ses partenaires de se constituer une réserve équivalente à 30 jours d'activité..

Un inventaire des partenariats possibles avec l'industrie pour une reconversion de production vers le domaine sanitaire en cas de pandémie a été consolidé.

En cas de pénurie, des stratégies de réutilisation du matériel de protection peuvent être appliquées comme indiqué par l'OFSP, si celles-ci sont développées par des équipes expérimentées et accompagnées d'une hygiène des mains irréprochable.

Un travail sur la pérennisation d'un stock cantonal de réserve efficient a été initié et est en cours, dans le cadre d'une collaboration avec Plexus-Santé.

Renfort de professionnels

L'organisation mise en place en 2020 avec la Croix-Rouge vaudoise pour accompagner les personnes qui ont répondu aux appels à volontariat a été poursuivie en 2021. Tout comme le dispositif permettant de déplacer des stages d'étudiant-e-s initialement prévus en milieu hospitalier dans des institutions de l'hébergement et/ou socio-éducatifs. Ces actions ont été complétées par un appel à des agences de placement à buts non lucratifs pour soutenir les unités de ressources humaines des institutions médico-sociales dans leur recherche de personnel.

Après un nouvel appel à volontaires soignants et non-soignants lancé à fin 2020, le dispositif Croix-Rouge a été abandonné à la fin du mois de juin 2021, la situation s'étant stabilisée. Une réallocation des stages en soins infirmiers du secteur hospitalier au secteur communautaire a eu lieu au premier semestre 2021. L'association des étudiant-e-s en médecine a par ailleurs recréé une cellule de coordination permettant d'identifier et d'envoyer des étudiant-e-s en médecine, volontaires, en soutien aux institutions en difficulté. Ces différents dispositifs ont été abandonnés progressivement en parallèle à la diminution des besoins. La situation s'étant à nouveau tendue fin 2021, ces dispositifs ont été réactivés.

Système d'information

Le monitoring de la situation épidémiologique mis en place en 2020 s'est poursuivi en 2021. Une équipe ad hoc à l'interne, composée de collaborateurs du Centre qualité et système de la DGS et de l'Office du Médecin Cantonal, a été maintenue à cette fin. Le monitoring a été réduit progressivement dès le mois d'avril 2021, avec l'arrêt de la collecte des données auprès des EMS/EPSM/ESE.

Celle-ci est assurée désormais par le PHMS (« Portail d'Hébergement Médico-Social », système de suivi des institutions de santé de la DGCS). Dès le 1er juillet 2021, le système d'information s'est appuyé sur une partie des résultats publiés par l'OFSP, y compris pour la publication d'un bulletin épidémiologique hebdomadaire. Interrompu durant les mois de juillet et août, le suivi des hospitalisations en soins aigus et en soins intensifs a repris dès le mois de septembre 2021 en raison de l'évolution de la pandémie dans notre canton.

POLITIQUES PUBLIQUES ET MESURES PRISES

4. SANITAIRE

4.1 Institutions de santé, dont CHUV

Hôpitaux et cliniques

Comme en 2020, tous les hôpitaux et cliniques privées du canton de Vaud ont pris en charge des patients atteints du COVID-19. 2021 dénombre environ 3'800 séjours hospitaliers alors qu'il y en avait eu 4'500 en 2020. Les hôpitaux et les cliniques mobilisés ont continué la collaboration mise en place en 2020. Dans ce contexte, un accord entre les Cliniques Hirslanden, la Clinique La Source, les hôpitaux de la FHV et le CHUV avait pour objectif la mise à disposition de lits de soins intensifs et de médecine, ainsi que la réservation de plages opératoires dans les blocs opératoires. En effet, en plus de l'activité ordinaire et celle liée au COVID-19, les hôpitaux ont dû réaliser un nombre important d'interventions chirurgicales reportées suite à l'arrêt des activités électives non-urgentes en 2020.

L'organisation du dispositif hospitalier s'est appuyée sur le monitoring des places de soins intensifs et des patients hospitalisés atteints du COVID-19. La gestion des transferts en soins intensifs a été coordonnée par la Cellule de coordination romande des soins intensifs. Les transferts ont pu se réaliser essentiellement à l'intérieur du canton.

La question de la disponibilité des ressources en personnel a représenté un enjeu important de la crise sanitaire. Pour affronter les premières vagues d'hospitalisation de 2020, le Canton de Vaud avait augmenté rapidement et significativement ses infrastructures allant jusqu'à doubler son nombre de lits de soins intensifs. En 2021, étant donné l'épuisement du personnel et la reprise des activités chirurgicales, il n'a plus été possible de maintenir un dispositif extraordinaire de lits de soins intensifs.

Avec une limite de seulement 86 lits de soins intensifs certifiés, le canton a dû faire face à de nouvelles difficultés. Bien que les hôpitaux aient pu créer 7 lits de soins intensifs supplémentaires dans les dernières semaines de l'année, ils ont dû diminuer certaines activités chirurgicales électives. De nombreux professionnels ont exprimé leur épuisement et des démissions ont été observées dans l'ensemble des établissements hospitaliers possédant des unités de soins intensifs et des blocs opératoires. Leurs difficultés étaient principalement liées à la fatigue cumulée (report de vacances, travail en sous-effectif) ainsi qu'aux changements de modalités de travail (travailler pour une unité d'une autre discipline, changements fréquents d'horaires, etc.)

En plus des hospitalisations de patients atteints du COVID-19, les hôpitaux ont activement collaboré à la mise en place de centres de test et de centres de vaccination. Ces centres ont permis une offre de masse et régionalisée pour l'ensemble des habitants du canton. Le « testing » à large échelle, l'orientation de la population par des hotlines et les mesures de la capacité du système de soins ont permis d'éviter de devoir « trier » les patients selon des critères prédéfinis plus sélectifs que les standards usuels de prise en charge. Tous les patients, atteints ou non par le COVID-19 ont pu bénéficier d'une prise en charge.

Centrale d'appel d'urgence

Comme en 2020, la Fondation Urgences Santé (FUS) a été en 2021 un acteur important du système de gestion de la pandémie. Face aux vagues épidémiques successives, la Centrale téléphonique des médecins de garde (CTMG) de la FUS a assuré son rôle d'orientation des patients dans le système. De nombreux appels concernaient des évaluations de symptômes en lien avec des suspicion d'infection au COVID-19. De plus, la fondation a assuré la gestion de la Hotline COVID jusqu'en avril 2021. A noter que la Hotline santé et la Hotline vaccination ont été gérées par une autre entité (voir point TTIQ HotVac).

S'agissant de la réponse aux appels d'urgence vitale de la Centrale 144 de la FUS, c'est principalement lors de la cinquième vague à fin novembre, sur trois semaines environ, qu'une augmentation significative s'est fait ressentir. Toutefois, la Centrale 144 n'a pas eu à gérer autant de transferts inter-hospitaliers qu'en 2020.

Afin d'illustrer l'activité de la FUS en 2021, ci-dessous un tableau comparatif des appels entrants avec les années antérieures entre les mois de janvier et novembre :

Centrales	Nb appels 2019	Nb appels 2020	Nb appels 2021	Delta (%) 2021 vs 2020
CTMG	216'751	254'421	286'046	+ 12%
144	108'566	109'542	133'550	+ 22%
Hotline Covid	--	150'713	25'460 (janv.-avril)	--

Aspects financiers

L'ampleur des impacts financiers de la crise sanitaire n'étant pas prévisible, même une fois la crise installée, la gestion financière des activités liées à la pandémie a continué à être dissociée de la gestion budgétaire ordinaire en 2021. Le suivi des engagements financiers, l'élaboration de demandes de crédits supplémentaires au fil de l'année et le suivi financier ont été assurés de manière similaire à l'année 2020 par la DGS. Les types de charges supplémentaires sont restés identiques à 2020 (soutiens financiers aux institutions sanitaires et principalement les hôpitaux, activité de traçage et de dépistage, matériel en lien avec le COVID-19) avec en sus l'apparition de la vaccination qui a généré des besoins financiers supplémentaires importants en 2021.

Des notes de suivi ont continué à être fournies de manière régulière au Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) ainsi que des suivis réguliers des différents crédits supplémentaires obtenus tout au long de l'année. Un suivi financier séparé a été mis en place pour la vaccination, sachant que cette activité implique deux départements et plusieurs services du DSAS. Au total, quelques CHF 120 millions de francs supplémentaires ont été accordés par le Conseil d'Etat et la Commission des Finances en 2021 à la DGS afin de pouvoir faire face aux conséquences financières de cette crise. En retour, des recettes de facturation liée aux activités de dépistage et de vaccination par le canton sont attendues de la Confédération pour un montant de quelque CHF 15 millions sur l'année 2021.

CHUV

Au 1^{er} janvier 2021, le CHUV se trouvait dans le dispositif mis en place pour faire face à la deuxième vague, commencée en octobre de l'année précédente. Le dispositif de crise a consisté à augmenter massivement les capacités de lits en soins intensifs pour répondre à l'afflux de patients d'octobre 2020 à avril 2021.

En raison des besoins en personnel pour les soins intensifs, un certain nombre d'opérations chirurgicales non-urgentes ont dû être reportées. Lors des vagues qui se sont succédé après avril 2021, afin de maintenir autant se faire que peut les capacités de l'hôpital à remplir ses missions de soins à la population vaudoise, le CHUV a transféré plus de patients COVID-19 vers les autres hôpitaux vaudois, romands et même alémaniques.

Le CHUV est en contact permanent avec les divers établissements hospitaliers, de soins, ou avec les centres de traitements et de réadaptations dans le Canton de Vaud ainsi que d'autres cantons. Ces contacts concernent particulièrement la coordination dans les services des urgences, des soins intensifs et de la médecine interne. Ils facilitent les échanges d'informations concernant la situation sur le « terrain » et les transferts de patients.

Par ailleurs, le CHUV a signé sous l'égide du Canton plusieurs conventions avec des cliniques privées permettant de leur louer des plages opératoires dans leurs bâtiments. Ainsi, les patients en attente d'une intervention chirurgicale ont pu être pris en charge par leur médecin du CHUV, tout en n'occupant pas les lits de soins intensifs, soins intermédiaires et médecine de la cité hospitalière. Lors d'afflux de patients COVID-19 au CHUV, les structures étaient ainsi partiellement libérées des patients opératoires.

Pendant l'année 2021, comme en 2020, le CHUV a été membre du COSTRA+ (Comité STRAtégique et +) dirigé par l'EMCC (Etat-Major Cantonal de Conduite), permettant un flux d'informations pertinent au plus haut niveau du pilotage stratégique de la gestion de crise. La coordination avec le DSAS a été particulièrement soutenue et les collaborations avec Unisanté intenses. En effet, le CHUV et Unisanté ont coordonné les activités liées aux tests de dépistage.

De manière décisive dans cette crise, le CHUV a reçu le mandat de la CLASS de gérer et coordonner l'ensemble de la répartition des patients COVID-19 aux soins intensifs pour tous les hôpitaux de la Suisse romande.

Organisation de crise : Le dispositif mis en place lors de la première vague a été réactivé durant la deuxième vague.

- Le **bureau COVID** s'est réuni 5 jours sur 7 à 7h00 et de manière ad hoc le weekend quand la situation l'exigeait, dispositif qui a par la suite été adapté à la situation épidémiologique. La participation au bureau COVID-19 s'est élargie puisqu'y ont été intégrées des expertises supplémentaires pour améliorer le suivi et la prise de décision (laboratoire, anesthésie, pharmacie, blocs opératoires). Deux fois par jour, à 7h00 et à 16h30, étaient publiés des rapports cliniques et des rapports de gestion des flux patients.
- La **cellule de conduite de crise** a également été réactivée et s'est réunie plusieurs fois par semaine en fonction de la situation épidémiologique.
- Les canaux de **communication** internes (site intranet, courriels aux cadres, bulletins d'information pour le personnel, journal interne, séances d'informations cadres et collaborateurs, message vidéo du directeur général, campagne d'affichage) et externes (site internet, réseaux sociaux, relations étroites avec les médias) ont été maintenus.

Organisation technique et des infrastructures : Dès la deuxième vague, des dispositifs ont été prévus, maintenus ou mis en place.

- Concernant les **infrastructures**, il y a eu le maintien en fonction de la salle de réveil du bloc opératoire rénové (BOR). Cette disposition a permis d'ouvrir 28 lits de soins intensifs supplémentaires. La tente des urgences a été maintenue afin de garantir des capacités augmentées d'accueil en prévision des problématiques hivernales.
- Afin de combattre les **infections nosocomiales**, plusieurs mesures ont été déployées : isolement des patients infectés, nettoyage intensifié des chambres et des locaux, maintien du port du masque obligatoire, limitation des visites, tests systématiques lors d'une hospitalisation, suppression des chambres à 5 lits dans tous les secteurs adultes du bâtiment hospitalier principal.
- Les contrôles et la **gestion de l'accès à l'hôpital** ont été renforcés, pour les patients, les visiteurs, les externes (étudiants, visiteurs médicaux, prestataires), notamment avec l'introduction de l'obligation de présenter un certificat COVID-19 dès le 15 septembre 2021.

Ressources humaines : Le CHUV a augmenté ses capacités en engageant notamment du personnel soignant (infirmiers et médecins) et en mobilisant ses collaborateurs des salles d'opérations. Le centre de dépistage de la médecine du personnel a été renforcé. La vaccination a été fortement encouragée pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs du CHUV et un système de testing hebdomadaire a été mis sur pied pour celles et ceux qui ne pouvaient ou ne souhaitaient pas se faire vacciner.

La méthode de gestion agile du CHUV lui permettant d'ajuster les dispositifs rapidement, ceci afin de s'adapter à la situation sanitaire, a permis à l'hôpital de remplir ses missions, malgré une situation sous tension en début et en fin d'année 2021. Il s'est agi de trouver le meilleur équilibre entre les besoins opératoires et les disponibilités pour les patients atteints du COVID-19 dont le nombre a été extrêmement variable au cours de l'année.

Bilan des mesures

- La coopération avec les autorités politiques et sanitaires, ainsi qu'avec les autres institutions de santé, au niveau cantonal et fédéral, qui était indispensable pour le pilotage stratégique et opérationnel de la gestion de crise, s'est bien déroulée.
- L'organisation de crise mise en place au sein de l'hôpital a permis de prendre des décisions rapidement en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.
- La communication institutionnelle s'est renforcée en 2021.
- Toutes les réserves logistiques et d'infrastructures qui avaient été mises en place n'ont pas été utilisées.
- Les mesures prises dans l'hôpital ont permis d'éviter, autant que possible, les infections nosocomiales.
- Le CHUV a pris des mesures strictes et parfois difficiles de restriction d'accès à l'hôpital. Le souci de protéger à la fois les collaborateurs-trices, les patients et d'éviter une surcharge hospitalière était au cœur des choix qui ont été faits.
- L'engagement de personnel supplémentaire et les mesures mises en place pour protéger le personnel étaient nécessaires. Elles n'ont pas empêché un sentiment de fatigue généralisé au sein du personnel soignant, mais également pour les autres métiers de l'hôpital

Mandataires régionaux de la Réponse à l'urgence

Dès le début de l'épidémie, les acteurs du domaine communautaire ont été mobilisés afin d'assurer la continuité de l'accès de la population à des soins primaires de qualité et pour aider à ne pas surcharger les services d'urgences et services hospitaliers.

D'entente avec la DGCS, la DGS a demandé aux mandataires régionaux, en octobre 2020, de mettre en place des cellules de crise régionales en étroite coordination avec les Réseaux de santé. Ces cellules de crise régionales ont ainsi été activées lors de la deuxième vague. Elles ont assuré un suivi et une veille de la situation socio-sanitaire de leur région, coordonné et géré les demandes de soutien clinique et de renfort en personnel soignant ou en protection civile, ou toute autre demande émanant des acteurs communautaires de la région.

Au début de l'année 2021, les cellules de crise régionales ont été mises en pause suite au déploiement de la campagne de vaccination et à la progressive diminution des contaminations et des hospitalisations. Au cours de l'année, les Réseaux de santé, dont la mission habituelle est d'œuvrer à l'amélioration de la coordination des soins, à l'orientation des usagers et à l'utilisation efficace des ressources, ont continué à assurer un suivi et une veille de la situation socio-sanitaire de leur région.

Lors du regain de l'épidémie en novembre 2021, ce sont naturellement ces réseaux qui ont été les partenaires privilégiés de la DGS et de la DGCS pour faire face à des situations de crise dans des institutions d'hébergement. Reprenant le rôle de coordinateur des renforts à l'échelle régionale, les Réseaux de soins se sont appuyés sur les enseignements des cellules de crise pour adapter leur dispositif régional de soutien aux institutions socio-sanitaires, en s'adaptant continuellement à l'évolution du contexte épidémiologique.

Equipes mobiles de réponse à l'urgence, de psychiatrie de l'âge avancé et de soins palliatifs

Dès le début de l'épidémie, la DGS, d'entente avec ses partenaires, a souhaité que les personnes qui avaient des besoins en soins, COVID-19 ou non, puissent obtenir dans les meilleurs délais une réponse appropriée et sans recourir inutilement au dispositif hospitalier.

Pour ce faire, le dispositif communautaire s'est notamment appuyé sur les équipes mobiles renforcées ou mises en place dans le cadre du projet d'optimisation de la Réponse à l'urgence, ainsi que sur les équipes mobiles spécialisées en soins palliatifs et en psychiatrie de l'âge avancé existantes dans les quatre régions du canton. Il s'agissait tout d'abord de mutualiser ces différentes équipes, afin de pouvoir optimiser leurs interventions, tant qualitativement que quantitativement.

Les missions de ces équipes mobiles mutualisées ont été étendues. Elles ont pu intervenir en première intention, à domicile comme en institution, et ont disposé d'un stock de médicaments et de matériel pour pouvoir gérer des situations cliniques complexes ou palliatives.

Le bilan réalisé durant l'été et au début de l'automne sur le fonctionnement de ces équipes mobiles a montré que les collaborations entre équipes d'urgence et équipes spécialisées avaient permis d'améliorer significativement la prise en charge de patients à domicile et d'éviter ainsi des hospitalisations. Si les contacts proactifs établis par ces équipes sur la base de la situation déclarée par les institutions ont été parfois perçus comme intrusifs par les institutions d'hébergement, les interventions des équipes mobiles ont été globalement appréciées.

Ces équipes pourront ainsi être réactivées selon l'évolution de la situation socio-sanitaire. Intégrées aux dispositifs régionaux de renfort, elles interviennent autant à domicile qu'en institutions, pour réaliser des frottis, des actes cliniques, des accompagnements de fin de vie ou encore, en dernier recours, du soutien d'équipes soignantes en institution d'hébergement.

4.2 EMS

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

En début d'année ont été conduites avec succès les opérations visant à vacciner (deux doses) au maximum les résidents, le personnel, les locataires des logements protégés et les usagers des centres d'accueil temporaire.

La directive sur l'adaptation du dispositif sanitaire en réponse à l'épidémie de COVID-19 a été modifiée en février 2021.

De même, les directives applicables aux EMS/EPHM, aux ESE, aux PPS, aux ateliers, aux centres de jour, aux CAT dans le cadre de leur activité en période de pandémie du COVID-19 ont été adaptées systématiquement en fonction des décisions prises. Ainsi, les visites, les entrées et les sorties (y compris temporaires), les activités de jour ont été régulées en tenant compte des résidents immuns (vaccinés ou ayant fait une infection COVID-19).

Le Conseil d'Etat a édicté l'arrêté instituant des mesures de protection à l'égard des personnes prises en charge en institution sanitaire et socio-sanitaire. Dès lors, les institutions ont dû mettre en place des opérations de testing systématique de leur personnel.

La validité du décret relatif à la pérennisation des mesures prises sur l'organisation des régimes sociaux cantonaux, ainsi que l'adaptation des structures d'hébergement et d'accompagnement médico-social, pendant la phase de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19) a été prolongée à fin septembre 2021. Sur cette base, il a été possible d'indemniser les institutions pour leurs pertes dues à la pandémie. A l'origine de l'essentiel des pertes, on trouve le fait que le taux d'occupation des lits était bas en janvier 2021. Plus de 400 lits étaient vides en EMS à cette époque. Progressivement, les admissions ont crû et le secteur a retrouvé un taux d'occupation global à peu près normal en octobre 2021. Un certain nombre de lits ont été fermés -essentiellement des chambres à deux lits transformées en chambres individuelles.

La vaccination « booster » ou 3^{ème} dose a été effectuée en établissement à partir de mi-novembre 2021.

L'appel à volontaires, qui avait été mis en place pendant la 2^{ème} vague, a été relancé à mi-décembre 2021. Ce dispositif devrait rester actif jusqu'à l'été 2022. En effet, les institutions ont rencontré pendant la 5^{ème} vague un problème essentiel : celui de la pénurie de personnel pour remplacer le personnel malade, isolé ou en quarantaine.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Durant les 6 premiers mois de 2021, un supplément en personnel d'accompagnement de 10% de la dotation a été financé par la Direction générale de la cohésion sociale afin de permettre au personnel en place de reprendre du temps de congé et de récupération sans atteinte à la qualité des soins.

A partir du mois de décembre 2021, la Direction générale de la cohésion sociale par la Direction de l'accompagnement et de l'hébergement a mis en place un suivi étroit de la situation avec les partenaires (faitières, réseaux de santé).

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Les mesures mises en place ont permis d'accompagner les institutions durant la sortie de la 2^{ème} vague jusqu'à l'automne 2021. L'augmentation du nombre de personnes infectées au COVID-19 à partir du mois de novembre a pu être gérée avec les outils éprouvés durant les vagues précédentes.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les décomptes finaux 2020 ont été bouclés à la fin de 2021 par la Direction générale de la cohésion sociale et les décomptes finaux 2021 seront analysés jusqu'en juin 2022.

4.3 Institutions d'aide et soins à domicile

En 2021, la situation est restée stable s'agissant du nombre de patients atteints du COVID-19 pris en charge à domicile et du nombre de collaborateurs des CMS infectés. Cela a permis à tous les CMS de rester opérationnels et de délivrer l'entier de leurs prestations.

La DGS a mandaté l'AVASAD pour réaliser des vaccinations à domicile depuis le 15 février. Les équipes de vaccination constituées d'un-e infirmier-ère de l'AVASAD spécifiquement formé-e et d'un astreint de la Protection civile ont pu vacciner des milliers de personnes qui ne pouvaient se déplacer dans un centre de vaccination. Ces équipes sont également intervenues auprès des patients suivis par les prestataires de soins à domicile privés (OSAD et infirmiers indépendants).

Dès le 29 novembre, l'AVASAD a, à nouveau, été mandatée par la DGS pour délivrer les troisièmes doses de vaccin (doses booster) au domicile de 3'000 personnes dans le canton. Le renfort de la Protection civile n'a pas été sollicité.

En parallèle à cette mission de vaccination à domicile, l'AVASAD a également assuré tout au long de l'année 2021 les activités suivantes en lien avec la gestion du COVID-19 :

- réponse sociale pour la Centrale des solidarités mise en place en 2020, véritable appui d'information et d'accompagnement,
- distribution de boîtes de masques gratuite par les CMS pour les personnes au bénéfice d'au moins une prestation sociale,
- suivi épidémiologique de sa patientèle et de ses collaborateurs,
- transports de personnes vers les centres de vaccination,
- prestations renforcées de la part des infirmières scolaires (notamment en termes de dépistage du COVID-19).

4.4 Accueil de populations vulnérables

La crise sanitaire étant apparue de manière imprévue, la DGS a dû mettre en place un système de suivi des engagements financiers en collaboration étroite avec les différentes équipes « Accueil de populations vulnérables ».

Personnes sans domicile fixe sans papiers :

A la demande de la DGCS, la DGS a soutenu le dispositif d'hébergement d'urgence du canton afin d'assurer l'application des mesures de protection et de prévention en lien avec le COVID-19. Un groupe de suivi a été constitué avec la DGCS, la DGS, la ville de Lausanne et l'Association Caritas. La capacité d'accueil des centres d'hébergement d'urgence dans le canton a été augmentée pour passer de 130 places avant la crise pandémique à plus de 240 places à fin 2021, permettant ainsi aux usagers d'avoir un lit pour la nuit en toute sécurité. Les mesures de prévention ont été renforcées.

Cette crise, qui a révélé la carence en données sociodémographiques et sanitaires sur les personnes qui utilisent les hébergements d'urgence, a permis de mieux adapter le dispositif. La DGS a mandaté Unisanté pour faire une enquête par pointage à travers un questionnaire structuré pour mieux connaître les usagers du dispositif d'hébergement d'urgence.

En juillet 2021, une campagne de vaccination avec l'appui d'Unisanté et de la Protection civile a été organisée pour les personnes sans domicile fixe dans quatre centres d'hébergements d'urgence. Une centaine d'individus ont ainsi pu avoir accès aux deux doses de vaccin anti-COVID-19.

Afin de permettre aux personnes sans papiers vivant dans le canton d'avoir accès à la vaccination, une filière spéciale a été ouverte au Bugnon 24 par Unisanté du lundi au samedi de 08h00 à 11h30. Cette filière a connu un grand succès, des centaines de personnes ont ainsi pu être vaccinées.

Personnes toxicodépendantes :

Les mesures de prévention ont été renforcées dans les quatre centres d'accueils à « bas-seuil » du canton qui sont restés ouverts et qui ont dispensé leurs prestations aux usagers. Les centres ont continué à recevoir les usagers dans des bonnes conditions d'hygiène et de respect des mesures de protection.

Personnes du domaine de l'asile hébergées dans les Foyers EVAM :

La collaboration entre l'Unité soins pour les migrants (USMI) et l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) a été renforcée depuis le début de la pandémie afin d'assurer une gestion optimale des cas dans les 13 foyers EVAM du canton. Un protocole de prise en charge des cas COVID-19 a été initialement mis en place par l'USMI, puis réactualisé régulièrement en fonction de l'évolution de l'épidémie. Une équipe mobile de l'USMI a été mobilisée pour les foyers qui ne disposent pas d'unité USMI fixe afin de renforcer la prise en charge médicale. Un suivi épidémiologique hebdomadaire des cas dans les foyers EVAM est également mis en place.

Avec l'appui de la Protection civile, des journées de vaccination pour les requérants d'asile ont été organisées à la consultation de l'Unité Soins pour les Migrants (USMI) à Unisanté. Une grande campagne de sensibilisation et de promotion de la vaccination a été organisée dans 13 foyers EVAM ainsi que les personnes vivant dans des appartements de l'EVAM.

Détenus dans les établissements pénitentiaires du canton :

La collaboration entre le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP) et le Service pénitentiaire (SPEN) durant cette crise a été renforcé. Un protocole de prise en charge des cas COVID-19 a été consolidé par le SMPP et réactualisé régulièrement. Un système de détection, d'isolement et de quarantaine des détenus concernés a été déployé dans les cinq établissements pénitentiaires du canton qui comptent en moyenne plus de 800 détenus. A ce jour, ce système a permis de détecter 40 détenus positifs au COVID-19 depuis le début de l'épidémie, démontrant l'efficacité du système en place.

Une grande campagne de vaccination a été organisée dans les prisons par le personnel du SMPP avec l'appui des équipes mobiles. Tous les détenus qui l'ont souhaité ont été vaccinés avec deux doses. Malgré les efforts du SMPP, le taux de vaccination parmi les détenus est resté à moins de 50%.

Travailleurs/euses du sexe :

Le travail du sexe est autorisé depuis la fin de la première vague dans le canton du Vaud dans les salons et autres lieux autorisés. A travers l'association Fleurs de Pavé, subventionnée par la DGS, un grand travail de prévention, d'accompagnement et de soutien aux travailleurs/euses du sexe a été réalisé pendant cette crise. Les prestations d'aide et de conseil ont continué à être dispensées par Fleur de pavé en respectant les mesures de protection, ce qui a permis aux travailleurs/euses de pouvoir continuer leur activité dans de meilleures conditions d'hygiène et de sécurité.

5. ECONOMIE

5.1 Soutien aux entreprises

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Fonds de soutien à l'industrie

Le SPEI a poursuivi le versement des aides décidées à fin 2020 avec la réactivation du fonds de soutien à l'industrie, afin de répondre aux besoins des entreprises vaudoises de ce secteur -notamment celles exportatrices- en lien avec la pandémie de COVID-19.

Aides «cas de rigueur»

Le dispositif de soutien aux entreprises dites «cas de rigueur» est devenu, au fil de multiples évolutions depuis sa genèse à l'été 2020, le principal outil fédéral et cantonal pour répondre aux besoins urgents des sociétés impactées par la crise liée au COVID-19, soit parce qu'elles ont été soumises à des fermetures ordonnées par les autorités, soit parce qu'elles ont enregistré un recul de leur chiffre d'affaires en 2020 supérieur à 40% par rapport à la moyenne des deux années précédentes.

L'ordonnance fédérale du 25 novembre 2020 concernant les mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises en lien avec l'épidémie de COVID-19 (RS 951.262) a connu plusieurs révisions au cours de l'année 2021, lesquelles ont ensuite été traduites dans des modifications de l'arrêté cantonal du 2 décembre 2020 sur les mesures économiques destinées à lutter contre les effets du coronavirus (COVID-19) par un soutien aux entreprises, dans des cas de rigueur (BLV 900.05.021220.5).

Les demandes des entreprises s'estimant éligibles à cette aide devaient être déposées jusqu'au 31 août 2021, pour les périodes suivantes :

- Demande initiale (CDR-I) portant sur les 12 mois de l'année 2020 ou 12 mois à cheval sur 2020 et 2021 (01.04.2020 – 31.03.2020 ; 01.07.2020 – 30.06.2021) ;
- Demande complémentaire (CDR-C T1) portant sur le 1^{er} trimestre 2021 (01.01.2021 – 31.03.2021) ;
- Demande complémentaire (CDR-C T2) portant sur le 2^{ème} trimestre 2021 (01.04.2021 – 30.06.2021)

En outre, constatant que l'hôtellerie compte parmi les secteurs d'activité les plus durement et durablement touchés par la crise liée à la pandémie de COVID-19, et compte tenu de son rôle systémique dans l'économie cantonale, le Conseil d'Etat a décidé de prolonger de six mois (01.07.2021 – 31.12.2021) la période d'indemnisation au titre des aides «cas de rigueur» pour les entreprises relevant de cette industrie. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'utilisation par le Canton de Vaud des CHF 25 millions qui lui ont été réservés par la Confédération pour des mesures complémentaires prévues dans la loi COVID-19.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Fonds de soutien à l'industrie

Le fonds de soutien à l'industrie est intégralement géré par les collaborateurs du SPEI, en partenariat avec les établissements bancaires concernés par les prêts cautionnés.

Aides «cas de rigueur»

La task force créée par le SPEI à fin 2020 pour le traitement des demandes d'indemnités de fermeture et d'aide «cas de rigueur» s'est renforcée tout au long de l'année 2020, par des engagements internes temporaires ainsi que le recours à des ressources externes mandatées pour certaines tâches (notamment des fiduciaires pour l'analyse des données financières des entreprises).

Malgré l'engagement de collaborateurs externes, les unités Entreprises et Economie régionale, ainsi que la direction du service sont très largement engagées dans la gestion des aides cas de rigueur, certaines activités ordinaires ayant dû être réduites durant l'année 2021.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets (Etat au 20.12.2021)

Fonds de soutien à l'industrie

- CHF 6,9 mios versés à 89 entreprises

Aides «cas de rigueur»

- CHF 432 mios versés à 3'547 entreprises

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Le SPEI va poursuivre le versement des aides au titre du fonds de soutien à l'industrie et finaliser le traitement des dernières demandes «cas de rigueur» portant sur l'année 2021 (notamment celles relatives à l'aide complémentaire sur le deuxième semestre pour les entreprises actives dans le secteur de l'hôtellerie).

Le Parlement fédéral ayant prolongé, lors de sa session d'hiver 2021, la fin de la période d'indemnisation par les aides «cas de rigueur» au 31 décembre 2022 et ayant ajouté une aide spécifique destinées aux forains, le Conseil fédéral doit élaborer un projet de nouvelle ordonnance «cas de rigueur», qu'il soumettra aux Cantons courant janvier 2022. L'entrée en vigueur de cette nouvelle ordonnance nécessitera la préparation d'un nouvel arrêté cantonal et la mise sur pied d'un nouveau dispositif de soutien dès le premier trimestre 2022.

5.2 Etablissements publics

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Hotline «Restrictions des activités économiques»

Depuis mars 2020, la Police cantonale du commerce (PCC) gère la hotline téléphonique relative aux restrictions des activités économiques et mesures sanitaires à appliquer dans les établissements publics. Celle-ci a été fortement sollicitée au cours de l'année 2021, à plus forte raison lors des multiples annonces du Conseil d'Etat et du Conseil fédéral.

FAQ Economie

Afin de permettre aux entreprises, particuliers et partenaires de se maintenir au bon niveau d'information, le Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI) tient depuis le mois de mars 2020 une FAQ «Economie» sous la forme d'un document PDF, constamment tenu à jour (état au 20.12.2021 : 133 versions) et largement diffusé via mail et par renvoi depuis divers sites Internet de l'Etat (celui du SPEI, mais également la page de référence créée par le BIC pour regrouper les informations relatives au COVID-19).

Entre 2020 et 2021, ce document PDF est le fichier le plus téléchargé sur le site www.vd.ch, avec un total de près de 430'000 téléchargements. Une version «chatbot» est également mise à disposition sur le site du SPEI.

Coordination des contrôles COVID dans les établissements, commerces, lieux sportifs et culturels

La PCC est intégrée au Comité stratégique (COSTRA) de l'Etat major cantonal de conduite (EMCC).

Elle coordonne la «Task force Police du commerce», chargée du contrôle par les polices du commerce cantonale et communales ainsi que certains effectifs des polices cantonale et communales, du respect des mesures sanitaires dans les établissements publics.

La PCC est également chargée du reporting auprès des autorités fédérales des statistiques liées aux contrôles précités.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

La hotline «Restrictions des activités économiques» est entièrement gérée par la PCC.

La tenue à jour de la «FAQ Economie» et du site Internet du SPEI consacré aux restrictions et mesures liées au COVID-19 pour l'économie est assurée par les collaborateurs du SPEI.

La «Task force Police du commerce» est pilotée par la PCC et se compose d'effectifs issus des polices du commerce cantonale et communales ainsi que de certains corps des polices cantonale et communales.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets (Etat au 20.12.2021)

Depuis mars 2020, plus de 25'000 contrôles d'établissements publics ont été réalisés pour assurer le respect des mesures sanitaires décidées par les autorités cantonales et fédérales en lien avec la pandémie de COVID-19.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Le SPEI et la PCC maintiennent la hotline «Restrictions des activités économiques» ainsi que la «FAQ Economie».

La «Task force Police du commerce» reste en fonction et poursuit ses contrôles sur le terrain.

5.3 Marché du travail

5.3.1 Inscriptions, suivi, conseil et placement des demandeurs d'emploi au sein des offices régionaux de placement (ORP), Enregistrement des places vacantes, Paiement des indemnités de chômage (CCh)

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre au vu de la situation, application de mesures fédérales ; but des mesures

Malgré un début d'année marqué par des restrictions fortes comme la fermeture des commerces non essentiels, l'économie vaudoise a globalement bien résisté à la crise sanitaire en 2021, notamment grâce à sa diversité et à sa capacité de résilience.

Cette embellie s'est traduite par un taux de chômage qui a constamment baissé en 2021. Ce taux -qui est inférieur à celui de février 2020 (3.7%) - est aussi la valeur plus basse jamais enregistrée depuis novembre 2019. Malgré cela, il est intéressant de relever que le nombre de demandeurs d'emploi moyen en 2021 est pratiquement identique à celui de 2020 (28'100 en 2021 contre 28'500 en 2020). Cela est dû la courbe des personnes inscrites au chômage : alors que le taux de chômage est passé de 3.8 en janvier 2020 à 4.9 en décembre 2020, il a suivi une courbe exactement inverse en 2021, passant de 5.0 en janvier à 3.5 en décembre avec une baisse constante chaque mois.

En ce qui concerne le paiement des indemnités de chômage, la caisse cantonale de chômage (CCh) a indemnisé en moyenne mensuelle 13'600 demandeurs d'emploi pour un total de plus de CHF 600 mio en 2021. A relever également que la CCh a augmenté ses parts de marché et a globalement payé davantage d'indemnités de chômage en 2021 qu'en 2020 malgré la baisse du nombre de demandeurs d'emploi.

Tous les domaines économiques ont été favorisés par la reprise en 2021 ce qui s'est traduit par une forte augmentation des places vacantes inscrites par les ORP vaudois. Durant l'année sous revue les ORP ont acquis et traité plus de 35'000 places vacantes (+50% par rapport à 2020), un nombre jamais atteint jusqu'ici. Deux tiers de ces places vacantes sont liées à l'obligation d'annonce, un indicateur en progression qui sera encore renforcé par l'ajout du commerce de détail parmi les professions soumises dès 2022.

En 2021, les indemnités RHT ont également contribué à soutenir les entreprises et à prévenir les suppressions d'emploi. Même si le nombre de demandes a baissé de plus de 50% par rapport à 2020, le total des indemnités RHT versées en 2021 s'élève à plus de 300 millions. A relever que, depuis mars 2020, plus de 1.2 milliard a été versé aux entreprises par l'ensemble des caisses de chômage du canton de Vaud (CCh, Syna, OCS, Unia) dont plus de 1 milliard par la CCh qui finance à elle seule près de 85% des RHT.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; adaptation des modalités des prestations

En ce qui concerne la prise en charge des demandeurs d'emploi (DE) et la relation avec les employeurs, les ORP ont dû adapter leurs méthodes de travail afin de respecter les mesures de prévention des risques sanitaires. Ainsi, durant toute l'année 2021, l'accompagnement et le conseil apporté aux demandeurs d'emploi a été mis en œuvre à distance, par téléphone et par vidéoconférence, tout comme en présentiel, selon un système alterné. Le but a été de maintenir un accompagnement de qualité en minimisant les flux de personnes.

Les mesures de réinsertion professionnelle destinées aux DE se sont aussi adaptées en fonction des restrictions sanitaires. Elles ont été proposées en mode alterné - en présentiel et/ou en distanciel - ce qui a permis de les prescrire sans aucune interruption et en augmentant significativement leur nombre par rapport à 2020.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

L'adaptabilité du Service de l'emploi a permis d'assurer les prestations de service public sans interruption durant l'année sous revue tant en ce qui concerne le service aux entreprises (indemnisation RHT, traitement des places vacantes, sélection et proposition de dossiers) que dans la prise en charge des demandeurs d'emploi (indemnisation, mesures d'accompagnement, placement et développement de l'employabilité).

En outre, le service a pu maintenir un service de proximité avec ses usagers (demandeurs d'emploi et employeurs) en gardant les sites ORP et les agences CCh ouverts toute l'année durant, tout en préservant la santé du personnel. Grâce à l'ensemble de ces mesures, plus de 23'000 demandeurs d'emploi ont retrouvé du travail en 2021. La baisse historique du nombre de demandeurs d'emploi enregistrée durant cette année a été telle que certains domaines, comme l'hôtellerie-restauration, ont des difficultés pour recruter du personnel en suffisance.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Le Service de l'emploi adapte son dispositif et prend les mesures nécessaires en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions prises par les autorités fédérales et cantonales.

5.3.2 Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre au vu de la situation, application de mesures fédérales; but des mesures

L'Art. 26 de l'Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière précise que les autorités du marché du travail sont compétentes pour exécuter les contrôles visant la protection des travailleurs dans les entreprises.

Ces contrôles déployés depuis le début de la pandémie ont continué d'être effectués avec intensité durant le 1er semestre 2021. Ils se sont déroulés en coordination avec l'État-major cantonal de conduite (EMCC), la police cantonale et les polices du commerce. Ces dernières sont chargées de vérifier les plans de protection dans les entreprises ouvertes au public alors que le SDE - en collaboration avec l'Inspection du travail de Lausanne, la Commission de contrôle des chantiers et la SUVA - veille à la mise en place de mesures de prévention concernant les travailleurs. Au total, près de 7500 contrôles ont été effectués durant le 1er semestre auprès des entreprises.

A la fin du 1er semestre, au vu des assouplissements des règles applicables au sein des entreprises et de la situation épidémiologique plus favorable, les contrôles spécifiques COVID ont été intégrés dans les contrôles standards du marché du travail.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; adaptation des modalités des prestations (ex. réduction de l'ouverture des guichets, ouverture de prestations en ligne) ; contrôles effectués.

Le monitoring mis en place par le SDE a permis d'ajuster la fréquence des contrôles au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie. Toutes les mesures visant à garantir la disponibilité des ressources nécessaires aux contrôles ont été mises en œuvre.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Durant les contrôles, les inspecteurs ont pu constater la collaboration intensive et la bonne volonté des employeurs qui ont cherché à protéger la santé des travailleurs et à assurer la pérennité de leur activité.

Tous avaient pris des mesures préventives et les contrôles ont permis de les affiner ou de les compléter. Dans tous les cas, les corrections, les adaptations et les améliorations ont été mises en place rapidement au sein des entreprises.

Aucune mesure coercitive nécessitant une intervention externe n'a dû être mise en place.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Dans leur forme spécifiquement axée sur le COVID, les contrôles ont été suspendus à la fin du 1er semestre 2021. Au vu de l'évolution de la situation épidémiologique, ces contrôles ont été réactivés au mois de décembre 2021.

5.3.3 Traitement des réductions de l'horaire de travail (RHT) : examen de la demande (préavis) et paiement des indemnités RHT par la CCh sur la base des décomptes

1. Mesures / prestations cantonales mises en œuvre au vu de la situation, application de mesures fédérales ; but des mesures

En 2021, le SDE a :

- traité plus de 11'000 demandes (préavis) de RHT ;
- traité plus de 320 oppositions contre les décisions refusant partiellement ou totalement la RHT.

Via la Caisse cantonale de chômage (CCh), le SDE a :

- traité près de 30'000 décomptes RHT (il peut y avoir plusieurs décomptes pour une même entreprise / un décompte par secteur d'exploitation) ;
- payé des indemnités RHT pour plus de 270 millions, étant précisé que la Caisse cantonale de chômage finance à elle seule près de 85% de l'ensemble des RHT du canton (le solde est couvert par les autres caisses de chômage Syna, OCS et Unia). Le montant total des indemnités RHT versées en 2021 par les caisses de chômage vaudoises s'élève à plus de 320 millions.

Dès la mise en œuvre de l'état de nécessité par la Confédération, un certain nombre de mesures particulières ont été prises concernant la RHT :

De mars 2021 au 30 avril 2021 : modification des autorisations obtenues à compter du 1^{er} septembre 2020. Le SDE a ainsi traité 1'600 demandes de modification pouvant concerner un octroi rétroactif de la RHT à compter de la date d'entrée en vigueur des décisions des autorités prononcées dès le 18 décembre 2020, la prolongation des autorisations jusqu'à 6 mois au maximum et la suppression du délai de préavis.

Par ailleurs, la procédure ordinaire a été réintroduite le 1^{er} septembre 2021 ce qui a entraîné un surcroît d'actes administratifs.

Ces mesures successives ont fortement impacté le travail des autorités d'exécution qui ont dû constamment s'adapter, exigeant de la flexibilité, et des constantes recherches de solutions de la part des collaboratrices et des collaborateurs.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; adaptation des modalités des prestations (ex. réduction de l'ouverture des guichets, ouverture de prestations en ligne) ; contrôles effectués

Afin d'éviter la propagation du COVID et de prévenir les contaminations sur sites, le SDE a maintenu le télétravail durant l'année sous revue, conformément aux prescriptions fédérales et aux recommandations du Service du personnel.

L'effectif de la Task Force mise en place par le SDE le 1.9.20 pour poursuivre le traitement des RHT s'est adapté aux flux des demandes. Avec la baisse des préavis en 2021, cet effectif a globalement diminué depuis le début de l'année où la Task Force comptait 22 collaboratrices et collaborateurs contre 8 en fin d'année.

Sur le plan technique, le e-formulaire simplifié pour la demande RHT développé conjointement par le SDE et la DGNSI en avril 2020 a été désactivé en août 2021 en raison de la mise à disposition du e-formulaire du SECO et de la réintroduction de la procédure de préavis ordinaire.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

La Task Force RHT a été conçue pour s'adapter rapidement aux flux en termes de ressources humaines et techniques. Grâce à cette flexibilité, cette structure a pu s'adapter tout au long de l'année sous revue pour offrir les meilleures prestations. Suite au retour à la procédure ordinaire de traitement des demandes RHT (1.9.21), la Task Force s'est renforcée par l'appui de juristes, les dossiers à traiter étant plus complexes.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures liées à la pandémie sont toujours en vigueur et le Service de l'emploi poursuit le traitement des RHT en adaptant sans cesse son dispositif.

6. SOCIAL

6.1 Aides individuelles

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Durant l'année 2021, la Direction générale de la cohésion sociale a suivi l'évolution de la situation sociale par une série d'indicateurs.

Ces indicateurs couvrent :

- Evolution du revenu d'insertion
- Demandes de prestations sociales
- Evolution des PC Familles et de la rente-pont
- Evolution du taux de chômage
- Hébergement en hôtel pour personnes sans autre solution
- Expulsion de logements
- Financement d'arriérés de loyer
- Aides d'urgence délivrées par les partenaires
- Distribution alimentaire
- Hébergement d'urgence
- Appels aux lignes téléphoniques sur le surendettement, la Main tendue ou la Centrale des solidarités
- Nombre de courses pour personnes à mobilité réduite
- Recours aux prestations pour proches aidants (relève, CMS)
- Interventions en matière de violence domestique
- Evolution des mesures d'insertion

Avec ces données, la Direction générale de la cohésion sociale a pu suivre l'évolution de la situation sociale dans le canton.

En 2021, il a été possible de mettre en place certaines mesures de simplification dans l'octroi des prestations sociales grâce au décret relatif à la pérennisation des mesures prises sur l'organisation des régimes sociaux cantonaux pendant la phase de lutte contre la pandémie de coronavirus (COVID-19). Ces mesures ont été progressivement levées durant l'année 2021.

La Direction générale de la cohésion sociale n'observe pas d'évolution de la précarité en 2021. Toutefois, certains indicateurs comme le nombre de personnes au chômage de longue durée ou proches de la fin de leurs droits à une indemnisation (assurance chômage, fonds fédéraux) signalent une possible croissance de la précarité d'une partie de la population à partir du printemps 2022. Il n'est cependant pas possible d'anticiper avec précision la typologie des ménages concernés, ni leur localisation sur le territoire.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

La Direction générale de la cohésion sociale n'a pas mis en place des moyens particuliers à l'exception d'un monitoring de la situation et d'une cellule de suivi de la pandémie servant à assurer le suivi des directives d'allègement et de discuter des adaptations nécessaires au dispositif.

La Centrale des solidarités, par sa hotline, a permis de coordonner l'ensemble des ressources cantonales en matière de soutien aux personnes en situation de vulnérabilité.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Le dispositif social en place permet d'allouer à toute personne qui en fait la demande la prestation qui correspond à sa situation.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Aucune information à donner à cet égard.

6.2 Logements d'urgence

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

- **Distanciation sociale et plan sanitaire dans les lieux d'accueil et d'hébergement**

- Diminution de la capacité d'accueil des structures pour garantir la distance sociale
- Réaménagement des locaux, installation de plexiglas
- Port du masque obligatoire à l'intérieur des structures
- Réorganisation des moments de repas pour limiter le nombre de personnes

- **Ouverture de nouveaux lieux**

Afin de pouvoir garantir une capacité d'accueil suffisante, de nouveaux lieux se sont ouverts durant l'hiver 2020-21 :

- Montolieu : 50 places, ouvert de mi-novembre 2020 à fin mai 2021
- Halle Beaulieu : financé par la ville de Lausanne, 100 places, ouvert de début décembre 2020 à fin avril 2021
- Gîte du Passant : locaux mis à disposition par la ville d'Yverdon afin d'avoir plus d'espace du 27 janvier au 7 mars 2021

- **Isolement des malades**

Jusqu'en juin 2021, un étage avec 5 chambres a été réservé dans une structure lausannoise. Cette structure ayant fermé en juin 2021, dès le mois de juillet, une chambre d'hôtel a été réservée dans un établissement. Lorsque celle-ci est occupée, une deuxième chambre est réservée. L'équipe d'EMUS est en charge de transporter les personnes vers le lieu d'isolement et d'assurer un suivi. En tout, 62 personnes ont fréquenté les lieux prévus pour les isolements durant l'année. Une partie d'entre elles est restée uniquement en attente de résultats d'un test ou pour une quarantaine de contact. Depuis le mois de juillet, 4 personnes malades ont été logées à l'hôtel.

- **Vaccination**

Une campagne de sensibilisation a été réalisée avec le concours d'Unisanté. Des équipes de vaccination mobile se sont rendues dans 3 lieux (Vevey, Yverdon et Lausanne) en juin pour la première dose, et en juillet pour la seconde. Une cinquantaine de personnes ont pu être vaccinées dans ce cadre.

- **Accueil en journée**

Du 27 janvier au 22 mars 2021, un accueil en journée a été mis sur pied aux halles Beaulieu et au Gîte du Passant. Cet accueil a été mis en place en raison des fermetures et des conditions météorologiques.

- **Gratuité des hébergements**

La mesure en lien avec la gratuité de l'hébergement, mise en place en 2020, s'est poursuivie durant toute l'année 2021.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Organisation : une coordination entre Caritas-Vaud, la Ville de Lausanne, l'Office du médecin cantonal et la Direction générale de la cohésion sociale s'est réunie de manière régulière (1-2x/mois) durant toute l'année.

Moyens humains : les différentes structures gérées par les associations et la Ville de Lausanne se sont organisées pour renforcer leurs équipes et répondre aux besoins.

Moyens financiers : le Conseil de politique sociale a validé des surcoûts de CHF 961'500.- afin de permettre la réalisation des différentes mesures (hormis la vaccination).

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

La transmission du virus a été limitée et le dispositif n'a jamais été débordé.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures de distanciation, les plans sanitaires, les mesures d'isolement des malades ainsi que la gratuité sont des mesures qui ont perduré durant toute l'année 2021 et sont amenées à se poursuivre.

6.3 Protection de l'enfance

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Le COVID-19 a eu un impact majeur sur la santé mentale des enfants et des jeunes, exacerbant des difficultés déjà présentes. Troubles anxieux, phobie, décrochage scolaire, mésusage des écrans et augmentation des états dépressifs pouvant mener à des crises suicidaires sont quelques-unes des problématiques qui ont fortement touché les jeunes et les enfants, cela d'autant plus lorsque leur famille se trouve dans une situation de précarité et de vulnérabilité.

La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) avait déjà pris des mesures en 2020 pour venir en aide aux enfants et aux familles, par exemple en mettant sur pied une ligne téléphonique de conseil aux parents durant le semi-confinement. La situation des familles précarisées et la santé mentale des jeunes s'étant encore détériorées en 2021, la DGEJ a dû demander des ressources supplémentaires et a lancé plusieurs projets dans le courant de l'année.

a) Appels à projets pour soutenir les jeunes et financement d'activités extrascolaires

La DGEJ a lancé deux appels à projets en février 2021, pour permettre aux jeunes de créer ou de maintenir des liens, leur apporter un appui social et ainsi contribuer à réduire leur stress, en particulier pour les jeunes de 16-25 ans qui semblaient les plus impactés par les restrictions sanitaires.¹

Sur environ 90 projets reçus, près de 50 ont bénéficié d'une aide financière, dont 12 en milieu scolaire via un soutien de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (UPSPS). Les projets soutenus sont organisés par des jeunes, des associations ou des entités publiques communales ou cantonales dans divers domaines (arts et culture, promotion de la santé, sport, loisirs, prévention, animation, travail social, etc.).²

La DGEJ a également soutenu financièrement les organisateurs d'activités de jeunesse avec et sans hébergement, en octroyant une aide de 5 fr. par journée et par enfant aux organismes à but non lucratif basés dans le canton de Vaud pour des activités organisées à la journée ou des camps, durant la période des vacances de Pâques et des vacances d'été 2021. Cette mesure a permis de soutenir plus de 45'000 journées d'activités extrascolaires, pour un montant de près de 250'000 fr.

b) Plan d'action pour la santé mentale des enfants et des jeunes

Le Conseil d'Etat a mis sur pied un groupe de travail interdépartemental piloté par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) au début de l'année 2021.

Les deux départements mandatés ont aussitôt mis en place des mesures urgentes pour répondre aux premiers besoins des enfants et des jeunes, en particulier dans le domaine de la pédopsychiatrie, de l'appui à la scolarité et à la formation, du soutien psychologique aux étudiants et à la protection de l'enfant.

Le groupe de travail interdépartemental a établi un bilan sur l'impact du COVID-19 sur les enfants et les jeunes et proposé un plan d'action, rendu public lors d'une conférence de presse en octobre 2021.¹ Ce plan d'action est détaillé au point 2 ci-dessous.

c) Foyer supplémentaire, renforcement des mesures ambulatoires et renfort en personnel

La durée de la crise sanitaire a également impacté de manière importante les mineurs dans leur environnement familial, ce qui a conduit à une augmentation de leur mise en danger et une hausse des placements sur mandat judiciaire. Depuis début 2021, la DGEJ fait face à une saturation des places dans les institutions éducatives, tant au niveau des places d'urgence que dans les foyers moyen-long terme.

Le Conseil d'Etat a autorisé l'ouverture d'un foyer d'urgence supplémentaire de 10 places et décidé le financement de mesures de soutien ambulatoire (« Intervention soutenante en milieu de vie »). Il a également octroyé une augmentation du budget auxiliaire pour permettre le recrutement de 5 assistantes sociales et assistants sociaux en protection des mineurs, afin de pallier les nombreuses absences maladie au sein du personnel et de garantir une continuité dans la prise en charge des enfants.

¹ <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/communiqués-de-presse/detail/communique/intensifier-le-soutien-aux-jeunes-en-temps-de-pandemie-1633423515/>

d) Augmentation du soutien à ESPAS, ASTRAME et aux Boréales

Au printemps 2021, plusieurs prestataires financés par la DGEJ ont indiqué faire face à une augmentation préoccupante des appels à l'aide, jusqu'à un doublement des demandes de conseils et de consultations par rapport au courant normal. En conséquence, ces prestataires avaient des listes d'attente qui pouvaient aller jusqu'à une année pour des prises en charge d'enfants victimes de maltraitance, d'abus sexuels ou des familles ayant besoin de soutien dans le cadre d'une séparation conflictuelle ou d'un deuil.

Un montant de 230'000 fr. a été octroyé pour financer un renforcement de ces prestataires et leur permettre de répondre à davantage d'enfants et de familles nécessitant une aide rapide.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Seul le plan d'action pour la santé mentale des jeunes, adopté par le Conseil d'Etat pour intensifier le soutien aux jeunes en temps de pandémie, est détaillé sous ce point. Ce plan d'action comprend 15 mesures qui sont listées dans le tableau ci-dessous, qui vont de la promotion de la santé en milieu scolaire, l'extension du site ciao.ch à la tranche d'âge des 20-25 ans jusqu'au renforcement des consultations pour les adolescents et au renforcement des infirmières scolaires dans les écoles professionnelles et les gymnases². Dans le cadre de la protection de l'enfance, le plan d'action prévoit un renforcement des équipes mobiles de pédopsychiatrie qui se rendent dans les foyers pour soutenir les enfants en difficulté et les professionnels impliqués afin d'éviter des hospitalisations.

Le Conseil d'Etat a attribué un montant de 5 millions à la mise en œuvre de ce plan d'action en 2021.

Axes	Objectifs	Mesures
I. Promotion de la santé Cible : Population générale et vulnérable	<i>Renforcer la promotion de la santé des enfants et des jeunes</i>	Promotion de la santé en milieu scolaire (mésusage des écrans, gestion du stress) Prévention des risques suicidaires Ciao.ch : extension aux 20-25 ans -> ontecoute.ch Portail des prestations existantes pour les enfants et les jeunes sur ciao.ch
II. Repérage et intervention précoce Cible : Groupes à risque	<i>Réduire le décrochage pour des groupes à risque identifié</i>	Appuis scolaires hors enveloppe pour des élèves en décrochage Soutien ciblé PPLS pour les élèves avec des troubles anxieux Accompagnement pédagogique individuel : élèves avec absentéisme /phobie scolaire Formation des professionnels aux troubles du spectre autistique (TSA) Entretiens et permanences pour les enseignants en difficulté Infirmières scolaires dans les écoles professionnelles et les gymnases RESSORT (jeunes avec troubles psychiques en décrochage de mesures d'insertion)
III. Accompagnement et prise en charge Cible : Public à difficulté avérée	<i>Renforcer la prise en charge et la réactivité aux situations d'urgence et de crise</i>	Equipes mobiles EMEA : adolescents avec troubles psychiques placés en institution Consultation Les Boréales pour les familles en situation de maltraitance Consultation pour les troubles du comportement alimentaire CHUV Consultation interdisciplinaire pour les adolescents (DISA)

²https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/accueil/fichiers_pdf/2021_octobre_actus/Plan_d%E2%80%99action_sant%C3%A9_mentale_des_jeunes_2021.pdf

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

De manière générale, on observe à fin 2021 que les besoins en santé mentale des enfants et des jeunes restent pleinement d'actualité. Le nombre de demandes auprès des services ambulatoires (notamment Boréales, Abc et DISA) est en augmentation depuis septembre 2021, avec des délais d'attente toujours importants. Le 147 et CIAO.ch relèvent également toujours une grande détresse chez les enfants et les jeunes, avec une tendance à davantage de pensées suicidaires. Quant au décrochage scolaire, les mesures mises en place ont permis de réduire le nombre d'enfants concernés.

La saturation des places dans les foyers est toujours d'actualité à fin 2021, avec des institutions qui fonctionnent à flux tendu. Le renfort octroyé pour l'ouverture d'un foyer d'urgence et des mesures ambulatoires supplémentaires était nécessaire mais ces places et ces mesures ont été immédiatement occupées, en raison de la dégradation de certaines situations familiales et des besoins actuels toujours conséquents en matière de protection d'enfants en danger.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures mises en place dans le cadre du plan d'action sur la santé mentale des jeunes devraient être poursuivies en 2022, de façon à mieux répondre aux besoins en santé mentale des enfants et des jeunes et à prévenir un impact à long terme de la pandémie sur leur avenir.

Quant au renforcement des foyers et des mesures ambulatoires, il sera toujours nécessaire en 2022 pour faire face à l'augmentation des mandats judiciaires.

7. SECURITE

7.1 Application des législations d'urgence

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Dans la continuité de 2020, le commandant de la gendarmerie (Cdt gdm), chef de l'opération Covid-19 pour l'organisation policière vaudoise (OPV) a conduit les opérations dans le cadre du déploiement ORCA avec l'intégration de tous les corps de police du canton. Les polices sont intégrées dans l'EMCC dont le CEMCC fixait le cadre des missions et les priorités.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Les missions pour la police ont peu évolué :

- créer les conditions favorables afin de contribuer à l'effort commun de lutte contre le phénomène du Covid-19
- faire appliquer les décisions fédérales et cantonales, tout en recherchant l'adhésion de la population et des secteurs concernés (restaurateurs, commerçants, organisateurs, etc.)
- préserver autant que possible les collaboratrices et collaborateurs de la Police cantonale.
- éviter la propagation du virus parmi les effectifs de la Police cantonale.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Dispositifs en place :

- EM COVID (composé d'officiers de l'OPV), soit un état-major dédié.
- PCP poste de commandement police (unique pour l'OPV) en veille depuis juillet
- Task Force juridique
- Task Force manifestations, sous le lead du DSAS - BUSAMA
- Task Force commerce : lead Police cantonale commerce (PCC)
- Task Force Ski : lead PCV respect des directives sur les domaines skiables du canton. Du 19.12.2020 au 06.03.2021, 55 contrôles effectués dans 7 stations des Alpes vaudoises et du Jura vaudois et 35 installations.
- Réserve opérationnelle (RESOP). Escadron formé pour intervenir notamment sur les interventions liées au COVID sur l'ensemble du canton.
- Officier de liaison EMCC jusqu'en juillet
- Officier de liaison Confédération
- Concept quarantaine pour le personnel policier
- Pocket Card pour les policiers avec les procédures de dénonciation, les mesures et restrictions pour la population et les professionnels

Statistiques générales du 01.01.2021 au 02.12.2021 :

Aamendes d'ordre Covid : **769** (4'031 en 2020)

Dénonciations au Ministère public, respectivement aux préfets : **447** (1'211 en 2002)

Infractions au règlement général de police : **33** (386 en 2020)

Information et mises en garde : **1'849** (1'243 en 2020)

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures mises en place sous l'égide d'une conduite opérationnelle coordonnée ont permis de décloisonner l'activité policière sans perte d'autonomie pour les polices communales, de répondre à la population de manière plus rapide et en évitant certains doublons de patrouilles, d'augmenter la flexibilité et d'assurer une meilleure interopérabilité entre les corps. La recherche et le traitement spécifique du renseignement s'en sont trouvés améliorés, et la vue d'ensemble des effectifs policiers a pu être garantie.

Cette situation vécue comme un laboratoire à l'échelle 1/1 a conduit les polices vaudoises à envisager de nouveaux concepts, tant dans les domaines opérationnels, logistiques, que dans celui des ressources humaines.

7.2 Pénitentiaire

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales ; but des mesures

Durant l'année 2021, le Service pénitentiaire a poursuivi les mêmes buts que précédemment, à savoir :

- a) éviter la propagation du virus au sein des établissements pénitentiaires ;
- b) limiter les tensions en adaptant les mesures de restrictions de prestations au sein des établissements en se calquant sur la situation générale en société ;
- c) éviter une hausse du taux d'absentéisme du personnel.

Pour ce faire, les mesures suivantes ont notamment été appliquées :

- a.1 : obligation de port du masque pour les personnes détenues au sein des espaces fermés ou tout autre lieu ne permettant pas une stricte application de la distance interpersonnelle.
- a.2 : évaluation permanente, en collaboration avec le Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP) et Unisanté, de la durée et des modalités des quarantaines à appliquer à l'entrée en détention.
- a.3 : organisation d'une campagne de vaccination pour les personnes détenues et mise en place d'un système pérenne de vaccination pour les personnes volontaires.
- b.1 : élargissement de l'offre d'accès aux visites virtuelles via Skype.
- b.2 : réintroduction progressive des parloirs familiaux et des parloirs privés, sous réserve de la présentation d'un pass sanitaire.
- b.3 : monitoring continu des limitations et adaptations aux évolutions des restrictions connues dans la vie libre.
- c.1 : stricte application des gestes barrières au sein des lieux cellulaires et obligation de port du masque pour le personnel au sein des espaces fermés ou tout autre lieu ne permettant pas une stricte application de la distance interpersonnelle.
- c.2 : encouragement à la vaccination.
- c.3 : monitoring des absences et de leur cause afin d'anticiper tout cluster au sein d'un site.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; contrôles effectués

Cf. point 1.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Durant l'année 2021, aucun site pénitentiaire n'a été particulièrement touché par des contaminations au COVID eu égard aux mesures qui ont perduré et décrites précédemment.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures décrites précédemment sont pour l'heure toujours en vigueur et continuent à être analysées dans leur modalité d'application au sein des différents sites et en collaboration avec les partenaires médicaux (SMPP et Unisanté).

8. FORMATION

8.1 Enseignement obligatoire

Renseignements pour la période du 1^{er} août au 31 décembre 2021

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Lors de la rentrée d'août, les cours ont pu se poursuivre en présentiel, avec les contraintes suivantes :

- Port du masque obligatoire pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sur le périmètre scolaire (intérieur et extérieur), ainsi que pour tous les adultes présents sur le périmètre.
- Port du masque obligatoire pour les élèves du secondaire 1 (9^e à 12^e) sur le périmètre scolaire (intérieur et extérieur). Les masques des élèves sont à charge des parents.
- Maintien des règles d'hygiène et des gestes barrières (lavage des mains régulier, aération des locaux, maintien des distances entre adultes, ...).
- Tous les cours se déroulent normalement.
- Les soirées d'information pour les parents ainsi que les rencontres entre professionnels ont pu avoir lieu.
- Les joutes, courses et camps ont été autorisés.
- Les mesures de protection pour les personnes vulnérables (principe STOP) sont restées en vigueur, ainsi que les règles limitant le nombre de personne dans les locaux.
- La mise en quarantaine d'une classe a toujours été possible, sur décision de l'Office du médecin cantonal.

Dès le 21 septembre, les mesures ont été allégées, le masque n'étant plus obligatoire à l'extérieur, pour les adultes comme pour les élèves du secondaire 1. Les fermetures de classe (mise en quarantaine) n'ont plus eu lieu, mais ont été remplacées par des campagnes ciblées d'autotests décidées par l'OMC, avec la règle suivante : un enfant dont l'autotest est positif doit rester à domicile et se rendre dans une filière de test afin de confirmer le résultat ; un enfant dont l'autotest est négatif peut retourner en classe dès le lendemain. Toutes les autres mesures ont été maintenues.

La situation sanitaire étant toujours favorable, l'obligation du port du masque pour les élèves du secondaire 1 et le corps enseignant a été supprimée le 4 octobre. Cependant, ce dernier est resté obligatoire dans les bâtiments en dehors des périodes de cours. Toutes les autres mesures ont été maintenues.

Suite à l'arrivée de la 5^e vague et dès le 29 novembre, le port du masque a été réintroduit en tout temps et en intérieur pour tous les élèves du secondaire 1, ainsi que pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs.

La vague étant de plus en plus forte et les écoles étant davantage impactées (la vaccination n'étant pas encore possible pour les 5-12 ans), principalement au cycle 2, le port du masque pour les élèves de 7-8P est rendu obligatoire à partir du 8 décembre. Dans le même temps, les établissements doivent annuler, jusqu'à nouvel avis, toutes les manifestations sportives, ainsi que les spectacles à l'attention des parents et les événements festifs entre collaborateurs.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Depuis le début du mois d'octobre, des capteurs de CO2 sont distribués dans les établissements scolaires afin d'aider les enseignantes et enseignants à mettre en place les aérations nécessaires pour le renouvellement de l'air. Le taux de couverture est de 1 capteur pour 5 classes, permettant ainsi aux élèves de bénéficier de ces appareils 7 à 8 semaines par année scolaire.

Afin de soutenir les élèves les plus fragilisés et d'accompagner les enseignants les points suivants résument l'organisation et les moyens mis en place :

- Focalisation des enseignements sur les objectifs fondamentaux.
- Mise à disposition du corps enseignant de repères et de balises du Plan d'études romand (PER).
- Mise à disposition de ressources complémentaires pour pallier les difficultés des élèves se trouvant en risque de décrochage scolaire.
- Communication aux enseignants des objectifs des épreuves cantonales de référence (ECR) plus tôt qu'à l'accoutumée.
- Temps complémentaire donné à tous les élèves pour la passation des ECR.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

L'objectif premier a été de préserver en tout temps le bon fonctionnement de l'école en présentiel. L'évolution des cas a été constamment suivie et monitorée par la Cellule de coordination Covid DSAS-DFJC en collaboration étroite avec l'équipe de l'OMC. A ce jour, les mesures mises en place ont permis le maintien de l'ensemble de l'année scolaire en présentiel. Le suivi global de la situation a été piloté en tout temps de concert avec la Taskforce COVID DFJC, présidée par la C-DFJC, et à laquelle était associé l'OMC.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

A la fin 2021, nous ne savons pas si les mesures en place depuis le 8 décembre vont perdurer ou si la situation sanitaire au début de l'année civile 2022 nous permettra d'alléger le dispositif à l'école obligatoire.

8.2 Enseignement post-obligatoire

1. Mesures / prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

La mise en place de mesures sanitaires coordonnées aux niveaux romand et national, mais adaptées à la situation pandémique cantonale, a permis la réalisation des objectifs de formation dans les filières du secondaire II (formation professionnelle, gymnasiale et de culture générale) et du tertiaire B (écoles supérieures et examens professionnels). Malgré la situation sanitaire, les procédures de qualification 2021 se sont déroulées dans la mesure du possible de manière ordinaire. Le Canton de Vaud a activement collaboré avec la Confédération et les partenaires de la formation professionnelle à la recherche de solutions de rechange pour les examens et les a mises en œuvre lorsque cela était nécessaire. Ces mesures ont ainsi permis aux personnes en formation d'obtenir une certification pleinement reconnue par les branches concernées, ainsi que sur le marché du travail. Cela leur a permis d'entamer, le cas échéant, des études au degré tertiaire à l'automne 2021.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Le Canton a participé à la recherche de solutions intercantionales au sein des instances ad hoc mises en place. En ce qui concerne leur mise en œuvre, elle a pu se faire dans le cadre de l'organisation habituelle avec un engagement exceptionnel des personnes impliquées.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Les objectifs de formations ont été en grande partie atteints et les personnes en fin de formation ont obtenu leur certification. Le suivi global de la situation a été piloté en tout temps de concert avec la Taskforce COVID DFJC, présidée par la C-DFJC, et à laquelle était associé l'OMC.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

La situation sanitaire oblige malheureusement le Canton à envisager la poursuite des mesures en 2022. En cas de besoin, elles se baseront en grande partie sur celles qui ont été mises en œuvre en 2021.

8.3 Enseignement tertiaire

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Les travaux en lien avec la pandémie de Covid-19 ont consisté notamment à accompagner et suivre étroitement les hautes écoles vaudoises tout au long de l'année. Ces travaux ont nécessité d'effectuer les ajustements réglementaires de divers rangs nécessaires, le maintien et la sécurité des flux financiers, etc. Il s'agissait en particulier de permettre aux hautes écoles de garantir un cadre permettant la bonne tenue des examens afin que les étudiantes et les étudiants puissent franchir valablement ces étapes clé de formation.

Contrairement à ce qui avait prévalu pour les épreuves ayant pris place à la suite du semestre de printemps 2020, les échecs aux examens qui se sont déroulés en 2021 ont été comptabilisés et considérés comme tentative non réussie. Les étudiantes et les étudiants avaient toutefois la possibilité de se désinscrire des examens tardivement pour justes motifs liés à la pandémie.

Les décisions prises par le Conseil fédéral le 28 octobre 2020 dans le cadre de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière ont impliqué pour les hautes écoles de passer à nouveau à l'enseignement à distance dès le 2 novembre, un enseignement à distance qui a été poursuivi au semestre de printemps 2021. Toutefois, les activités didactiques indispensables aux filières de formation pour lesquelles une présence sur place est nécessaire ont été exemptées de la règle interdisant les activités présentielles au grand soulagement des étudiantes et des étudiants concernés.

Dès septembre, un nouveau dispositif répondant au cadre fédéral et prenant la forme d'un arrêté du Conseil d'Etat a dû être élaboré, adopté et mis en œuvre afin de permettre le rétablissement d'une formation majoritairement en présentiel.

Des thèmes tels que la précarisation des étudiantes et des étudiants, le soutien à leur détresse mentale et morale ainsi que le renfort apporté par les étudiants des domaines santé et social aux domaines professionnels concernés ont également fait l'objet d'une attention particulière.

Au fil de l'année et selon l'évolution de la situation sanitaire, les divers événements de la vie des hautes écoles se sont déroulés tantôt en présentiel, tantôt à distance. L'expérience acquise en 2020 a permis aux hautes écoles de mener à bien leurs missions tout en tenant compte des paramètres variables qui ont caractérisé l'année 2021. De son côté, la DGES a poursuivi l'ensemble de ses missions en adaptant son mode de fonctionnement au gré des paramètres sanitaires prévalant au niveau suisse ainsi que cantonal.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Indemnités de renfort :

De manière conjointe, les trois directions générales de l'enseignement supérieur, de l'enseignement postobligatoire et de la santé ont élaboré un dispositif visant à permettre de compléter par une indemnité financière l'engagement en renfort des étudiants du domaine des soins et de la santé. Elaboré dès octobre 2020 afin d'anticiper les renforts nécessaires au système de soins pour lui permettre de répondre à la pression suscitée par la deuxième vague COVID-19, le dispositif était basé sur ce qui avait été mis en œuvre dans l'urgence pour la première vague. Il a été élaboré pour répondre non seulement à la deuxième vague, mais aussi aux éventuelles vagues suivantes. Prévu jusqu'en avril 2021, il est conçu pour être réactivé selon les besoins en renfort du système de soins.

Porté par le DSAS, le dispositif s'est traduit par une demande de crédit supplémentaire au budget 2021 non compensé de CHF 3'102'000.- pour la DGES. Il convient toutefois de souligner que le montant représentait une enveloppe potentielle, calculée sur la base d'un dispositif mobilisé de manière continue. La mobilisation effective s'est limitée aux toutes premières semaines de l'année et les dépenses effectuées ont été inférieures.

Aide d'urgence aux étudiantes et étudiants précarisés :

En date du 3 novembre 2020, le Grand Conseil a adopté un décret autorisant le Conseil d'Etat à mettre en place un dispositif d'aide d'urgence temporaire aux étudiantes et étudiants précarisés par les conséquences économiques de la pandémie COVID-19. Trois types d'aides, non remboursables, ont été mises en place : un soutien mensuel en cas de perte d'emploi non compensée par d'autres aides (montant max. de 900 fr. mensuel renouvelable) ; un soutien unique « achat de ressources matérielles pour les cours en ligne » (600 fr. max.) ; un aide unique « factures médicales liées au COVID-19 non remboursées » (600 fr. max.).

Le dispositif était subsidiaire aux prestations fournies par d'autres régimes sociaux, notamment les bourses d'études, le fonds social de l'UNIL, le fonds HEP Vaud ou encore le dispositif d'aide d'urgence COVID-19 mis en place par la HES-SO. Du 1^{er} décembre 2020 au 31 juillet 2021, 123 étudiantes et étudiants ont reçu une aide du dispositif vaudois pour un montant total de 169'526 fr. Le dispositif HES-SO a quant à lui soutenu 391 personnes pour un montant de 633'482 fr.

Arrêté cantonal- restrictions d'accès:

Le Conseil d'Etat a adopté le 15 septembre 2021 un arrêté relatif aux restrictions d'accès aux hautes écoles, dont certains éléments ont été modifiés le 13 octobre à la suite de l'évolution du cadre fédéral. L'objet de l'arrêté porte notamment sur la possibilité pour les étudiantes et les étudiants des hautes écoles, sises sur le canton de Vaud, et ne disposant pas du certificat COVID, d'obtenir une attestation leur permettant d'assister en présentiel aux cours, sous réserve de leur participation aux dispositifs de testing déployés dans les institutions. Le dispositif – de type PCR – est un test salivaire poolé qui permet une mise en œuvre correspondant aux possibilités des hautes écoles et élaboré en collaboration avec l'Office du médecin cantonal sur le modèle des tests déployés en entreprises. Le dispositif est prévu afin de couvrir l'entier du semestre d'automne 2021 ainsi que la session d'examen subséquente.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

A l'heure où la cinquième vague COVID-19 heurte pleinement la Suisse, les impacts de la crise pour les hautes écoles et l'ensemble de leur communauté estudiantine ne sont pas encore pleinement mesurables. Les acquis de l'expérience permettent de disposer d'un panel de solutions adaptables à l'évolution des conditions sanitaires, mais l'état de santé, notamment morale, de la communauté estudiantine demeure une préoccupation majeure.

Le suivi global de la situation a été piloté en tout temps de concert avec la Taskforce COVID DFJC, présidée par la C-DFJC, et à laquelle était associé l'OMC.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures sont toujours en vigueur, selon les descriptifs ci-dessus et le développement de la pandémie.

9. ACCUEIL DE JOUR

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Pour suivre l'évolution de la situation sanitaire et les décisions du Conseil Fédéral et du Conseil d'Etat, l'OAJE a procédé à 8 mises à jour successives du plan cantonal de protection pour l'accueil de jour. Le plan s'applique à toutes les structures autorisées, permettant ainsi de garantir un accueil des enfants en toute sécurité dans les institutions collectives ou auprès des accueillant-e-s en milieu familial.

L'aide financière fédérale décidée en 2020 par le Conseil fédéral pour les pertes subies entre le 17 mars et le 17 juin 2020 par des structures d'accueil de l'enfance se limitait aux institutions exploitées à titre privé. Le Conseil d'Etat s'est mobilisé pour que les structures exploitées par des collectivités publiques puissent aussi obtenir une aide financière par la Confédération, en complément de l'aide cantonale. L'introduction d'un nouvel article 17c dans la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 a permis d'octroyer un tel complément aux cantons qui ont versé des indemnités pour pertes financières aux institutions d'accueil extra-familial. Le Conseil d'Etat, afin d'assurer une indemnisation de l'entier des pertes, a décidé de verser aux institutions remplissant les conditions de l'aide fédérale un montant correspondant au 33 % des pertes admises, en complément des 67 % déjà octroyés par l'aide cantonale versée en 2020. Les décisions d'octroi du complément des aides financières ont été envoyées le 26 novembre 2021 et le versement effectué dans le courant du mois de décembre 2021.

10. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; contrôles effectués

Plan de protection

Chaque mise à jour du plan de protection a préalablement fait l'objet d'une consultation auprès des partenaires dans l'objectif de prendre en considération les problématiques rencontrées sur le terrain.

Aides financières

Un crédit supplémentaire de CHF 5'849'000.- a été accordé par le Conseil d'Etat au budget 2021, permettant le versement de l'aide complémentaire de 33 % des pertes admises des 294 institutions bénéficiaires, exploitées par les pouvoirs publics. Le canton de Vaud déposera une demande de remboursement pour ce montant auprès la Confédération en 2022.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Plan de protection

La mise à jour régulière du plan de protection cantonal garantit la cohérence des mesures prises dans les institutions d'accueil collectif et dans l'accueil en milieu familial, dans le respect des exigences fédérales et sanitaires. Il constitue une condition de l'ouverture des institutions d'accueil collective et familial, indispensable à la conciliation vie familiale et vie professionnelle. Il a permis de limiter les fermetures d'institutions en 2021 à quelques rares situations isolées, en raison de manque temporaire de personnel.

Aides financières

Ce complément d'aide a permis aux institutions exploitées par les pouvoirs publics de bénéficier d'une compensation équitable liée à la perte de contributions parentales durant la période de fermeture des structures en 2020. Cette aide complémentaire permet d'assurer un traitement égal entre les institutions exploitées par les pouvoirs publics et celles qui sont privées.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

L'OAJE continue d'adapter le plan de protection en fonction des mesures annoncées par le Conseil fédéral ou le Conseil d'Etat en concertation avec les décisions prises par le DFJC pour l'école obligatoire.

11. CULTURE

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Le secteur de la culture a été l'un des premiers à bénéficier d'aides de la Confédération, dont la mise en œuvre a été confiée aux cantons, avec la condition d'y participer financièrement de manière paritaire. Les mesures de soutien promulguées par le Conseil fédéral en mars 2020 dans l'ordonnance sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture se sont poursuivies en 2021. La Confédération a prolongé jusqu'au 31 décembre 2021 les mesures destinées en particulier à l'indemnisation pour pertes financières des entreprises culturelles ainsi qu'au soutien de projets de transformations par le biais de l'ordonnance COVID-19 culture, confirmée par la loi COVID.

En juillet 2021, considérant les montants importants sollicités par les milieux culturels pour l'année en cours, 28 millions de francs supplémentaires ont été mis à disposition à parts égales entre la Confédération et le Canton qui se sont ajoutés aux 26 millions disponibles.

En complément des aides Confédération-Canton, l'Etat de Vaud a déployé, en début d'année 2021, un dispositif unique de bourses de recherche et de développement afin de soutenir les actrices et acteurs du monde culturel qui ont été exclus dans un premier temps des aides COVID-culture. Il a également mis en œuvre un dispositif pour l'acquisition d'œuvres d'arts à des artistes vaudois.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

764 demandes ont été déposées au Service des affaires culturelles (SERAC) en 2021 pour des aides COVID-culture (indemnisations et projets de transformation). Plus de 60% d'entre elles ont été approuvées. Pour optimiser le traitement de ces demandes, le SERAC a engagé deux personnes supplémentaires. Le dépôt des dossiers s'est organisé de la manière suivante :

- 10 janvier 2021 pour les bourses de recherche et de développement artistiques.
- 21 février, 31 mai, 31 août, 31 octobre 2021 pour les projets de transformation (aide sélective).
- 31 mai, 30 septembre et 30 novembre 2021 pour les entreprises culturelles, les intermittents et les acteurs culturels (indemnisation de pertes financières).

Ce calendrier a contribué à rythmer le traitement des dossiers par les commissions compétentes.

A mi-décembre 2021, 409 bénéficiaires (entreprises culturelles, intermittents ou acteurs culturels) ont pu ainsi être indemnisés pour un montant de 18.2 millions pour des pertes financières subies.

239 demandes de contributions à des projets de transformation sont parvenues au SERAC. L'objectif de ces aides sélectives est de permettre aux entreprises d'opérer une réorientation structurelle ou de développer de nouvelles stratégies visant à reconquérir leurs publics. Pour les trois premiers guichets sur quatre, le Canton a versé 9.2 millions aux entreprises culturelles vaudoises désireuses de se transformer. Des projets de transformation intercantonaux ont également pu être soutenus grâce à ce dispositif innovant.

En plus de ces aides COVID-culture, 470 bourses de recherche et de développement, comprises entre 10'000 et 20'000 fr. pour un montant total de 5.5 millions, ont été accordées à des artistes vaudois voulant poursuivre leur travail de réflexion et de recherche. L'attribution des bourses par domaine est la suivante :

- Musique : 21.5%
- Arts plastiques : 21.3%
- Arts visuels : 18.5%
- Théâtre : 16.6%
- Pluridisciplinaires : 12.3%
- Danse : 6.0%
- Littérature : 3.8%

Des achats à des artistes vaudois vivants ont également pu être réalisés pour le compte des institutions patrimoniales cantonales pour un montant de 400'000 fr.

Moyens

Fonds octroyés par le Conseil d'Etat pour la part cantonale au secteur culturel vaudois : 20 millions (indemnisations, projets de transformations, bourses et achats d'œuvres)

Ressources humaines

Deux nouveaux contrats auxiliaires (80% et 100%) sur 2021.
Société Fides Sàrl, mandat de 3 mois jusqu'à fin 2021.

Prestations

Prestations accessibles en ligne (informations mises à jour en continu, système de dépôt de dossiers).

En 2021, le SERAC a fait appel à une société fiduciaire externe pour contrôler l'usage et la bonne utilisation des aides octroyées en 2020.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Les aides ont permis aux actrices et acteurs culturel-le-s indépendant-e-s, des entreprises culturelles à but lucratif ou non ainsi qu'à des associations d'amateurs d'être dédommagé.e.s des pertes financières subies, ou pour développer des mesures en vue d'adapter leur structure ou leur fonctionnement à la situation pandémique.

Le Canton a contribué ainsi à préserver le tissu culturel vaudois, à encourager la reprise des activités de ce dernier et à garantir la continuité du travail de création ainsi que le maintien des compétences et du savoir-faire de toutes les professions concernées.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

La possibilité de faire recours quant aux décisions d'attribution des aides octroyées en 2020 selon l'ordonnance fédérale a été introduite par la Confédération en août 2021 de façon rétroactive. Le droit de recours a été instauré d'office pour les décisions rendues en 2021. Les quelques recours déposés n'ont pas eu d'effet sur les décisions rendues par le SERAC.

Les chambres fédérales ont décidé de prolonger le dispositif COVID-culture jusqu'à fin 2022. L'ordonnance fédérale règlera les conditions d'octroi des aides et indemnités, qui devraient être identiques à 2021.

12. SPORT

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

- Diffusion des informations et des implications concrètes des mesures aux acteurs du sport vaudois (y compris les administrations communales).
- Hotline pour les milieux sportifs.
- Sondage auprès du sport associatif vaudois pour connaître les impacts de la deuxième vague (avril-mai 21).
- Les aides financières de la Confédération au sport populaire et d'élite étaient exclusivement gérées à travers les fédérations du sport : Swiss Olympic, les ligues professionnelles et les fédérations nationales. Les cantons n'ont été ni consultés ni mis à contribution.

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

- De 2 à 3 personnes (240%) dédiées à la diffusion d'information et à la hotline suivant l'actualité des mesures COVID.
- Coordination intercantonale avec les autres services des sports cantonaux romands.
- Forte collaboration avec les partenaires internes : EMCC, OMC et police du commerce notamment.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

- Une grande attention a été portée à une diffusion claire et la plus fréquentes possible des impacts concrets des mesures afin de créer le moins d'interrogations possibles de la part des milieux sportifs.
- Nous ne pouvons pas quantifier ni évaluer les effets.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

- Poursuite de la diffusion de l'information selon l'actualité.

13. MOBILITE

1. Etat de préparation

L'ordonnance sur les transports prioritaires dans des situations exceptionnelles (RS531.40) est la base légale qui a permis de gérer la crise dans la branche des transports publics.

2. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre au vu de la situation, application de mesures fédérales; but des mesures

Après avoir connu une baisse massive de la fréquentation de l'ordre de 25% en moyenne en 2020, la fréquentation des transports publics a repris progressivement et s'est stabilisée en 2021 autour de 80% en moyenne, selon les types de trafic. Le niveau de fréquentation d'avant la pandémie n'a pas pu être retrouvé, ce qui a occasionné des pertes de recettes pour les entreprises de transports publics estimées en 2021 à 64 millions de francs dans le canton. Le Conseil d'Etat veut donc prolonger en 2021 les mesures de soutien cantonales instaurées de manière extraordinaire en 2020. Il a proposé au Grand Conseil un soutien financier de 40 millions de francs pour le trafic régional et urbain vaudois, dont 16,5 millions de soutien direct aux communes.

3. Mise en œuvre

L'organisation est passée en mode « normal » en 2021, les entreprises ont maintenu leur coordination nationale au sujet du plan de sécurité de la branche des transports publics.

4. Évaluation des mesures et de leurs effets

La chaîne des transports a pu reprendre un fonctionnement normal. Le soutien des pouvoirs publics aux entreprises de transport a permis de couvrir les déficits dus à la baisse de fréquentation et de garantir leurs prestations.

5. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Des incertitudes demeurent quant à la fréquentation des transports publics (et donc des recettes des entreprises) qui dépend de l'évolution de la pandémie, des recommandations des autorités et de la confiance des voyageurs dans le système des transports publics.

14. FISCALITE

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Mesures promues/mises en place par le canton :

- 1) Délai de tolérance pour le dépôt de la déclaration d'impôt afin de permettre aux contribuables de s'organiser pour remplir leurs obligations fiscales :
 - Délai de tolérance au 30 juin 2021 pour le dépôt des déclarations d'impôt des personnes physiques ;
 - Délai de tolérance pour le dépôt des déclarations d'impôt des personnes morales (directive : 185 jours après la date de bouclage) ;
 - Le 31 mai 2021, 139'609 courriers ont été envoyés aux contribuables n'ayant pas encore remis leur déclaration d'impôt ou ayant fait une demande de délai;
 - Juillet 2021 envoi de 30'992 sommations avec émoluments contre 40'112 en 2020, aux contribuables n'ayant ni remis leur déclaration d'impôt au 30 juin 2021, ni demandé une prolongation de délai.
- 2) Modification des acomptes afin de permettre aux contribuables de s'adapter fiscalement à la situation :
 - Ajustement par les contribuables de leurs acomptes en fonction des revenus et/ou de la fortune qu'ils prévoient de réaliser lors de l'année fiscale 2021 :
 - o Personne physique: <https://prestations.vd.ch/pub/001211/>
 - Du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, 31'799 modifications d'acompte ont été effectuées, dont 26'864 par voie électronique.
 - o Personne morale: <https://prestations.vd.ch/pub/101127/>
 - Envoi aux personnes physiques, à titre informatif, de 63'970 relevés de compte « Acomptes » en juin, afin que les contribuables aient un état des lieux de leur situation fiscale.
- 3) Mise en place de plans de recouvrement et possibilité de remise afin de permettre aux contribuables de faire face à leurs difficultés dans le paiement de leurs créances fiscales :
 - Possibilité, pour le contribuable de faire appel à un plan de recouvrement (art. 230 LI et art. 166 LIFD). Du 1er janvier 2021 au 31 octobre 2021, 54'878 plans de recouvrement ont été mis en place. Au cas par cas, l'ACI a la possibilité de renoncer à l'intérêt compensatoire et à l'intérêt de retard (moratoire).
 - o <https://prestations.vd.ch/pub/100155/>
 - En présence de circonstances spéciales, possibilité, pour le contribuable, de solliciter une remise totale ou partielle de l'impôt (art. 231 LI et art. 167 LIFD).
- 4) Poursuite des versements en faveur des communes et de la Confédération afin d'assurer les flux financiers.
- 5) Continuité des travaux menés par la DGF ainsi que le maintien des prestations offertes à la population au moyen de la promotion et du déploiement des prestations en ligne, de la disponibilité du personnel par téléphone, mail et Skype.
- 6) Promotion du paiement par carte dans les guichets afin de favoriser le sans contact.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; adaptation des modalités des prestations (ex. réduction de l'ouverture des guichets, ouverture de prestations en ligne) ; contrôles effectués

Tout au long de cette période de pandémie, les formations habituelles (programmes de travail, formations techniques/métiers) ont été maintenues et adaptées au moyen de webinaires ou mixtes. Il en est de même pour l'ensemble des séances d'informations et de travail. Plusieurs manifestations importantes du calendrier ont également pu être maintenues en présentiel, à l'image du « Club de 100 », du « 5 à 7 » ou de la réception d'Ueli Maurer pour un échange autour du projet de réforme fiscale au niveau mondial porté par l'OCDE.

En 2021, l'activité des collaborateurs de la DGF peut être considérée comme normale, malgré le contexte sanitaire. Le télétravail pourra donc être institutionnalisé et pérennisé, tout en conservant une présence physique sur site afin de maintenir les liens sociaux entre collègues, garantir les échanges nécessaires à la bonne marche du service et assurer la formation interne, y compris des apprenti.e.s. L'ensemble des collaborateurs et collaboratrices bénéficient désormais des outils pour travailler à distance et ils ont été incités à participer aux cours du CEP pour en maîtriser l'usage.

On notera également la mise en place d'un projet pilote de « flex-desk ».

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Une importante utilisation des prestations en ligne a été constatée et confirme que cette tendance se développe. La proportion de contribuables remplissant leur déclaration d'impôt ou modifiant leurs acomptes par voie électronique est ainsi en constante progression.

Une diminution des sommations suite au courrier du 31 mai 2021 a également été constatée, si bien que cette pratique sera désormais pérennisée.

L'ouverture en tout temps du Centre d'appels téléphoniques (CAT) et des guichets a confirmé la nécessité de conserver un lien de proximité et de soutien avec les contribuables. En effet, plus de 220'000 sollicitations (téléphones, courriels, Skype) ont été traitées par le CAT en 2021. A cela s'ajoutent toutes les interventions en direct auprès des autres entités de l'ACI.

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures et la continuité des activités a permis d'assurer la sauvegarde des intérêts de l'Etat, les versements réguliers aux communes ainsi qu'à la Confédération. La poursuite en continu de la taxation a notamment permis de rembourser les contribuables bénéficiant d'un solde en leur faveur, d'alimenter le flux financier de l'Etat et de déterminer l'octroi des aides sociales cantonales (RDU).

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Maintien des prestations en ligne mises à disposition des contribuables et envoi à nouveau, en juin 2022, pour les personnes physiques, du relevé sur acomptes.

Développement de nouvelles prestations pour faciliter la vie du contribuable et lui éviter des déplacements physiques, notamment la mise en œuvre du Compte fiscal et le développement complet de la prestation VaudTax intégrant le eRelevé fiscal développé en collaboration avec la BCV. L'intégration du eRelevé fiscal permettra au contribuable de diminuer le temps consacré à remplir sa déclaration d'impôt et réduira les risques d'erreur.

Poursuite des développements de notre système d'information afin d'améliorer le télétravail notamment au moyen de la dématérialisation, de la certification de la numérisation, de l'archivage à valeur probante et de l'impression en mode CED.

15. DROITS POLITIQUES

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales; but des mesures

Contrairement à ce qui s'est passé en 2020, tous les scrutins ont pu avoir lieu aux dates prévues en 2021. Cela a en particulier été le cas des élections communales du 7 mars dernier. La campagne électorale a pu avoir lieu, même avec des restrictions (port du masque, manifestations politiques possibles, mais limitées à 50 personnes au maximum, etc.), de même que le scrutin, avec des mesures particulières prises aux bureaux de vote (plans de protection avec mesures d'hygiène, respect des distances et port du masque, plus ordonnancement des files d'attente).

2. Mise en œuvre: organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Les communes ont été sollicitées afin de mettre à disposition des personnes chargées de l'ordonnancement des files d'attente aux bureaux de vote. Sinon, les scrutins ont pu se dérouler sans engagement de moyens supplémentaires.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Aucun cluster n'a été signalé dans le cadre de ces scrutins. On peut donc considérer que les mesures prises ont été efficaces.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures à prendre ont évolué avec le droit fédéral. A la fin 2021, des restrictions sont toujours en vigueur (manifestations politiques jusqu'à 50 personnes; port du masque, hygiène et respect des distances).

16. FONCTIONNEMENT DE L'ADMINISTRATION

16.1 Ressources humaines

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales ; but des mesures

Afin d'apporter appui et conseils aux autorités d'engagement, à la fonction RH ainsi qu'aux collaborateurs et collaboratrices de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), tout au long de l'année 2021 le Service du personnel a actualisé, complété et communiqué le dispositif qu'il avait déployé depuis le début de la pandémie au travers de :

- Des informations régulières adressés par courriels aux autorités d'engagement et à la fonction RH ;
- Des pages intranet « COVID » d'informations destinées à la fonction RH ;
- Une foire aux questions (FAQ) publiée sur intranet destinée à la fonction RH ;
- Des pages internet « COVID » d'informations destinées aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'ACV ;
- Une FAQ publiée sur internet destinée aux collaboratrices et aux collaborateurs de l'ACV.

En outre, que ce soit par son secteur juridique ou son unité de santé au travail, le SPEV a maintenu des échanges réguliers avec les responsables RH des départements et des services de manière à les soutenir et les conseiller que ce soit sur des points ou thèmes généraux ou dans la résolution de situations spécifiques.

Plusieurs dispositifs se sont succédé :

- **20.01.2021 : Adoption du dispositif « Mesures applicables au personnel de l'Etat de Vaud dès le 18 Janvier 2021 »**

Le Conseil d'Etat rappelle et adapte son dispositif s'agissant notamment de l'obligation du télétravail imposé partout où cela est possible tout en assurant les prestations de l'Etat envers les citoyens. Les modalités de comptabilisation des heures effectuées en télétravail sont adaptées. Sur le lieu de travail le port du masque est obligatoire en tout temps lorsque plusieurs personnes se trouvent dans un même lieu. Pour tous les lieux fermés accessibles au public le masque est obligatoire pour la clientèle, les usagers et usagères et le personnel. Lorsque les prestations comprennent un service au guichet, l'autorité d'engagement élargit si nécessaire les horaires d'ouverture au public afin de réduire les pics d'affluence. Dans ce cas, elle organise l'activité de manière à respecter les limites maximales de l'horaire de travail du personnel. Au besoin, elle peut imposer la prise de rendez-vous préalable, en veillant à permettre aux usagers et aux usagères d'obtenir une aide d'urgence en cas de nécessité. Les services sont invités à actualiser régulièrement leurs plans de protection et les règles d'hygiène ainsi que les modalités d'accès au matériel de protection sont rappelées. La nécessité de porter une attention particulière à la protection des personnes vulnérables et des femmes enceintes est rappelée. La collaboratrice ou le collaborateur qui rend vraisemblable que les mesures de protection ou les prescriptions de l'OFSP ne sont pas respectées peut solliciter l'intervention d'UniSanté. Les modalités de décompte du temps de travail et des congés en cas d'isolement, de mise en quarantaine de la collaboratrice, du collaborateur ou d'un enfant, de fermeture des structures d'accueil et des établissements scolaires ainsi que lors de soins prodigués à un proche atteint de la COVID sont précisées.

- **21.04.2021 : Modification du dispositif de janvier 2021 - Temps consacré à la vaccination et nombre de personnes participant aux réunions**

Le Conseil d'Etat décide que le temps consacré à la vaccination contre la COVID est assimilé à une visite médicale et que les modalités de prise en compte du temps qui y est consacré s'appliquent. Il élève en outre à 50 le nombre de personnes pouvant assister à une réunion professionnelle, préalablement fixé à 20.

- **02.06.2021 : Adoption du dispositif « Mesures applicables au personnel de l'Etat de Vaud / juin 2021 » - Fin du télétravail obligatoire et mise en place de tests de dépistage**

Eu égard à l'évolution favorable de la situation épidémiologique et aux mesures adoptées par le Conseil fédéral, plusieurs assouplissements des mesures de lutte contre le coronavirus sont adoptées par le Conseil d'Etat. Conjointement à l'assouplissement de l'obligation du télétravail, dès le 10 juin 2021 les tests de dépistage sont mis en œuvre au sein des services. Le Conseil d'Etat souligne la nécessité d'accompagner et d'organiser le retour sur site afin d'assurer une dynamique positive au sein des équipes. Il s'agira notamment de privilégier une alternance télétravail/travail sur site afin de favoriser les échanges.

- **25.06.2021 : Adoption d'assouplissements au dispositif applicable au personnel de l'Etat de Vaud dès juin 2021**

Consécutivement aux nouveaux assouplissements décidés par le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat assouplit également son dispositif. Ainsi il laisse aux services qui ont mis en œuvre le concept de dépistage le choix de poursuivre la démarche jusqu'à l'épuisement des stocks de tests à disposition ou d'y mettre un terme. Il lève l'obligation générale faite au personnel de porter le masque facial dans les locaux de l'Administration cantonale vaudoise tout en confiant aux autorités d'engagement la compétence de l'imposer à son personnel lorsque les circonstances l'exigent.

- **13.09.21 : Extension de l'obligation du certificat COVID au niveau fédéral**

L'extension de l'obligation du certificat COVID décidée par le Conseil fédéral conduit à apporter quelques précisions au dispositif applicable au personnel de l'ACV. Il s'agit notamment de clarifier les règles applicables concernant la prise en charge par l'Etat des tests imposés par l'exercice de l'activité professionnelle. Des clarifications sont également apportées s'agissant des dispositions applicables aux cafétérias et cantines pour lesquelles le certificat COVID n'est pas requis ainsi qu'aux modalités d'organisation d'événements dans le cadre professionnel.

- **04.11.2021 : Adoption des modalités applicables à l'organisation de manifestations professionnelles et d'événements festifs au sein de l'Etat de Vaud**

A l'approche de la fin de l'année et la situation sanitaire se stabilisant, le Conseil d'Etat précise les conditions et les modalités dans le respect desquelles les services peuvent organiser des manifestations professionnelles mais aussi des événements festifs tels qu'apéritifs ou repas de fin d'année. Le dispositif adopté permet d'harmoniser les pratiques et d'assurer la protection de la santé du personnel et des usagères et usagers. Les règles applicables concernant la prise en charge par l'Etat des tests imposés par l'exercice de l'activité professionnelle sont rappelées.

- **06.12.2021 : Adoption de la Directive n°3 de la Cheffe du Département des infrastructures et des ressources humaines**

À la suite de la dégradation générale de la situation épidémiologique, des mesures supplémentaires sont mises en œuvre afin de protéger la santé du personnel de l'Etat de Vaud et celle des usagères et usagers. Ainsi les services sont invités à prendre les dispositions nécessaires pour permettre au personnel dont le cahier des charges peut être réalisé en télétravail d'exercer leur activité prioritairement depuis leur domicile. Lorsque toutes les activités du cahier des charges ne peuvent pas être réalisées à distance, ou lorsque le fonctionnement du service l'exige, une alternance travail sur site et télétravail est privilégiée. Le port du masque est imposé dans tous les locaux de l'Etat. Les réunions et entretiens doivent se dérouler prioritairement par vidéoconférence ou par téléphone. Les dispositions applicables aux manifestations accueillant du public, aux cafétérias et cantines ainsi qu'aux événements festifs sont précisées et complétées.

- **13.12.2021 : Adoption de mesures de protection supplémentaires pour le personnel de la Police cantonale et du Service pénitentiaire**

Afin de renforcer la protection des collaboratrices et collaborateurs de certains services sécuritaires de l'administration cantonale, tout comme celle des citoyennes et citoyens faisant appel à ces services, ainsi que celle des personnes détenues, le personnel de la Police cantonale et du Service pénitentiaire non vacciné et non guéri est soumis à des tests hebdomadaires.

- **15.12.2021 : Introduction du télétravail obligatoire au sein de l'Administration cantonale et dérogation à l'art. 65 al. 2 et 3 RLPers (échéance pour le report des vacances)**

En cette fin d'année, à l'instar des pays européens, la Suisse faisant face à une nouvelle recrudescence des contaminations au COVID, anticipant les décisions fédérales le Conseil d'Etat a décidé de réintroduire avec effet immédiat l'obligation du télétravail pour toutes les personnes dont l'activité le permet. En outre, pour faire face à l'absence de personnel en isolement ou en quarantaine, à laquelle certains services sont confrontés, des collaboratrices et collaborateurs pourraient être amenés à reporter leurs vacances de manière à pallier l'insuffisance de ressources. Le Conseil d'Etat reporte ainsi au 31 décembre 2022 la date à laquelle le solde de vacances 2021 peut être reporté.

- 15.12.2021 : Mesure en faveur du personnel mobilisé dans l'Armée ou la Protection civile

Afin que le personnel engagé dans l'Armée ou la Protection civile dans le cadre de la pandémie de COVID-19 ne soit pas pénalisé, le Conseil d'Etat a décidé de déroger à l'article 65 al. 1 RLPers en ce sens que les absences suite à la convocation par le canton et/ou la Confédération entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022 ne sont pas comptabilisées dans le calcul de la réduction du droit aux vacances, s'agissant des collaborateur-trice-s astreint-e-s à la protection civile, pour la part qui dépasse une semaine et s'agissant des collaborateur-trice-s incorporé-e-s dans l'armée, pour la part qui dépasse trois semaines.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures, le plus souvent dans des délais extrêmement courts, a nécessité un investissement important de tous les acteurs de la fonction RH ainsi qu'une coordination assurée par le Service du personnel avec les principaux services concernés (notamment DGNSI, DGIP, EMCC et UniSanté).

Matériel de protection et tests de dépistage : Le matériel de protection, masque et produits de désinfection ont été mis à disposition des services par la Direction des achats et de la logistique (DAL). A l'occasion de la mise en œuvre des tests de dépistage pour ses collaborateurs et collaboratrices, l'Etat de Vaud a acquis pour un montant de près de 60'000.- francs, via la DAL, un stock de plus de 10'000 tests mis gratuitement à disposition des services.

Formation des cadres et des collaboratrices et collaborateurs : Afin d'accompagner les services et leurs cadres dans la gestion à distance de leurs collaboratrices et collaborateurs en télétravail le SPEV a mis en œuvre, en collaboration avec Centre d'éducation permanente (CEP), différentes formations et webinaires. En outre, pour s'adapter à la situation et permettre notamment aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices d'acquérir les connaissances nécessaires à l'exercice de leur activité professionnelle plusieurs formations métier du domaine RH ont été adaptées afin de pouvoir être dispensées en mode distanciel. Il en a été de même des cérémonies d'accueil des nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.

Programme primo demandeur d'emploi : Mis en œuvre à l'été 2020, le dispositif destiné à soutenir les jeunes au sortir de leur formation professionnelle à l'Etat qui sont à la recherche d'un premier emploi, en leur donnant la possibilité d'être engagés au sein d'un service de l'ACV ou du CHUV s'est poursuivi durant l'année 2021. Dans le cadre d'une activité en lien avec leur titre obtenu, en contrat à durée déterminée de six mois (renouvelable) à un taux de 100 % dont 10 % dévolus à la recherche d'un emploi, ces jeunes ont ainsi l'occasion d'étoffer leurs compétences afin d'augmenter leur employabilité sur le marché du travail. Pour l'année 2020-2021, ce sont 80 jeunes qui ont bénéficié de ce dispositif.

Les engagements liés à ce dispositif ont été effectués dans le cadre des disponibilités budgétaires des services. Afin de favoriser leur employabilité, ces jeunes ont bénéficié du programme d'accompagnement de la fondation IPT (Intégration pour tous) en vue de renforcer leur employabilité et de les accompagner vers l'insertion sur le marché du travail. Cette mesure d'accompagnement a été financée par Fonds cantonal de lutte contre le chômage (art. 18 LEmp).

Compte tenu du bilan positif pour la période 2020-2021 et de la situation au début de l'été 2021, en date du 30 juin 2021 le Conseil d'Etat a décidé de reconduire le dispositif « Primo demandeur d'emploi ». Ainsi 69 jeunes (36 à l'ACV et 33 au CHUV) ont sollicité pouvoir bénéficier de ce dispositif pour l'année 2021-2022.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Malgré une situation sanitaire évoluant tant positivement au début de l'été que défavorablement en fin d'année, les mesures mises en place ont permis aux services d'adapter leur fonctionnement afin de délivrer leurs prestations tout en assurant la protection de la santé des collaborateur-trice-s et celle des usagères et des usagers. Le recours au télétravail et la mise à disposition des outils de travail à distance, leur ont permis de concilier au mieux leurs obligations familiales et professionnelles et il a participé à réduire les contacts lorsque la situation sanitaire le recommandait.

S'agissant du dispositif « Primo demandeur d'emploi », le bilan de la période 2020-2021 s'établi comme suit pour les 80 bénéficiaires :

- 26 Prises d'emploi durant 6 premiers mois
- 24 Non-renouvellement après 6 mois
 - 7 - Armée
 - 2 - Maladie / accident
 - 1 - Séjour linguistique
 - 3 - Non-renouvellement par le/la bénéficiaire
 - 8 - Non-renouvellement par service
 - 3 - Non-renouvellement sur décision du SPEV
- 30 CDD renouvelés pour 6 mois
 - 19 Prises d'emploi durant les 6 mois suivants
 - 11 Bénéficiaires sans solution d'emploi à l'issue de la mesure

A fin novembre 2021, sur les 69 bénéficiaires du dispositif 2021-2022, huit avaient retrouvé un emploi dont six à l'interne de l'ACV ou du CHUV.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Compte tenu de l'évolution de la situation sanitaire à la fin 2021, le télétravail demeure obligatoire au sein de l'Etat de Vaud et les plans de protection sont respectés. Il conviendra d'adapter les mesures aux décisions que prendront le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat afin d'assurer d'une part la protection de la santé des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat et d'autre part, de délivrer à la population les prestations attendues.

16.2 Télétravail

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales ; but des mesures

Tout au long de l'année 2021 le Conseil d'Etat a adapté son dispositif de protection des collaboratrices et collaborateurs ainsi que des usagères et usagers en ajustant les règles et les modalités à l'évolution de la situation sanitaire et des ordonnances fédérales.

Ainsi en application des décisions mentionnées dans le chapitre précédent (cf. ch.15.1 Ressources humaines), la situation du télétravail au sein de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) a évolué comme suit :

- **Janvier 2021** : Télétravail imposé partout où cela est possible tout en assurant les prestations de l'Etat envers les citoyens. Les modalités de comptabilisation des heures effectuées en télétravail sont identiques à celles applicables au travail sur site.
- **Juin 2021** : Eu égard à l'évolution favorable de la situation épidémiologique et aux mesures adoptées par le Conseil fédéral, le Conseil d'Etat assouplit la pratique en recommandant le télétravail tout en soulignant la nécessité d'accompagner et d'organiser le retour sur site afin d'assurer une dynamique positive au sein de équipes. Tout en privilégiant le télétravail, il s'est agi d'organiser une alternance télétravail/travail sur site afin de favoriser les échanges.
- **Décembre 2021** : Le 3 décembre 2021, par le biais d'une directive de la Cheffe du DIRH, l'activité s'exerce prioritairement en télétravail. Face à la recrudescence des contaminations au COVID, anticipant les décisions fédérales, le 15 décembre 2021 le Conseil d'Etat décide de réintroduire avec effet immédiat l'obligation du télétravail pour toutes les personnes dont l'activité le permet.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Chargée de l'application de ces différentes mesures, la fonction RH a été confrontée à de multiples situations à résoudre et pour lesquelles elle a pu compter sur l'appui du SPEV. En effet, contrairement aux mesures prises au printemps 2020, les plans de continuité n'ayant pas été activés en 2021, les services de l'Etat ont dû organiser leurs activités en garantissant l'ensemble des prestations à la population, notamment l'ouverture des guichets et réceptions ainsi que toutes les prestations ne pouvant être délivrées qu'en présentiel, tout en appliquant où cela était possible les mesures de télétravail.

Alors qu'elles ont pu être surpassées dans une phase initiale, les difficultés tant organisationnelles, logistiques que psychologiques liées au télétravail et rencontrées par certaines personnes se sont exacerbées sur le long terme. Des mesures d'allègement ont dès lors dû leur être accordées, notamment en acceptant qu'elles soient plus souvent présentes sur site.

Sur le plan technique, la DGNSI a poursuivi sa démarche d'adaptation des outils informatiques aux spécificités du télétravail, d'une part en remplaçant progressivement les postes fixes par des ordinateurs portables et d'autre part, en améliorant constamment les outils de connexion et ceux destinés aux vidéoconférences.

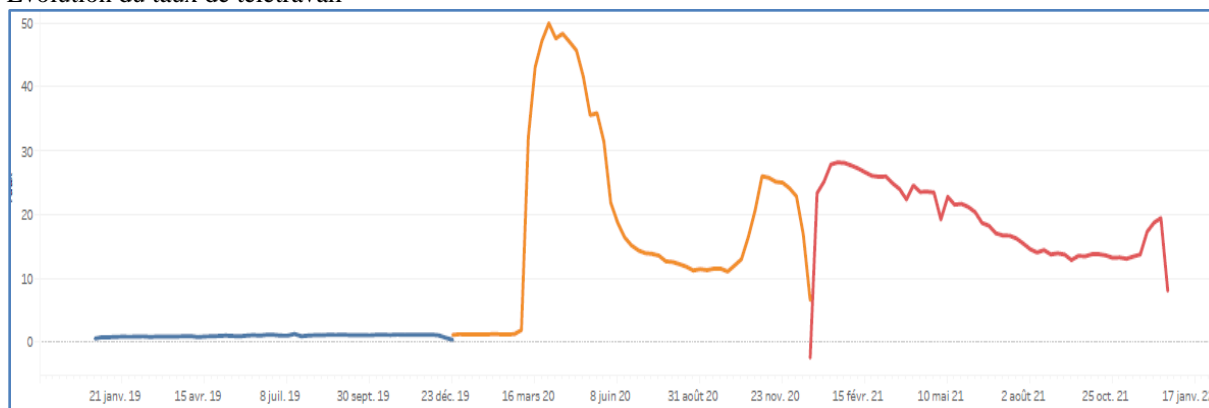
Compte tenu de la situation, l'application des nouvelles dispositions relatives au télétravail adoptées par le Conseil en décembre 2020 afin d'élargir au plus grand nombre la possibilité d'effectuer du télétravail et d'en préciser les modalités n'ont pas pu pleinement entrer en vigueur et la conclusion de conventions de télétravail est, à la fin 2021, suspendue.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Dès le mois de juin 2020, tout en pratiquant où cela était possible le télétravail, les services de l'Etat ont organisé leurs activités en garantissant l'ensemble des prestations à la population, notamment l'ouverture des guichets et réceptions ainsi que toutes les prestations ne pouvant être délivrées qu'en présentiel. Ainsi, dès ce moment-là, la proportion de télétravail a fortement varié d'un service à l'autre notamment en fonction d'une part de la nature des prestations délivrées et, d'autre part, du caractère obligatoire ou recommandé du télétravail.

Ainsi que le démontrent les données ci-dessous, au sein des différents services de l'ACV, toutes professions confondues (hors personnel enseignant et CHUV), le volume d'heures et de journées effectuées en télétravail en 2021 est resté très important, malgré la fin de l'obligation du télétravail en juin 2021.

Evolution du taux de télétravail



Volumétrie du télétravail

	2019	2020	2021
Nb d'heures	144'312	2'569'693	2'616'094
Nb de jours	17'387	309'602	315'192
Nb de personnes	1'059	5'948	5'040
Taux	1.13	19.39	19.54
Nb de jours moyens de télétravail par personne	19.2	60.9	73.4

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

En raison de l'évolution défavorable de la situation sanitaire, en cette fin d'année 2021, le télétravail demeure obligatoire au sein de l'Etat de Vaud partout où cela est possible, tout en assurant les prestations de l'Etat envers les citoyennes et citoyens.

Afin d'accompagner les cadres, les formateurs d'apprenti-e-s ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, le CEP a d'ores et déjà reconduit pour son programme de début 2022 de nouvelles sessions formations courtes sur le management des équipes à distance. D'autre part, lorsque la nature de la formation le permet, nombre de formations continueront à être proposées en mode distanciel.

Il n'en demeure pas moins qu'au vu de l'intérêt exprimé pour ce mode d'organisation du travail, le télétravail perdurera au-delà de la pandémie pour les activités qui s'y prêtent et pour les collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent.

16.3 Mesures de protection sanitaires sur le lieu de travail

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales ; but des mesures

Dans le cadre de sa mission de conseiller les services et les collaborateur-trice-s pour toute question en relation avec la santé et la sécurité au travail l'Unité SST du Service du personnel (USST) est notamment intervenue afin d'appuyer les services et de coordonner les mesures de protection mises en place. Pour les situations particulières, l'USST a œuvré en collaboration avec les spécialistes d'UniSanté.

Tout au long de l'année 2021 les mesures d'hygiène et de protection sanitaire ainsi que la nécessité d'adapter leurs plans de protection ont été rappelées aux services.

S'agissant du télétravail et du port du masque, les règles en vigueur au sein de l'ACV (hors enseignement et CHUV) ont été adaptées en fonction de l'évolution des mesures dictées par le Conseil fédéral et le Conseil d'Etat. Afin de tenir compte des fortes chaleurs, les dispositions à prendre en cas de canicule ont été adaptées au contexte COVID pour tenir compte des recommandations de l'Office du médecin cantonal et du DSTE - Unisanté. Ces dernières portent en particulier sur l'usage de la climatisation et des ventilateurs.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers); contrôles effectués

Les services avaient la possibilité de se réapprovisionner directement auprès de la DAL en matériel de protection, notamment en liquide hydroalcoolique, masques faciaux et détergent ou liquide hydroalcoolique pour le nettoyage des surfaces.

La collaboration étroite entre l'USST, UniSanté, l'OMC et l'EMCC a permis de conseiller au mieux les services s'agissant notamment de la mise en œuvre des mesures de protection et de la protection des collaborateurs et collaboratrices. On relèvera que dans le cadre de l'ACV, les collaboratrices et collaborateurs qui estimaient que le plan de protection de leur service n'était pas suffisamment adapté avaient la possibilité de requérir l'avis des spécialistes d'UniSanté.

Cette collaboration étroite a également rendu possible la mise en œuvre début juin 2021, dans des délais réduits, du processus des tests de dépistage sur le lieu de travail. A cet effet, plus de 10'000 tests ont été commandés et mis à disposition des services par l'intermédiaire de la DAL.

Tout en confiant aux autorités d'engagement la compétence d'imposer le port du masque facial à son personnel lorsque les circonstances l'exigent, le Conseil d'Etat a levé le 25 juin 2021 l'obligation générale faite au personnel de porter le masque facial dans les locaux de l'Administration cantonale vaudoise. Toutefois, au vu de l'évolution de la situation sanitaire, depuis le 6 décembre 2021, le port du masque est à nouveau imposé dans tous les locaux de l'Etat et les réunions et entretiens doivent se dérouler prioritairement par vidéoconférence ou par téléphone.

Par l'intermédiaire de la plateforme d'échange « Wiki SST » l'USST a diffusé différentes informations aux correspondants SST des services, notamment s'agissant des mesures à prendre en situation de canicule. Celles-ci portaient tant sur les aspects d'aération et de ventilation des locaux que sur les dispositifs de climatisation individuels et les ventilateurs en tenant compte de la situation liée à la COVID.

On relèvera encore que depuis le 13 décembre 2021 les collaboratrices et collaborateurs de la Police cantonale et du Service pénitentiaire non vaccinés et non guéris sont soumis à des tests hebdomadaires afin de renforcer leur protection, tout comme celle des citoyennes et citoyens faisant appel à ces services, ainsi que celle des personnes détenues.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

En relation étroite avec les correspondants SST, l'USST a maintenu des prestations d'appui aux services dans le suivi et l'adaptation des plans de protection et des différentes mesures de protection des collaborateurs et collaboratrices.

Dans le cadre de cette mission de conseil et d'appui l'USST a pu compter sur la collaboration des spécialistes d'UniSanté qui sont intervenus dans le cadre de la convention liant UniSanté et l'Etat de Vaud en lien avec l'application au sein de l'Administration cantonale (ACV) de la Directive 6508 de la CFST relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail (Directive MSST).

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

En cette fin d'année l'obligation du télétravail est de rigueur, le port du masque reste obligatoire dans tous les locaux de l'ACV. Les plans de protection demeurent en vigueur dans tous les services et devront être régulièrement adaptés à l'évolution tant des ordonnances du Conseil fédéral que des décisions et directives du Conseil d'Etat applicables aux services de l'ACV.

17. NUMERIQUE

1. Mesures/ prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales ; but des mesures

La Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) a collaboré étroitement avec les différents services de l'administration pour assurer la continuité du fonctionnement de l'Etat et soutenir la gestion de la crise, que ce soit en termes d'infrastructure pour l'EMCC et les centres de vaccination, de traçage des cas COVID pour le médecin cantonal, de délivrance de prestations aux entreprises ou de délivrance de prestations dans le domaine social.

La DGNSI a ainsi assuré :

- L'équipement des centres de vaccination (Réseau, Téléphonie, PC, Imprimantes)
- L'équipement des bureaux de traçage des contacts
- La poursuite de l'adaptation de l'environnement de travail numérique pour soutenir le télétravail
- L'adaptation de plusieurs prestations en ligne

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; contrôles effectués

Au sein de la DGNSI, la mise en œuvre des mesures a pu être réalisée dans le cadre des moyens humains, techniques et financiers existants.

Pour soutenir la gestion sanitaire de la crise (Centres de Vaccination, Centre de traçage des contacts, EMCC), la DGNSI a assuré l'équipement de 15 nouveaux sites : Infrastructure réseau, 29 Bornes Wifi, 470 téléphones, 628 PC, 700 écrans, 30 imprimantes.

Les mesures 2020 ont été maintenues pour assurer la continuité des activités de l'Etat. Ainsi **chaque jour**, ce sont :

- 10'300 postes connectés, dont en moyenne 2'800 utilisateurs différents à distance.
- 900 utilisateurs consultent leur messagerie à distance avec un maximum observé de 1800.
- 630 vidéoconférences.
- 300 appels au Helpdesk en moyenne.
- Plus de 90 % des effectifs de la DGNSI en télétravail.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

Les mesures mises en œuvre ont permis d'assurer la continuité du fonctionnement de l'Etat, de préserver la sécurité des systèmes d'information et de répondre efficacement aux besoins d'adaptation des prestations en ligne afin de soutenir la population et les entreprises.

L'enquête indépendante réalisée à la fin 2020 auprès des 14'000 utilisateurs du périmètre de la DGNSI, a aussi démontré un niveau de satisfaction globale de plus de 89% (34% Très satisfait, 55% satisfait), sur l'ensemble des prestations.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Les mesures se poursuivent ou ont été réactivées en cette fin d'année pour soutenir l'Etat dans sa gestion de la 5ème vague.

Les mesures mises en œuvre s'inscrivent pleinement dans la feuille de route du Plan directeur cantonal des systèmes d'information 2018-2023, que ce soit en matière d'environnement de travail numérique, de transformation interne de la DGNSI ou de stratégie numérique de l'Etat. Ces mesures seront pour l'essentiel conservées après la crise.

18. JUSTICE

1. Mesures/prestations cantonales mises en œuvre, application de mesures fédérales ; but des mesures

L'Ordre judiciaire vaudois (OJV) et les trente-trois offices qui lui sont rattachés (tribunaux et justices de paix, offices des poursuites et des faillites, Office cantonal du registre du commerce) ont assuré l'ensemble de leurs prestations durant toute l'année 2021, en adaptant les mesures prises à l'évolution de la situation sanitaire et au cadre légal en vigueur.

Comme en 2020, des échanges réguliers se sont tenus avec les partenaires principaux de l'OJV, à savoir l'Ordre des avocats vaudois (OAV), l'Association des agents d'affaires brevetés (AAB), les préfets, ainsi que le Ministère public. Des contacts fréquents ont également eu lieu avec les pouvoirs judiciaires des autres cantons, principalement romands, et avec le Tribunal fédéral.

2. Mise en œuvre : organisation et moyens (humains, techniques, financiers) ; contrôles effectués

2.1. Organisation

Toutes les décisions stratégiques ont été prises par la Cour administrative du Tribunal cantonal (CA), des informations régulières étant communiquées à la Cour plénière du Tribunal cantonal (CPL). La planification et la conduite opérationnelle ont été assurées par la secrétaire générale, avec l'appui des différentes sections du secrétariat général de l'OJV (SG-OJV).

La communication des mesures successives et leur mise en œuvre ont été effectuées par l'intermédiaire de communiqués de presse, courriels, téléphones, séances et visites dans les offices. Les sites intranet et internet de l'OJV ont en outre été mis à jour en continu.

2.2. Adaptations des modalités de prestations

2.2.1. Tenue des audiences et huis-clos partiel

Parmi les audiences annulées au printemps 2020 (3'200 au total), 200 n'avaient pas pu être refixées la même année. Ces audiences ont toutes été tenues en 2021 et il n'y a désormais plus de retard dans la tenue des audiences en lien avec le COVID-19.

Le port du masque est resté obligatoire dans l'ensemble des bâtiments, y compris dans les salles d'audience, pendant toute l'année. S'agissant plus particulièrement des audiences, les membres de la cour, les parties et les mandataires en ont été exemptés entre le 12 juillet et le 5 décembre 2021, si une distance d'au moins 1.5 mètres était respectée entre eux ou lorsque des parois en plexiglas étaient installées. À compter du 6 décembre 2021, le port du masque est à nouveau devenu obligatoire pour toutes les participant·e·s aux audiences (y compris les membres de la cour, les parties et les mandataires), seul·e l'orateur·trice pouvant enlever son masque lorsqu'il·elle s'exprime, sous la direction du·de la président·e d'audience.

Le huis-clos partiel mis en place le 17 mars 2020 a été levé le 12 juillet 2021. Depuis cette date, le public est à nouveau autorisé à assister aux audiences publiques des tribunaux et des justices de paix. La levée du huis-clos partiel s'est accompagnée de la mise en place de mesures permettant le traçage du public.

2.2.2. Ventes aux enchères

Conformément à une instruction de l'Office fédéral de la justice (Service de haute surveillance en matière de poursuites et faillites) et moyennant une dérogation obtenue du Chef de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), les ventes aux enchères immobilières avaient pu reprendre le 20 octobre 2020, sous réserve du respect strict du plan de protection. 76 ventes étaient néanmoins encore à exécuter au 31 décembre 2020. Toutes ces ventes ont pu être réalisées au cours de l'année 2021 et il n'y a désormais plus de retard.

S'agissant des ventes aux enchères mobilières, aucune d'entre elles n'avait pu être organisée en 2020, dès lors qu'il n'était pas possible d'assurer le plan de protection pour ce type de ventes. Au 31 décembre 2020, 72 ventes aux enchères mobilières restaient ainsi à exécuter. Afin de rattraper ce retard, les préposé·e·s aux poursuites et aux faillites ont été autorisé·e·s, à compter du mois de mars 2021, à procéder à des enchères mobilières sur la plateforme « Ricardo.ch », pour certains types d'objets. Puis, à partir du 29 juillet 2021, les ventes aux enchères mobilières ont pu à nouveau être organisées en public, sous réserve du respect de mesures strictes (limitation du nombre de personnes présentes, port du masque lorsque la distance de 1.5 mètres entre les participant·e·s ne pouvait pas être respectée, mise à disposition de gel hydroalcoolique, tenue d'une liste de présence, etc.). En fin d'année 2021, toutes les ventes avaient pu être exécutées et il n'y a, là aussi, plus de retard à signaler.

2.2.3. Horaires d'ouverture des offices (guichets et téléphone)

Entre le 17 mars 2020 et le 5 septembre 2021, la crise sanitaire a contraint l'OJV à adopter une nouvelle organisation et des horaires d'ouverture restreints pour tous ses offices, afin de garantir tant le bon fonctionnement de la Justice et le service aux justiciables que la sécurité de chacun·e.

À compter du 6 septembre 2021, les guichets des trente-trois offices ont pu être réouverts au public, sans restriction, ni rendez-vous préalable.

Au vu du bilan positif de certaines des mesures mises en œuvre durant la pandémie (voir ci-dessous), les horaires d'ouverture des offices (guichets et téléphones) ont été adaptés par la même occasion.

2.2.4. Délivrance des extraits des registres des offices des poursuites et des faillites

Certaines des prestations fournies par les offices des poursuites et des faillites ont vu leurs modalités adaptées, en même temps que la réouverture des guichets. Désormais, les extraits des registres des poursuites et des faillites sont ainsi transmis par courrier uniquement, quel que soit le biais par lequel est effectuée la demande. Cette modification vise à garantir une égalité de traitement entre les demandes effectuées par courrier, en ligne ou aux guichets, tout en encourageant encore plus l'utilisation des prestations en ligne, déjà fortement plébiscitées par les justiciables.

2.3. Moyens

2.3.1. Ressources humaines

Plan de protection

Comme en 2020, le SG-OJV a assuré la mise à jour en continu du plan de protection de l'OJV au gré des modifications des mesures liées au COVID-19, ainsi que son déploiement au sein des offices. En sus des courriels envoyés lors de chaque actualisation, la dernière version de ce plan est consultable en tout temps sur le site intranet de l'OJV, sur lequel se trouvent également de nombreuses autres informations utiles en lien avec l'adaptation de l'organisation du travail durant la pandémie.

Télétravail

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2021, le télétravail a été fortement recommandé et mis en œuvre par les chefs d'office pour les fonctions qui s'y prêtaient afin de limiter les présences sur site et réduire les risques de contamination.

Par communication du 16 juin 2021, les chefs d'office ont été invités à organiser le retour progressif de leurs collaborateur·trice·s sur la place de travail avec un délai fixé au 1^{er} septembre, et à reprendre le régime du télétravail conventionné « ordinaire ».

À partir du 6 décembre 2021, au vu de l'évolution défavorable de la situation sanitaire, la direction de l'OJV a décidé de la réintroduction générale du télétravail, afin de protéger au mieux les collaborateur·trice·s, ainsi que le bon fonctionnement des offices. Comme pendant la première partie de l'année, cette mesure s'est appliquée aux collaborateur·trice·s pouvant réaliser l'ensemble de leur activité à domicile, sur un jour ou plus. Les plans de continuité n'ayant pas été réactivés, l'ensemble des prestations de l'OJV doivent en effet pouvoir continuer à être délivrées.

Au vu de ces différentes phases, la part des heures réalisées en télétravail a beaucoup varié au cours de l'année, en fonction des types d'offices et des fonctions occupées par les collaborateur·trice·s.

À titre d'exemple, on rappellera que le télétravail est notamment difficilement compatible avec l'activité des collaborateur·trice·s de l'Office cantonal du registre du commerce, ou de manière très marginale seulement, les dossiers n'étant pas numérisés. Il en va de même concernant les collaborateur·trice·s des greffes des tribunaux et justices de paix.

Congés de circonstances particulières en lien avec le COVID-19

Une bonne organisation en télétravail puis la reprise du travail sur site, y compris pour les collaborateur·trice·s à risques, a eu pour conséquence qu'aucun congé de circonstance particulière résultant de l'impossibilité de réaliser ses tâches (sur site ou en télétravail, en particulier pour les personnes vulnérables) n'a été octroyé.

Primo-demandeurs d'emploi

En juin 2021, le Conseil d'Etat a validé, pour la deuxième année consécutive, la mise en place du programme « primo-demandeur·se d'emploi » en faveur des apprenti·e·s terminant leur formation cette année et étant en recherche d'emploi. La création de ce dispositif est une conséquence directe du COVID-19, lequel a fortement ébranlé le monde économique et, avec lui, celui du travail et de l'insertion professionnelle des néo-diplômé·e·s. Ce programme permet aux néo-diplômé·e·s sans emploi de pouvoir obtenir, entre autres, un contrat de durée déterminée de six mois, renouvelable une fois pour la même durée, au sein d'un service de l'Etat.

C'est dans ce cadre que l'OJV a ouvert ses portes à 8 jeunes en recherche d'emploi en leur proposant un CDD de 6 mois en tant que collaborateur·trice administratif·ve. Leur engagement a été réparti de la sorte :

- 6 engagements au sein d'Offices des poursuites (Ouest lausannois, Riviera-Pays d'Enhaut, Lavaux-Oron, Morges, Broye-Vully, Jura-Nord vaudois) ;
- 1 engagement au sein d'un Office des faillites (Est vaudois) ;
- 1 engagement au sein d'une Justice de paix (Lausanne).

Pendant la période du CDD, les jeunes peuvent à tout moment mettre fin à leur emploi s'ils ont la possibilité de signer un CDI (ce qui s'est d'ailleurs déjà produit pour certains d'entre eux).

Renforts

Au regard de la situation sanitaire liée au COVID-19 et de son impact sur l'activité juridictionnelle, les mesures prises s'agissant des vice-président·e·s des tribunaux d'arrondissement se sont poursuivies tout au long de l'année 2021. Ces mesures portaient sur une extension temporaire du champ de leurs compétences, ainsi que sur le déplafonnement du montant maximal de leur rétribution annuelle. Le rattrapage de l'activité étant terminé, ces mesures ont pris fin au 31 décembre 2021.

Afin de soutenir les offices qui ont connu des hausses significatives d'entrées de dossiers (ex. les justices de paix en matière de successions et en matière de protection de l'adulte et de l'enfant), diverses autres mesures de renfort ont été mises en place : augmentation de taux, engagements d'auxiliaires, accords pour réaliser des heures supplémentaires, etc. Il est cependant hasardeux de définir dans quelle proportion ces renforts sont imputables au COVID-19, car il est difficile de déterminer dans quelle mesure les hausses de dossiers dans certains domaines sont la conséquence uniquement de la pandémie.

2.3.2. Informatique

Sur le plan informatique, le SG-OJV a poursuivi en 2021 ses efforts de renforcement du télétravail au sein des offices de l'OJV en livrant, en collaboration avec la DGNSI, 227 ordinateurs portables. Dorénavant, un ordinateur portable est en outre fourni à chaque nouveau·elle collaborateur·trice.

2.3.3. Infrastructures

Sur le plan des infrastructures, le SG-OJV a œuvré en continuité des actions entreprises en 2020, en fournissant masques, gel hydroalcoolique et désinfectant pour les surfaces aux offices. Les prix de ces fournitures ayant baissé par rapport au début de la pandémie, ces dépenses ont pu être absorbées par le budget ordinaire de fonctionnement et n'ont pas nécessité la demande d'un crédit supplémentaire.

Parmi les autres mesures, on relèvera une nouvelle commande de plexiglas pour les salles d'audiences (50 exemplaires supplémentaires par rapport aux 300 livrés aux offices en 2020), afin de renforcer encore le dispositif et de remplacer quelques exemplaires cassés, ainsi que la location de salles externes, notamment pour la tenue des examens d'avocats.

2.3.4. Finances

Comme mentionné ci-dessus, il n'a pas été nécessaire de déposer de demandes de crédits supplémentaires en 2021, en lien avec le COVID-19.

2.4. Contrôles

Des contrôles concernant l'impact du COVID -19 sur l'ensemble des activités de l'OJV ont été opérés de diverses manières en 2021. Ainsi, des points de situation ont été faits sur la base des rapports annuels des offices, à l'occasion de rencontres ou de contacts téléphoniques entre les chefs d'office et la direction de l'OJV. S'agissant plus particulièrement des offices des poursuites et des faillites (OPF), le Comité de direction des OPF a pu faire part au SG-OJV de l'évolution de la situation. La direction de l'OJV a pu ainsi adapter ses mesures et anticiper les problématiques tout au long de l'année 2021.

3. Évaluation des mesures et de leurs effets

En dépit des mesures restrictives qui ont dû être mises en place pendant de nombreux mois, les prestations fournies aux justiciables n'ont pas été péjorées et aucune difficulté particulière n'a été relevée par les offices ou les usager·ère·s, et ce notamment grâce à l'utilisation plus conséquente des prestations en ligne. Ce constat a permis à l'OJV d'adapter les horaires d'ouverture des guichets, au moment de leur réouverture en septembre 2021, et de modifier également les modalités de remise de certaines prestations des offices des poursuites et des faillites. À titre d'exemples, 61'413 demandes d'extraits du registre des poursuites avaient été effectuées en ligne durant le 1^{er} semestre 2021, contre seulement 35'211 lors du 1^{er} semestre 2020. Les demandes en ligne d'extraits du registre des faillites s'élevaient pour leur part à 3'207 lors du 1^{er} semestre 2021, contre respectivement 1'832 une année auparavant.

S'agissant des tribunaux et des justices de paix, toutes les audiences qui avaient dû être annulées au printemps 2020 et qui n'avaient pas pu être refixées cette même année (200 sur 3'200), ont été tenues en 2021.

En ce qui concerne les offices des poursuites et des faillites, il n'y a désormais plus de retard lié au COVID-19, qu'il s'agisse de l'exécution des saisies, de la liquidation des dossiers de faillites ou des ventes aux enchères mobilières et immobilières.

L'Office cantonal du registre du commerce n'a, pour sa part, jamais connu de restrictions de son activité. Il a assuré sans discontinuer le traitement des demandes d'inscriptions, de radiations, d'extraits ou de pièces.

4. Fin, adaptation ou poursuite des mesures

Au début 2022, un certain nombre de mesures prises depuis le début de la pandémie sont maintenant terminées et les guichets de l'ensemble des offices sont à nouveau ouverts (voir rapport COVID 2020 et ci-dessus).

Un suivi très régulier de l'évolution de la situation sanitaire continue à être opéré. Le cas échéant, de nouvelles mesures seront rapidement prises et le plan de protection, qui est toujours resté en vigueur, sera adapté (ex. réintroduction du télétravail et généralisation du port du masque à compter du 6 décembre 2021).

S'agissant de la situation des offices, deux risques sont suivis de près, afin que des mesures puissent le cas échéant être prises au plus vite :

- Offices des poursuites et des faillites : compte tenu de la situation économique critique de nombreuses entreprises, des poursuites pourraient être introduites en masse dès que les mesures d'aide COVID-19 seront terminées, ce qui pourrait conduire à une surcharge des offices des poursuites et des faillites. Un suivi particulier de ces offices est ainsi opéré, afin d'anticiper cette éventualité et de prendre rapidement les mesures nécessaires.
- Tribunaux et justices de paix : il est possible que certains types de litiges (ex. droit du travail, droit du bail, droit de la famille, assurances sociales, successions, poursuites et faillites) connaissent une augmentation, en conséquence de la pandémie de COVID-19. Une surveillance étroite est également opérée en la matière.

19. ENERGIE ET ENVIRONNEMENT

Les émissions de CO2 ont sensiblement diminué lors des périodes de confinement et ceci dans une mesure qui démontre le grand chemin à parcourir pour atteindre les objectifs climatiques de 2030. Il faudrait en effet ajouter chaque année une diminution supplémentaire comparable à celle vécue durant cette période pour les atteindre.

Un autre impact manifeste constaté sur le terrain a été l'augmentation de la fréquentation des milieux naturels par la population dès que le confinement strict a été levé. Ceci a pu causer des dérangements pour la faune notamment.

20. IMPACTS FINANCIERS

Financement cantonal

Au bouclage des comptes 2019, le Conseil d'Etat a enregistré un préfinancement de CHF 403 millions destiné à pallier les effets de la pandémie COVID-19.

Depuis mars 2020, le Gouvernement a adopté une procédure d'engagement des dépenses en lien avec le COVID-19 s'appuyant, compte tenu de la situation, sur l'adoption de crédits supplémentaires non compensés au sens de l'art. 25 al. 1 let c de la loi sur les finances (« survenance d'un événement majeur de nature environnementale ou démographique dont ni le principe ni l'ampleur ne pouvaient être prévus lors de l'établissement du budget »). Cette procédure est restée en place en 2021 et a prévalu jusqu'à fin 2021.

En 2021, conformément à la procédure susmentionnée, le Conseil d'Etat et la Commission des finances ont adopté une cinquantaine d'autorisations d'engagements de crédits pour lutter contre la pandémie. Un reporting régulier des engagements financiers a été transmis à la Commission des finances tout au long de l'année.

A la fin 2021, les engagements cantonaux en lien avec la pandémie totalisent CHF 343.5 millions.

Le détail par politique publique est le suivant (charges nettes) :

		en millions de CHF	Crédits adoptés
Hôpitaux	Indemnités aux hôpitaux et cliniques privées, impact sur AVASAD, Unisanté, surcoûts matériel		55.9
Santé	Renfort du système de santé, traçage, campagne de vaccination, santé mentale des jeunes		55.5
Social	Indemnisation des acteurs du domaine social et médico-social		46.8
Economie	Aides aux cas de rigueur et financement du dispositif administratif		100.3
Transports	Soutien aux entreprises de transport (y compris part communes)		40.0
Culture	Aides aux acteurs culturels et fonds d'urgence		15.5
Ecoles	Rémunération de stages en milieu médical, gymnase d'Etoy, santé mentale des jeunes, soutien à l'apprentissage, appuis pour lutter contre les effets du semi-confinement et matériel de protection		12.9
DGEJ	Renforcement pour les placements d'urgence		2.4
DGES	Rémunération de stage en milieu médical, coûts relatifs aux contrôles consécutifs aux restrictions d'accès		6.1
PCi	Centres de vaccination, gestion des autorisations des grandes manifestations et dépenses du SSCM		5.0
Information	Soutien aux médias régionaux		1.1
Divers	Nettoyages additionnels, soutien à la gestion de crise et autres dépenses (CCF, SPEV, PolCant et SPEN)		2.0
Total des crédits			343.5

Les charges effectives qui grèveront les comptes 2021 du canton seront déterminées dans le cadre du bouclage des comptes 2021.

En sus des montants financés par le canton tels que listés ci-dessus, différentes mesures sont financées par la Confédération (CHF 415.0 millions) pour :

- les mesures en lien avec les cas de rigueur : CHF 389.1 (estimation sur la base des demandes déposées au 10.12.2021) ;
- l'aide d'urgence à la culture : CHF 14.0 millions ;
- l'aide aux structures d'accueil de jour des enfants : CHF 5.8 millions ;
- les campagnes de vaccination : CHF 5.1 millions ;
- et autres subventions (aide à l'apprentissage et protection civile) : CHF 1.0 millions.

Par les communes pour :

- l'indemnisation des acteurs du domaine social et médico-social à travers la participation à la cohésion sociale : CHF 17.1 millions ;
- le soutien aux entreprises de transport pour le trafic local (50 %) : CHF 6.5 millions
à noter que le Canton prend à sa charge CHF 16.6 millions supplémentaires pour le trafic régional et 50 % du trafic local.

Par des tiers pour CHF 17.8 millions (principalement pour la refacturation des vaccins aux assureurs-maladie).

Par conséquent, ce sont près de CHF 800 millions qui ont été engagés en 2021 pour le Canton de Vaud (hors RHT, APG et prêts COVID de la Confédération aux entreprises). L'année dernière, ces dépenses se sont élevées à CHF 531.2 millions à quoi se sont ajoutés CHF 13.8 millions de cautions et arrières-cautions pour les start-ups.

Suivi et contrôle

Le Conseil d'Etat a mandaté le Contrôle cantonal des finances (CCF) le 24 avril 2020 afin de vérifier « la mise en œuvre, l'octroi et le suivi des dépenses liées au COVID-19 ». Le CCF a d'ores et déjà émis cinq rapports, dont deux en 2021 sur la base des situations à fin mars et fin septembre.

Afin de disposer d'une vision globale, il convient de relever que la Confédération assume le financement exclusif de certaines mesures en faveur de la population et des entreprises vaudoises. A fin 2021, on peut estimer qu'un montant de l'ordre d'un milliard et demi de francs aura été versé au titre des RHT et APG en faveur des employés et indépendants ; pour leur part, 14'565 entreprises vaudoises (10.9 % au niveau suisse) ont bénéficié de prêts bancaires COVID garantis par la Confédération pour CHF 1'674 millions (10.2 %).

Les communes ont également mis en œuvre des mesures directement à leur niveau, cependant aucun chiffre consolidé n'est disponible au niveau vaudois.

Ainsi, les montants versés et/ou engagés par le Canton et la Confédération en faveur du secteur public, parapublic, des employés, indépendants et des entreprises du canton sont supérieurs à CHF 4.5 milliards de francs depuis le début de la pandémie de COVID-19.